Document de référence 2013





Autorité des Marchés Financiers

SOMMAIRE

•		INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ			6	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISE	:5
1		Responsable du document de référence		1		Volet Social	86
		et contrôleurs légaux	6	2		Volet Environnemental	94
2		Politique d'information	6	3		Volet Sociétal	96
3		Organigramme juridique	7	4		Tableau des indicateurs HSE	98
4		Organigramme fonctionnel	8	5		Tableau de correspondance	99
5		Chiffres clés	9				
6		Informations concernant l'émetteur	9		7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	
5)	SITUATION FINANCIÈRE		1		Informations sur la société	102
-				2		Gouvernement d'entreprise	108
1		Aperçu des principales activités	16	3		Le contrôle interne de la société	123
2		Activité du groupe au cours de l'exercice					
		et perspectives d'avenir	18		8	DOCUMENTS SPÉCIFIQUES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
E	3	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS		1		Rapport du Président du Conseil d'Administration	126
1 2		Les états financiers Les notes annexes	26 31	2		Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	
						de la société LISI - Exercice clos le 31 décembre 2013	129
	+	ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX		3		Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2013	130
1		Activité de la société au cours		4		Rapport des Commissaires aux Comptes	
_		de l'exercice et perspectives d'avenir	66			sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2013	101
2		Les états financiers	68	5	ı	Rapport général des Commissaires	131
3		Notes annexes aux comptes sociaux	72	9	I	aux Comptes	
4		Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices	80			- Exercice clos le 31 décembre 2013	132
_				6		Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	133
<u> </u>	כ	FACTEURS DE RISQUES		7	1	Projet de résolutions	135
1		Gestion des risques	82	-	1	,	. ر.
2		Informations sur les risques					
	•	de l'émetteur	82			Table de concordance	139
3		Politique d'assurances	84				





1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET CONTRÔLEURS LÉGAUX

1.1 NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Mr. Emmanuel VIELLARD Vice Président-Directeur Général

1.2 | ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, le cabinet Ernst & Young et autres et le cabinet EXCO CAP AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence ».

Paris, le 26 mars 2014 Emmanuel VIELLARD Vice Président-Directeur Général

1.3 | CONTRÔLEURS LÉGAUX

Commissaires aux Comptes titulaires:

EXCO CAP AUDIT représenté par Philippe POURCELOT

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9

25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First

1, Place des Saisons

TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Philippe AUCHET

2 rue Jules Emile Zingg – BP 9

25409 EXINCOURT Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cabinet AUDITEX

Tour First

1, Place des Saisons

TSA 14444

92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Mandat attribué le 27 avril 2011 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2 | POLITIQUE D'INFORMATION

2.1 | RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Mr. Emmanuel Viellard

LISI Le Millenium 18 rue Albert Camus CS 70431 90008 BELFORT Cedex

Tél.: + 33 (0)3 84 57 00 77 / Fax: + 33 (0)3 84 57 02 00

Site internet: www.lisi-group.com

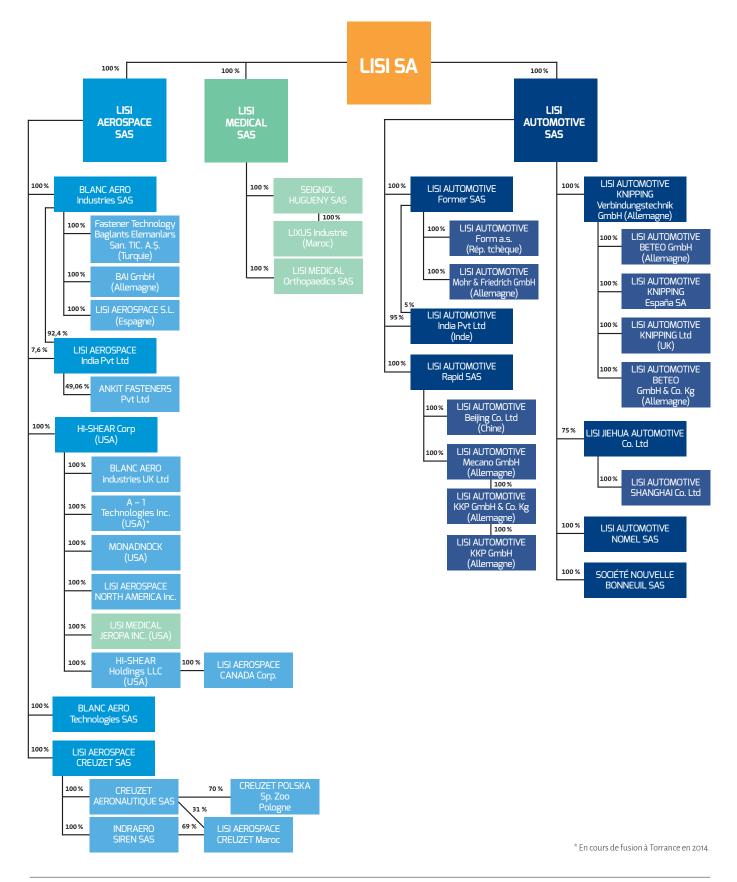
Courriel: emmanuel.viellard @ lisi-group.com

2.2 DOCUMENTATION

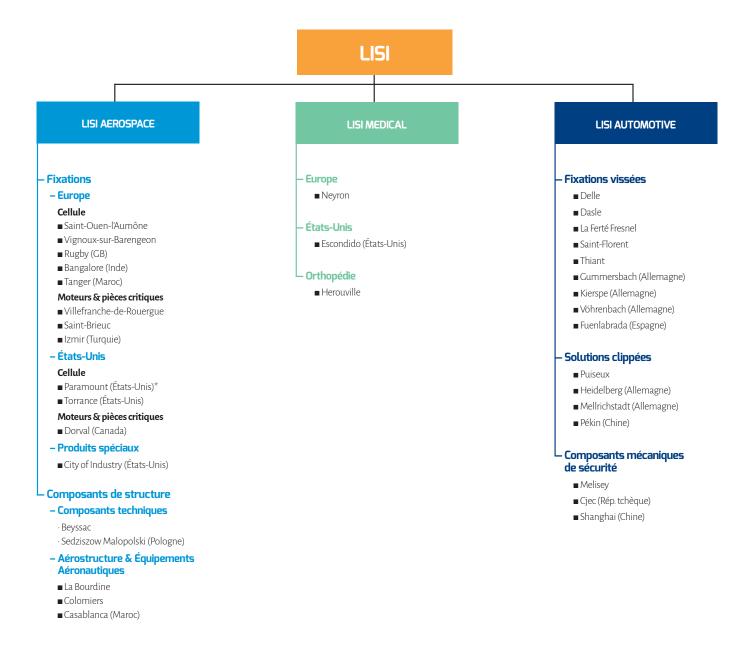
- Document de référence en français et en anglais (version papier et CD)
- Communiqué de presse

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la société ou consultés sur le site internet. Les rapports annuels ainsi que les informations trimestrielles et toutes les informations réglementées y sont téléchargeables.

3 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE



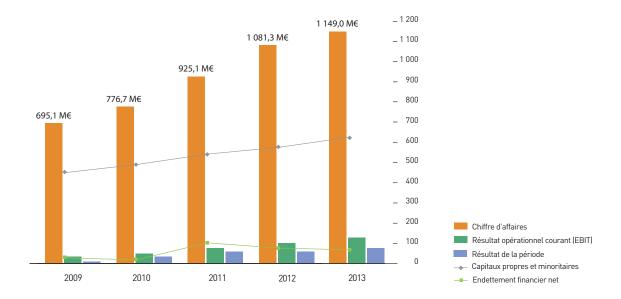
4 | ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



^{*} En cours de fusion à Torrance en 2014.

5 | CHIFFRES CLÉS

En millions d'€	2013	2012	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	1 149,0	1081,3	925,1	776,7	695,1
Résultat opérationnel courant (EBIT)	128,9	100,4	76,6	49,5	34,2
Résultat de la période	74,6	57,3	58,2	32,9	9,4
Capitaux propres et minoritaires	626,4	576,0	542,5	490,3	450,6
Endettement financier net	67,8	76,7	102,6	17,5	28,5



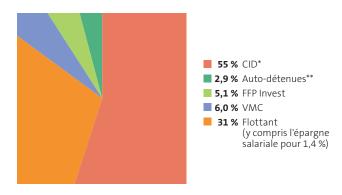
6 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

6.1 | RÉPARTITION DU CAPITAL

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN: FR 0000050353 Code Reuters : GFII.PA Code Bloomberg: FII.FP Compartiment : B Eurolist Place de cotation : Euronext Paris Nombre de titres : 10 786 494

Capitalisation boursière au 31 décembre 2013 : 1 207 M€ Indices: CAC® AERO&DEF., CAC® All Shares, CAC® – All Tradable, CAC® Industrials, CAC® Mid & Small, et CAC® Small



^{*} Dont participations directes et indirectes : VMC : 20,98 % FFP Invest : 18,98 % CIKO : 16,65 %

^{**} Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance.

LIQUIDITÉ DU TITRE

Taux de rotation du flottant : 42 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2013 : 5 553

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2011						
Janvier	55,00	60,80	50,08	55,44	8 874	155 881
Février	59,92	60,30	55,00	57,65	7 751	134 192
Mars	60,53	65,50	55,70	60,60	9 879	161 298
Avril	65,55	65,99	58,02	62,01	3 594	56 894
Mai	63,00	66,15	62,00	64,08	2 743	43 192
Juin	64,75	64,75	60,55	62,65	5 665	90 230
Juillet	68,50	69,99	61,00	65,50	7 945	123 141
Août	56,00	70,18	52,62	61,40	9 837	170 847
Septembre	51,20	56,05	47,00	51,53	7 005	138 027
Octobre	58,40	59,72	48,50	54,11	6 703	123 637
Novembre	52,01	58,00	48,50	53,25	7 280	137 172
Décembre	50,75	53,99	46,21	50,10	4 688	93 661
2012						
Janvier	59,00	60,70	49,41	55,06	5 256	95 817
Février	62,50	62,50	58,70	60,60	8 460	139 454
Mars	62,90	64,58	61,30	62,94	5 599	88 659
Avril	56,55	63,30	55,81	59,56	6 038	102 875
Mai	50,34	56,51	48,01	52,26	5 119	100 284
Juin	46,70	50,70	44,13	47,42	2 900	60 493
Juillet	53,10	54,00	43,80	48,90	4 255	89 142
Août	53,22	56,70	52,51	54,61	3 958	72 228
Septembre	53,29	53,50	51,95	52,73	2 542	48 138
Octobre	51,21	55,60	50,08	52,84	4 348	82 433
Novembre	56,00	56,50	49,58	53,04	9 389	180 982
Décembre	61,70	61,70	55,80	58,75	7 167	124 159
2013						
Janvier	64,98	66,70	59,90	63,30	7 286	115 582
Février	71,92	73,73	62,71	68,22	10 024	146 418
Mars	75,70	79,50	70,70	75,10	10 228	133 884
Avril	85,41	86,00	71,14	78,57	8 240	107 203
Mai	84,50	87,25	81,30	84,28	5 551	65 523
Juin	84,00	85,20	81,10	83,15	12 679	153 373
Juillet	99,00	99,80	83,91	91,86	11 849	129 078
Août	98,62	103,00	91,31	97,16	11 615	116 816
Septembre	105,00	108,38	98,44	103,41	11 741	114 178
Octobre	113,70	117,48	104,50	110,99	12 343	110 707
Novembre	111,97	114,50	102,00	108,25	11 311	103 756
Décembre	107,80	111,88	105,06	108,47	12 976	119 494
2014						
Janvier	124,50	129,50	107,45	118,48	12 401	103 969
Février	117,65	127,80	115,40	121,60	12 939	107 696
(1) Sauf hors système.	•	·	,	· ·	<u> </u>	

(1) Sauf hors système.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI et est effectué par :

ODDO FINANCE CORPORATE

Monsieur Eric BIGOTTEAU Courriel: ebigotteau@oddo.fr Tél: +33 (0)1 40 17 52 89

6.2 | HISTORIQUE

1777

Création par Frédéric JAPY d'une fabrique de mouvements d'horlogerie à Beaucourt près de Montbéliard.

1796

Fondation à Morvillars dans la région de Belfort de la manufacture MIGEON & DOMINE qui deviendra la société VIELLARD MIGEON et Compagnie (VMC). Tout d'abord spécialiste dans la fabrication de fils, la société intègre rapidement des activités de transformation.

1806

Les sociétés JAPY Frères et VIELLARD & MIGEON décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1899

Création à Delle (Territoire de Belfort), par la famille DUBAIL - KOHLER, de la Société Industrielle de Delle qui se spécialise rapidement dans la fabrication de visserie par décolletage.

1968

Ces trois entreprises familiales (KOHLER, JAPY et VIELLARD) fusionnent pour constituer la société GFD qui devient alors le premier fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile. Les trois familles fondatrices se retrouvent aujourd'hui au sein de CID (Compagnie Industrielle de Delle) actionnaire de contrôle du Groupe LISI.

GFD prend le contrôle de la société BLANC AERO, spécialisée dans les fixations aéronautiques et dans les composants d'emballage pour la Parfumerie. Le nouveau Groupe est baptisé GFI.

GFI s'introduit sur le Second Marché de la bourse de Paris et devient GFI Industries.

1990 / 2000

Au cours de la décennie 90, GFI Industries s'est renforcé dans ses trois secteurs par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002

Pour mieux s'identifier à ses métiers, GFI Industries devient LISI, acronyme de LInk Solutions for Industry; ses trois divisions reprennent chacune ce nom en y ajoutant son secteur d'activité principal : LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI COSMETICS.

Poursuite de la stratégie de recentrage sur le Core Business :

- Cession des activités non stratégiques (GFD, Ars Industries et l'unité de production d'Aillevillers),
- Acquisition de la société californienne MONADNOCK (LISI AEROSPACE).

2004

Acquisition de la société FORM a.s en République tchèque (LISI AUTOMOTIVE).

2005

Acquisition de la société KNIPPING en Allemagne (LISI AUTOMOTIVE). Démarrage d'une nouvelle usine au Canada (LISI AEROSPACE). Cession de la société Gradel (LISI AUTOMOTIVE).

2007

Vente de la société de distribution Eurofast à la société ANIXTER France (LISI AEROSPACE).

LISI AUTOMOTIVE cède son site de Monistrol-sur-Loire au groupe PRECITURN.

Création du sous-ensemble LISI MEDICAL suite aux acquisitions des sociétés

- HUGUENY (Lyon), spécialisée dans les implants du rachis,
- JEROPA (Escondido-USA), spécialisée dans les implants dentaires,
- SEIGNOL et INTERMED Application (Neyron-France) et LIXUS (Tanger-Maroc), spécialisées dans la sous-traitance de fabrication d'implants dentaires et orthopédiques.

2008

LISI AUTOMOTIVE accroît sa présence en Chine avec la création d'un deuxième site de production à Shanghai dédié à la fabrication de fixations vissées pour l'automobile.

Le 1^{er} avril 2009, le Groupe a cédé la société SDU (25 M€ de chiffre d'affaires), filiale du groupe KNIPPING, qui était spécialisée dans la distribution de produits techniques à destination des mines et de l'industrie en Allemagne et en Pologne.

2010

Le Groupe renoue avec la croissance externe par le biais de deux acquisitions importantes :

- Reprise par LISI AUTOMOTIVE de deux sites français du Groupe américain Acument Global Technologies, spécialisés dans la fabrication de fixations pour l'industrie automobile.
- Achat par LISI MEDICAL d'un site de production de prothèses de hanches au Groupe américain Stryker Corporation, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de technologies médicales. L'accord est assorti d'un contrat de fournitures sur 5 ans.

2011

Le Groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010. L'année 2011 est marquée par les opérations suivantes :

- La sortie de LISI COSMETICS du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2011 à la suite de la cession réalisée au 6 avril 2011. Pour mémoire, cette division avait généré un chiffre d'affaires de 52,8 M€ en 2010.
- Le rachat du groupe Creuzet intégré au 1^{er} juillet 2011.

2012

Le 29 mai LISI AUTOMOTIVE a cédé 100 % des parts de sa filiale KNIPPING UMFORMTECHNIK Gmbh à la société Gris Invest SAS pour un montant de 2.8 M€.

Fusion des sociétés Indraero Maroc et Creuzet Maroc.

2013

Le Groupe LISI a obtenu un financement de 75 millions de dollars via un placement privé aux États-Unis ainsi qu'un prêt de 30 millions d'euros auprès de la BEI afin de consolider ses ressources long terme. Le plan d'investissements a représenté la somme record de 87,7 M€ sur la période.

6.3 | RAISON SOCIALE - SIÈGE SOCIAL ET LÉGISLATION

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. – Le Millenium – 18 rue Albert Camus – 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S.: BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

6.4 | CONSTITUTION ET DURÉE - ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines;
- éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant :
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux...;
- et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

- Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.
- Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

■ Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles se réunissent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné:
 - 1. Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée;
 - 2. Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou de supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président, le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'Administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 - 1. À toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire;
 - 2. Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

■ Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société ; sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

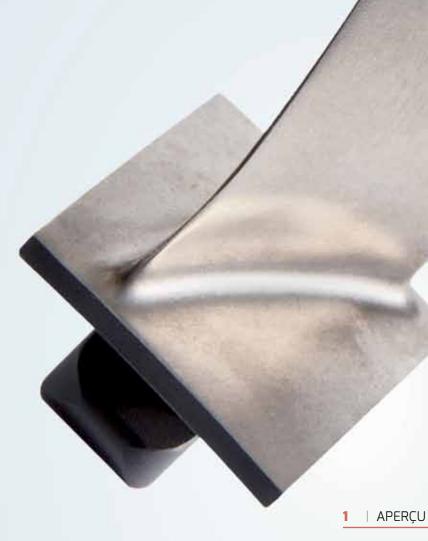
- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procèsverbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

6.5 | CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procèsverbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT Cedex.



		APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITES	10
1.1		LISI AEROSPACE	16
1.2		LISI AUTOMOTIVE	17
1.3		LISI MEDICAL	18
2		ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	
		ET PERSPECTIVES D'AVENIR	18
2.1		LISI consolidé	18
2.2		LISI AEROSPACE	21
2.3		LISI AUTOMOTIVE	22
		LISTACTOMOTIVE	

1 | APERÇU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.1 | LISI AEROSPACE

663,9 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

5 604

COLLABORATEURS

52,3 M€

D'INVESTISSEMENTS

Activité

Fixations et composants d'assemblage et de structure pour l'aéronautique

Produits phares

Cellule

Fixations de structure principalement en titane vis et écrous HI-LITE™, HI-LOK™, HI-TIGUE™; fixations PULL-IN™, PUL-STEM™, TAPER-HI-LITE™, STL™; écrous STARLITE™; fixations serties LOCKBOLTS.

Moteur

Fixations moteurs (aciers haute température, alliages base cobalt ou nickel, superalliages à très haute résistance), inserts et goujons; écrous d'arbre.

Pièces Spéciales

Fixations spéciales non structurelles (écrous clippés, quart de tour, entretoises, etc...), verrous ; broches à bille, outillage de pose.

Racing

Fixations et composants pour la compétition automobile. Autres fixations pour l'automobile haut de gamme.

Composants de structure

Pièces primaires chaudronnées ou formées et pièces composite de structure, sous-ensembles assemblés complexes, intégrés à la cellule ou au moteur de l'avion : aubes, bords d'attaque, poutres, viroles, lèvres d'entrée d'air, planchers d'hélicoptère, tuyères d'APU, etc ... Equipements intérieurs d'avion et délesteurs pour hélicoptères.

Clients

Airbus;
Boeing;
Bombardier;
Dassault;
CFAN;
EADS;
Embraer;
Eurocopter;
Finmeccanica;
GEAE;

Pratt & Whitney; Rolls Royce; Safran; Spirit;

Les écuries de Formule 1 et Nascar pour la partie Racing.

Concurrents

ACB;

Alcoa Fastening Systems; Alu Menzinken;

Breeze Eastern;
Dembiermont;
Doncaster;
Figeac Aero;
Firth Rixson.
Forge Ital;
Karlton-PCC;
Lauak;
Macstarlite;
Manoir Aerospace;

Mettis;
MIFA;
On Board;
PFW;
Potez;

Precision Castpart Corp;

TECT;

1.2 | LISI AUTOMOTIVE

422,2 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

3 143

COLLABORATEURS

32,1 M€

D'INVESTISSEMENTS

Activité

Fixations et composants d'assemblage pour l'automobile et l'industrie

Produits phares

Fixations vissées

Fixations pour groupe motopropulseur; vis et écrous de roue ; fixations pour équipements intérieurs et environnement moteur; vis à tôle; vis auto taraudeuses; vis pour matériaux tendres ; vis et écrous à sertir PRESSFIX® et matériel de pose.

Solutions clippées

Attaches pour panneaux; fixations pour tubes et faisceaux mono ou bi-matières ; vis et écrous à clipper ; écrous pince à fut taraudé ; rivets et pions; obturateurs et passecâbles; fixations d'axes sousensembles métalloplastiques multifonctionnels.

Composants mécaniques de sécurité

Barres de torsion ; pivot de rotule ; tiges de guidage ; raccords de frein ; système de rattrapage de frein de parking; pignons et axes pour mécanisme de siège ; composants moteur et boites de vitesse; composants de direction

Clients

BMW;

Constructeurs:

Daimler; FAW; Ford; Opel; PSA; Renault-Nissan; SAIC;

VW-Audi;

Équipementiers:

Autoliv; Bosch: CBI; Delphi; Faurecia; Jtekt; JCI; Magna; Plastic Omnium;

TI automotive; TRW; Visteon;

Industrie:

ZF;

AGCO; Alstom; Blanco; Bombardier; BSH: Claass;

Evobus; Franke; Miele;

Electrolux;

Iris bus Iveco; Schneider.

Concurrents

ABC; Agrati; A. Raymond; Brugola; FinnvedenBulten; Fontana; ITW; Kamax; Nedschroef; RUIA;

Stanley Fastening; TRW Fasteners.

SFS:

1.3 | LISI MEDICAL

64,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

474

COLLABORATEURS

3,1 M€

D'INVESTISSEMENTS

Activité

Sous-traitant d'implants médicaux et d'ancillaires

Produits phares

Reconstruction articulaire:

Implants et instruments orthopédiques pour la chirurgie prothétique (hanche, épaule, genou).

Rachis, traumatologie et dentaire:

Implants et instruments orthopédiques pour les chirurgies traumatologiques, rachidiennes, maxillo-faciales et dentaires.

Clients

Tornier;

Zimmer;

Ace Surgical;
Alphatec Spine;
Biomet 3i;
Biosense Webster
LDR Medical;
Medacta;
Medicrea;
Newdeal Integra;
Serf Dedienne;
Smith & Nephew;
Spineway;
Stryker;

Concurrents

Accelent; Greatbatch; IMDS / C5 Marle; Norwood; Orchid / Sandvik; Paragon; Symmetry; Teleflex / Tecomet;

2 | ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.1 | LISI CONSOLIDÉ

2013 est une nouvelle année d'amélioration de sa rentabilité pour le Groupe LISI.

A 1149,0 millions d'euros, le chiffre d'affaires consolidé s'inscrit en hausse faciale de + 6,3 % et de + 7,3 % à périmètre et taux de change constants, ce qui traduit les évolutions suivantes à taux de change courants :

- Le dynamisme confirmé de la division LISI AEROSPACE (+ 12,2 %) qui atteint des niveaux historiquement élevés, aussi bien dans les fixations aéronautiques que dans les composants de structure,
- la bonne résistance de la division LISI AUTOMOTIVE (-1,0 %),
- le redressement progressif de LISI MEDICAL (-1,1 %, à comparer à -12,1 % en 2012).

Commentaires sur l'activité du 4^e trimestre

2013	1149,0	663,9	422,2	64,1
T4	277,2	161,1	101,3	15,1
T3	277,0	160,1	100,6	16,5
<u>T2</u>	296,2	169,8	110,2	16,6
T1	298,6	172,9	110,2	16,0
	LISI Consolidé	dont LISI AEROSPACE	dont LISI AUTOMOTIVE	dont LISI MEDICAL

L'analyse de la hausse de + 5,2 % du chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre par rapport à la même période de l'année précédente (263,5 M€) met en évidence les contrastes suivants entre les divisions :

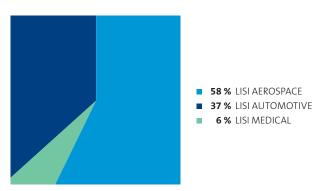
- LISI AEROSPACE a vu son taux de croissance ralentir sur le second semestre (+ 10,2 % au troisième trimestre, + 5,2 % au quatrième trimestre contre + 16,9 % au S1).
- En revanche, après un début d'année difficile, LISI AUTOMOTIVE s'est progressivement rétablie pour terminer l'année à + 4,4 % au quatrième trimestre.
- LISI MEDICAL a également enregistré une nette amélioration au quatrième trimestre (+ 9,4 %).

Activité résumée au 31 décembre

12 mois clos le 31 décembre		2013	2012	Variations		
Principaux éléments du compte de résultat						
Chiffre d'affaires	M€	1 149,0	1 081,3	+ 6,3 %		
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	M€	178,9	154,8	+ 15,6 %		
Marge d'EBITDA	%	15,6	14,3	+1,3 pt		
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	128,9	100,4	+ 28,4 %		
Marge opérationnelle courante	%	11,2	9,3	+1,9 pt		
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	74,6	57,3	+ 30,3 %		
Résultat net par action	€	7,12	5,47	+ 30,2 %		
Principaux éléments du tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement	M€	142,3	119,7	+18,9 %		
Investissements industriels nets	M€	- 87,7	- 78,4	+ 11,8 %		
Excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow)1	M€	28,5	38,5	- 26,0 %		
Principaux éléments de structure financière						
Endettement financier net	M€	67,8	76,7	-11,6%		
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		10,8 %	13,3 %	-2,5 pts		

¹ Free Cash Flow: capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Répartition du chiffre d'affaires 2013



Le Groupe réalise aujourd'hui plus de 58 % de son chiffre d'affaires dans le domaine aéronautique contre 55 % en 2012. Les activités automobiles ne représentent plus que 37 % contre 39 % en 2012. LISI MEDICAL se maintient à environ 6 % du chiffre d'affaires consolidé.

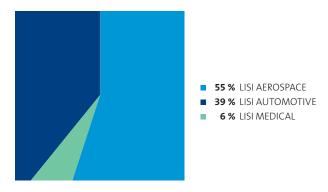
Faits marquants de l'exercice 2013

Le niveau d'investissements est très significatif

2013 représente une nouvelle étape dans le programme d'investissements industriels ambitieux lancé en 2010 : le montant décaissé s'est élevé à 87,7 M€ (7,6 % du chiffre d'affaires) contre 78,4 M€ en 2012. Principalement affecté aux nombreux projets de développement de nouveaux produits dans les 3 divisions, mais également à la productivité, au remplacement d'équipements et à l'amélioration des conditions de production, il se répartit de la façon suivante :

■ 52,3 M€ dans la division LISI AEROSPACE (accroissement des capacités : extension du site d'Izmir, nouveaux produits à Marmande, renforcement du dispositif industriel en Europe, traitement de surface aux Etats-Unis, cellule gros diamètre à Dorval),

Répartition du chiffre d'affaires 2012



- 32,1 M€ dans la division LISI AUTOMOTIVE (renouvellement du parc de machines et programmes de productivité),
- 3,1 M€ dans la division LISI MEDICAL (mise en place de nouvelles technologies).

Informations sociales et sociétales (Art. R 225-105)

Tout au long de l'année 2013, les filiales du Groupe LISI ont respecté leurs obligations réglementaires que ce soit par la négociation d'accords sociaux ou par la mise en œuvre de plans d'actions appropriés : emploi des séniors, égalité hommes/femmes, travailleurs handicapés, bien-être au travail, prime de partage des profits.

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication est réelle dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. A tous les échelons, la volonté du Groupe LISI reste de faire du respect de l'environnement et de la sécurité au travail un vecteur d'amélioration continue et d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans ces domaines tout en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE (Hygiène Sécurité Environnement) visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

A fin 2013, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur (TFo) s'améliore légèrement pour atteindre 10,4 par million d'heures travaillées, soit un progrès de 2 % par rapport à 2012. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche 16,3, soit une légère amélioration de + 1 % par rapport à 2012.

Informations environnementales (Art. R 225-105)

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est pleinement investi afin de placer les enjeux environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Effectifs

Au 31 décembre 2013, le Groupe emploie 9 239 salariés, soit une augmentation des effectifs totaux de 330 personnes, ce qui représente une évolution de \pm 3,7 % par rapport à 2012.

Cet accroissement des effectifs totaux résulte d'une part, d'une forte augmentation des effectifs au sein de la division LISI AEROSPACE (399 salariés de plus qu'en 2012 soit une progression de + 7,7 %) et d'autre part, d'un ajustement des effectifs sur la division LISI AUTOMOTIVE (-70 personnes / - 2,2 %). Les effectifs de LISI MEDICAL restent stables.

	2013	2012	Ecart	en %
LISI AEROSPACE	5 604	5 205	+ 399	+ 7,7 %
LISI AUTOMOTIVE	3 143	3 213	- 70	- 2,2 %
LISI MEDICAL	474	475	-1	-0,2%
LISI SA	18	16	+ 2	+ 12,5 %
TOTAL	9 239	8 909	+330	+3,7%
Intérimaires	546	563	-17	- 3,0 %

Résultats financiers 2013

LISI AEROSPACE est le principal contributeur aux résultats du Groupe dans la continuité de l'exercice précédent. La division LISI AUTOMOTIVE s'inscrit en hausse sous l'effet des mesures de réorganisations engagées en 2012. La division LISI MEDICAL, encore marginale en terme de taille, affiche des résultats quasi stables.

Néanmoins, tous les indicateurs de gestion sont en hausse. En progression de + 15,6 %, l'excédent brut d'exploitation atteint 178,9 M€, soit 15,6 %, du chiffre d'affaires. Il inclut un produit de 4,7 M€ au titre du « Crédit Impôt Compétitivité Emploi » — CICE. Le résultat opérationnel courant s'inscrit en augmentation plus significative à 128,9 M€ (+ 28,4 %, contre 100,4 M€ en 2012). Ainsi, grâce à l'excellente performance de LISI AEROSPACE à nouveau en progression, la marge opérationnelle courante franchit une nouvelle marche et gagne près de 2,0 points d'une année sur l'autre. A 11,2 %, la marge opérationnelle du Groupe LISI dépasse l'objectif « normatif » de 10 %.

Les charges non récurrentes sont assez significatives pour cet exercice 2013 et reflètent les conséquences de la situation difficile et possiblement durable du marché automobile européen. En complément, le Groupe a également provisionné dans la division LISI AEROSPACE, pour un total de 5,5 M€, des dépréciations d'actifs incorporels et des opérations de réorganisation au sein du segment « Racing » aux Etats-Unis.

Le résultat financier est constitué d'une part du coût de financement à hauteur de - 3,3 M€, qui reste stable par rapport à 2012 et, d'autre part, de l'effet des variations des devises qui génèrent une perte sur le résultat financier de cet exercice de - 1,7 M€.

La charge d'impôt calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés rapporté au résultat net avant impôt reflète un taux moyen effectif d'imposition de 33,2 % en légère diminution par rapport à 2012 (35,7 %).

A 74,6 M€, le résultat net est ainsi en augmentation de 30,3 % par rapport à 2012

Le résultat net par action s'établit à 7,12 € contre 5,47 € en 2012.

La structure financière se renforce après un effort d'investissement significatif

Le besoin en fonds de roulement consolidé est pratiquement stable en valeur absolue et s'améliore nettement en valeur relative à moins de 79 jours. Avec une capacité d'autofinancement de bon niveau à 142,3 M \in , les investissements ont pu aisément être financés tout en dégageant un flux net de trésorerie positif (« Free Cash Flow ») de 28,5 M \in , à comparer à 38,5 M \in en 2012.

En conséquence, le Groupe poursuit son désendettement : à 67,8 M€ (contre 76,7 M€ fin 2012), l'endettement net rapporté aux fonds propres (« gearing ») ne représente plus que 10,8 % contre 13,3 % l'an dernier. Sa structure financière est donc particulièrement solide.

Depuis 3 exercices consécutifs, la rentabilité des capitaux employés, qui se sont élevés à 776 M€ (contre 738,3 M€ en 2012), poursuit sa remontée : elle atteint désormais 19,1 % (contre 15,5 % en 2012).

PERSPECTIVES

Le Groupe LISI se fixe pour principal objectif en 2014 de compenser le ralentissement de la croissance de la division LISI AEROSPACE par une contribution plus affirmée des autres divisions. Dans cette perspective, il convient de garder à l'esprit que les résultats attendus des mesures de réduction de coûts prises en 2013 dans la division LISI AUTOMOTIVE ne se matérialiseront qu'à partir de la fin de l'exercice 2014. La division LISI MEDICAL montre un potentiel d'amélioration plus significatif mais pour une taille moindre, rapportée à l'ensemble consolidé. 2014 s'annonce donc comme une année de consolidation des progrès de 2013 à la fois par le niveau d'activité comme par le niveau de résultat.

Le plan LEAP (LISI Excellence Achievement Program) jouera pleinement son rôle d'outil transversal d'amélioration de la compétitivité pour l'ensemble du Groupe avec la volonté d'atteindre une grande maturité pour les outils déployés et une forte proportion des personnels formés.

Le plan d'investissements restera soutenu dans des proportions similaires à celles de 2013, du fait des projets importants en cours de mise en œuvre pour répondre à la forte demande de nouveaux produits en particulier, tant dans la division aéronautique que dans l'automobile.

Pour accompagner sa stratégie de développement à long terme, le Groupe LISI peut s'appuyer sur une situation financière particulièrement solide encore renforcée en 2013 : il a ainsi procédé à un placement privé aux Etats-Unis (« US Private Placement » – USPP) pour un montant de 75 millions de dollars et obtenu un prêt de 30 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) destiné au financement de ses dépenses de Recherche et Développement. Cette solidité financière permettra au Groupe de saisir les opportunités de développement qui pourraient se présenter.

2.2 | LISI AEROSPACE

- Excellente tenue du marché aéronautique mondial
- Amélioration de tous les indicateurs de performance financière
- Forte hausse des investissements liés à la consolidation des opérations et aux lancements de nouveaux produits
- Pause dans la croissance attendue en 2014

Marché

En hausse de 4,5 % par rapport à 2012, le trafic aérien international de passagers confirme son rythme moyen de croissance annuelle de 5,4 %¹ depuis 3 exercices. Le fret s'inscrit également en croissance à + 1,0 %1 en 2013 après 2 années de recul.

Boeing et Airbus ont enregistré des évolutions comparables, avec 648 livraisons pour Boeing contre 626 pour Airbus et 1 355 commandes nettes pour Boeing et 1 503 pour Airbus. Le carnet de commandes dépasse 10 600 avions pour les deux avionneurs, soit une visibilité record de plus de 8 ans sur la majorité des programmes.

En revanche, les marchés des avions régionaux, des avions d'affaires ou des hélicoptères ne montrent pas la même vigueur. Le segment des applications militaires subit la baisse drastique des budgets de la Défense tant en Europe qu'aux Etats-Unis.

Activité

En millions d'euros	2013	2012	Variations
Chiffre d'affaires	663,9	591,7	+ 12,2 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	118,2	91,3	+ 29,6 %
Capacité d'autofinancement	107,5	87,6	+ 22,8 %
Investissements industriels nets	- 52,3	- 38,5	+ 35,9 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ²	32,6	38,8	-16,0 %
Effectifs inscrits fin de période	5 604	5 205	+ 7,7 %
Effectifs équivalents temps plein ³	5 951	5 456	+ 9,1 %

² Free Cash Flow: capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

³ y compris intérimaires

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé au rythme solide de 12,2 %, avec, toutefois, un ralentissement au second semestre (+ 7,6 %, dont + 5,2 % au quatrième trimestre). Les deux activités de la division ont contribué de façon homogène à la croissance :

- les ventes de « Fixations Aéronautiques » atteignent 511 M€ sous l'impulsion du dynamisme de Boeing et des motoristes, alors qu'Airbus s'est stabilisé à un niveau élevé sur la fin d'exercice,
- celles des « Composants de Structure » se montent à 153 M€ et ont été principalement tirées par l'activité des composants primaires pour le compte d'Airbus et de Safran.

Pour LISI AEROSPACE Fixations, la prise de commandes est en légère régression par rapport au record de 2012, ce qui est reflétée par un ratio « book-to-bill » juste inférieur à 1. C'est aux Etats-Unis que les applications « structure » et « moteurs » sont les plus dynamiques. Cette situation résulte de la fin attendue de la phase d'initialisation de la ligne d'assemblage de l'A350, alors que la montée en puissance du contrat avec Boeing se poursuit.

Sur le plan des opérations, l'organisation de l'activité « Fixations Aéronautiques » est désormais optimisée sur tous les sites, à l'exception de celui de Torrance (Etats-Unis). C'est l'activité « Composants de Structure » qui recèle aujourd'hui le gisement de rentabilité le plus important.

La gestion de cette nouvelle phase de développement, avec un effet volume favorable pour la troisième année consécutive et des gains de productivité, a été bien maîtrisée, ce qui s'est traduit par une nouvelle amélioration de la performance financière : la marge opérationnelle courante gagne ainsi 2,4 points à 17,8 % (15,4 % en 2012).

Il faut noter des charges non courantes de 5,5 M€ liées à des projets de réorganisation du segment « Racing » aux Etats-Unis qui ont donné lieu à des dépréciations exceptionnelles d'actifs incorporels.

Avec une capacité d'autofinancement en hausse de près de 20 M€ à 107,5 M€, la division a été largement en mesure de financer les investissements engagés et comptabilisés pour 52,3 M€ et la hausse de stocks, ces derniers en baisse néanmoins en nombre de jours de vente.

Les principaux projets d'investissements se répartissent de la façon suivante :

- renforcement des dispositifs industriels en Europe et extension du site d'Izmir en Turquie (20,1 M€),
- mise en route de la nouvelle ligne de traitement de surface aux Etats-Unis et cellule Titane gros diamètre au Canada (16,7 M€)
- développements de produits nouveaux dans le pôle « composants de structure » (8,9 M€).

A plus de 32 M€, le Free Cash Flow reste de bon niveau.

PERSPECTIVES

Après plusieurs exercices consécutifs de forte croissance, d'amélioration des performances et d'investissements, il faut s'attendre à une année 2014 de consolidation.

Les activités nord-américaines devraient continuer à bénéficier de la dynamique de Boeing qui doit monter en puissance sur deux produits majeurs : le B737 avec une cadence de 42 avions par mois en cours d'année, et le B787 avec l'accélération progressive de la phase industrielle. Le décollage des volumes pour les programmes A350, A320 Neo, Leap 1A, 1B et Silvercrest - la nouvelle génération de moteurs développée par Snecma pour l'aviation d'affaires - devrait avoir un impact positif sur l'activité « Composants de Structure ». L'usine du Maroc contribuera également aux livraisons directes aux clients situés dans la même zone géographique.

LISI AEROSPACE s'attachera à compenser la baisse attendue des besoins de fixations pour l'A350 par l'augmentation des volumes aux Etats-Unis et par la croissance du segment « Composants de Structure ». Sur un plan qualitatif, le programme LEAP (« LISI Excellence Achievement Program ») est déployé dans toutes les unités de production avec des gains d'industrialisation attendus. Par ailleurs la réorganisation de la plate-forme logistique nord-américaine devrait permettre d'améliorer sensiblement le besoin en fond de roulement.

En conséquence, il faudra attendre l'exercice 2015 pour voir se concrétiser de nouvelles zones de croissance additionnelle qui viendront relayer la progression réalisée ces dernières années.

2.3 | LISI AUTOMOTIVE

- Des positions commerciales offensives sur un marché mondial en croissance mais difficile en Europe
- Une performance générale en redressement sensible
- Plein effet du plan industriel d'envergure engagé en 2013 attendus à partir de la fin 2014

Marché

Si le marché automobile mondial reste structurellement en croissance $(+3,9\%)^1$, c'est en Europe qu'il a été le plus fortement affecté, en particulier en début d'exercice 2013, avec un premier trimestre en recul de 10 % pour s'établir à - 1,8 % en fin d'année. Le record de production mondiale a été dépassé à 84,2 millions de véhicules. Les constructeurs français ont enregistré un recul de - 3,4 % tandis que les confrères allemands ont progressé de + 8 %. Le niveau de production en Europe a reculé de - 0,7 %, mais de près de 5 % chez les deux clients français de LISI AUTOMOTIVE.

La division a suivi ces tendances et développé son activité avec des clients allemands dans les proportions équivalentes; elle a également enregistré une bonne progression avec Renault qui bénéficie des modèles de Dacia.

Par ailleurs, elle a réalisé des performances remarquables auprès des grands équipementiers Autoliv, Anixter, CBI et TI. TRW, son premier client « Tier 1 » se tient à un niveau très élevé.

La prise de commandes de nouveaux produits s'est fortement ralentie du fait de la conjoncture, mais représente néanmoins plus de 30 M€ en rythme annualisé, avec de beaux projets en perspective dans les segments des fixations clippées et des composants de sécurité.

Activité

En millions d'euros	2013	2012	Variations
Chiffre d'affaires	422,2	426,6	-1,0 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	11,3	2,3	x 4,9
Capacité d'autofinancement	26,4	22,3	+18,1%
Investissements industriels nets	- 32,1	- 28,0	+ 14,7 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ²	-6,2	- 4,1	+ 51,2 %
Effectifs inscrits fin de période	3 143	3 213	-2,2%
Effectifs équivalents temps plein ³	3 220	3 263	-1,3 %

¹ source : ACEA

Si le volume des ventes est en baisse de - 1,0 % sur l'année, il reste stable à périmètre constant (+ 0,1 %) et s'affiche en croissance (+ 2,0 %) après la déconsolidation de certaines activités destinées à l'industrie.

Le début de l'exercice a connu un démarrage difficile (- 9,7 % au premier trimestre 2013) avant de se rétablir progressivement à + 4,4 % au quatrième trimestre.

La production a été bien maitrisée pour maintenir les stocks à un niveau bas malgré la forte activité en fin d'année ; au total, les stocks de la division auront diminué de plus d'1 M€.

Le plan industriel d'envergure lancé par LISI AUTOMOTIVE en 2013 a généré des premiers résultats : amélioration de la productivité, abaissement du point mort, et rationalisation de production. Le projet « Ecrous » va rentrer dans sa phase critique en 2014, tandis que le plan « Visserie », déjà bien engagé, va se poursuivre avec de nouveaux déménagements de machines, des réimplantations d'ateliers et l'accélération des projets LEAP (« LISI Excellence Achievement Program »).

L'évolution des indicateurs financiers dans le cadre du plan de redressement est conforme aux objectifs attendus dans la durée. Ainsi,

la marge opérationnelle courante progresse (EBIT) à 2,7 %, contre 0,5 % en 2012. Cette amélioration a pu être obtenue grâce à des efforts de gestion importants centrés sur la baisse des coûts fixes. Les résultats des actions menées en profondeur sur l'ajustement des coûts variables (productivité, qualité, rationalisation) ne seront perceptibles qu'après les restructurations en cours.

Les investissements comptabilisés en 2013 (32,1 M€) ne sont pas entièrement financés par la capacité d'autofinancement et le Free Cash Flow est déficitaire de - 6,2 M€ à comparer à - 4,1 M€ en 2012. Dans ce résultat, il faut tenir compte d'une bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement (BFR) à un niveau inférieur à celui de 2012.

PERSPECTIVES

Le carnet de commandes montre un démarrage pour 2014 dans la tendance de la fin de l'exercice 2013, avec une croissance du chiffre d'affaires par rapport au 1^{er} trimestre 2013. Au-delà, cette tendance positive restera à confirmer. L'essentiel des énergies sera concentré sur le déroulement du plan industriel dans le but d'atteindre les objectifs d'amélioration à partir de la fin de l'exercice 2014, puis, de façon plus perceptible, en 2015. Le plan d'investissements sera ambitieux, au niveau de celui de 2014, et ne permettra pas d'équilibrer le Free Cash Flow.

² Free Cash Flow: capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

³ y compris intérimaires

2.4 LISI MEDICAL

- Stabilité de la rentabilité dans un contexte de changement important de la typologie des clients et des produits
- Extension de la gamme de produits et de compétences sur les 3 sites de la division
- Lancement réussi des premiers produits « génériques »

Marché

Le marché global de l'orthopédie a été marqué en 2013 par un durcissement de la réglementation pour la certification des implants et,

par voie de conséquence, par la consolidation du paysage des sociétés orthopédiques. Par ailleurs, la nécessité pour les systèmes étatiques ou privés de diminuer les remboursements des frais de santé a pesé sur les lancements de nouveaux produits et sur les prix de vente des produits existants

LISI MEDICAL estime que son marché est toujours en croissance en volume, mais à des taux moyens plus modérés de l'ordre de 3 à 4 % par an. Les segments « rachis, traumex et épaule » sont les plus dynamiques.

Activité

En millions d'euros	2013	2012	Variations
Chiffre d'affaires	64,1	64,8	-1,1 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	2,5	2,8	-8,0 %
Capacité d'autofinancement	1,6	3,1	- 50,0 %
Investissements industriels nets	3,1	11,6	-73,2 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow ») ¹	-1,3	-1,2	+ 8,4 %
Effectifs inscrits fin de période	474	475	-0,2 %
Effectifs équivalents temps plein ²	536	511	+ 4,9 %

¹ Free Cash Flow: capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

L'activité commerciale s'est améliorée en fin d'exercice grâce à un rythme d'entrée de commandes supérieur aux livraisons. Néanmoins, après avoir enregistré une forte baisse de 12,1 % entre 2011 et 2012, le chiffre d'affaires n'est plus qu'en léger repli en 2013. Le niveau de production augmente légèrement.

Des plans d'actions ont été mis en œuvre, centrés sur la dimension logistique, afin d'apporter aux clients une qualité de service encore accrue. Les investissements réalisés depuis plusieurs années et les plans d'amélioration en cours (LEAP – « *LISI Excellence Achievement Program* ») vont permettre d'augmenter progressivement le niveau actuel de production.

La marge opérationnelle (EBIT) est similaire à celle de l'exercice 2012 à 4,0 % du chiffre d'affaires, ne reflète pas encore l'effet volume positif attendu de l'élargissement significatif de la gamme de produits nouveaux, ni la contribution des nombreux nouveaux clients. Consacrés aux équipements de production ainsi qu'à une chaîne de décapage acide, les investissements sont restés soutenus à 3,1 M€. En conséquence, le Free Cash Flow demeure légèrement négatif sur la période.

PERSPECTIVES

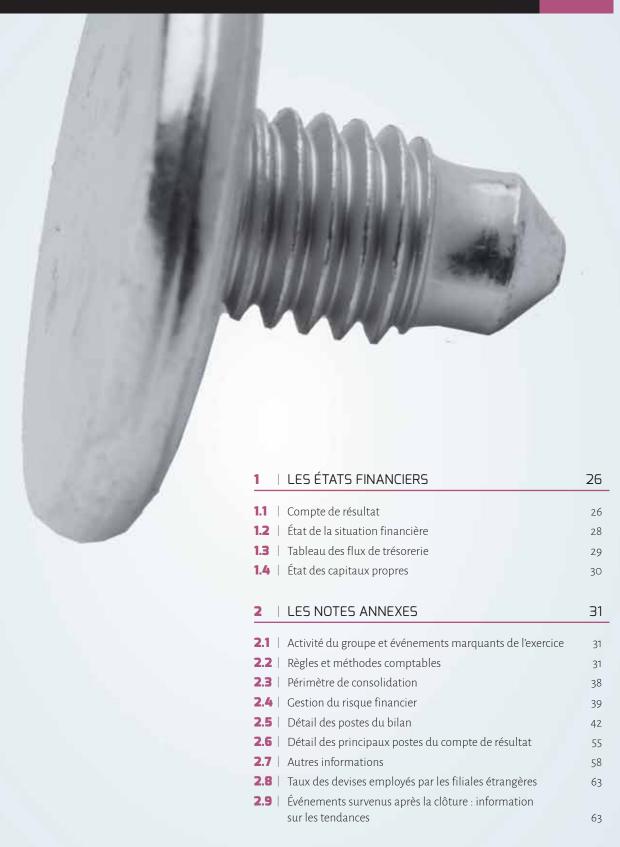
Le carnet de commandes de ce début d'année, en nette amélioration par rapport à l'an dernier à la même époque, devrait confirmer le retour à la croissance entamé au dernier trimestre de 2013.

Cette nouvelle phase s'appuie sur l'intensification du repositionnement de LISI MEDICAL sur les segments porteurs de croissance et de rentabilité, tant pour les majors que pour des sociétés de taille moyenne.

Initié en 2013, le développement des produits « génériques » connait un succès réel auprès de plusieurs clients qui vont être livrés en 2014.

Enfin, le site de Caen (Calvados) a gagné en visibilité, grâce à la reconduction, pour quatre années jusqu'en 2019, du contrat avec STRYKER, le principal client de LISI MEDICAL.

² y compris intérimaire



1 | LES ÉTATS FINANCIERS

1.1 | COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
Chiffre d'affaires hors taxes	2.6.1	1 148 971	1 081 341
Variation stocks produits finis et en-cours		12 474	9 105
Total production		1 161 445	1 090 446
Autres produits *		14 016	16 925
Total produits opérationnels		1 175 461	1 107 371
Consommations	2.6.2	(310 892)	(301 821)
Autres achats et charges externes	2.6.3	(219 416)	(204 490)
Valeur ajoutée		645 154	601 060
Impôts et taxes **		(8 614)	(8 674)
Charges de personnel (y compris intérimaires)***	2.6.4	(457 657)	(437 578)
Excédent Brut d'Exploitation courant (EBITDA)		178 883	154 808
Amortissements		(57 450)	(55 560)
Dotations nettes aux provisions		7 456	1 170
Résultat Opérationnel courant (EBIT)		128 889	100 418
Charges opérationnelles non récurrentes	2.6.6	(16 393)	(9 267)
Produits opérationnels non récurrents	2.6.6	2 639	47
Résultat opérationnel		115 134	91 199
Produits de trésorerie et charges de financement	2.6.7	(1 310)	(3 664)
Produits de trésorerie	2.6.7	1 948	1 006
Charges de financement	2.6.7	(3 258)	(4 672)
Autres produits et charges financiers	2.6.7	(2 504)	1 295
Autres produits financiers	2.6.7	12 676	15 413
Autres charges financières	2.6.7	(15 180)	(14 119)
Impôts (dont CVAE)**	2.6.8	(36 779)	(31 715)
Résultat de la période		74 540	57 115
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		74 639	57 287
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(99)	(172)
Résultat par action (en €) :	2.6.9	7,12	5,47
Résultat dilué par action (en €) :	2.6.9	7,12	5,47

^{*} Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2013 le classement

des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en «Autres produits».

** Au 31 décembre 2013, en conformité avec l'avis du CNC du 14 janvier 2010, le montant de la CVAE est classé en « Impôts » (sur les bénéfices) pour un montant de - 6,0 M€.

*** Le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 4,7 M€

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Résultat de la période	74 540	57 115
Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	2 718	(5 587)
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	(609)	935
Retraitement des actions propres (part brute)	388	48
Retraitement des actions propres (effet impôt)	(140)	
Paiement en actions (part brute)	2 248	1 473
Paiement en actions (effet impôt)	(812)	
Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat		
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(9 702)	(3 907)
Instruments de couverture (part brute)	(2 974)	389
Instruments de couverture (effet impôt)	253	(442)
Impact correction des impôts différés sur exercices antérieurs sur paiement en actions et retraitements des actions propres	(558)	
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôt	(9 187)	(7 092)
Résultat global total de la période	65 353	50 024

1.2 | ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12	
ACTIFS NON COURANTS				
Survaleur	2.5.1.1	174 768	178 612	
Autres actifs incorporels	2.5.1.1	13 675	14 052	
Actifs corporels	2.5.1.2	371 208	343 896	
Actifs financiers non courants	2.5.1.4	6 385	5 977	
Impôts différés actifs	2.5.7	11 066	14 289	
Autres actifs financiers non courants	2.5.1.5		937	
Autres actifs non courants	2.5.1.5	936		
Total des actifs non courants		578 038	557 763	
ACTIFS COURANTS				
Stocks	2.5.2.1	258 178	246 711	
Impôts - Créances sur l'état		11 680	49	
Clients et autres débiteurs	2.5.2.2	169 479	153 133	
Trésorerie et équivalents trésorerie*	2.5.2.3	94 000	102 160	
Total des actifs courants		533 337	502 053	
TOTALACTIF		1111375	1 059 816	

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/13	31/12/12
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	2.5.3.1	21 573	21 573
Primes	2.5.3.2	70 803	70 803
Actions propres	2.5.3	(14 135)	(14 616)
Réserves consolidées	2.5.3	487 458	445 588
Réserves de conversion	2.5.3	(12 078)	(2 383)
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	2.5.3	(3 084)	(3 598)
Résultat de la période	2.5.3	74 639	57 287
Total capitaux propres - part du groupe	2.5.3	625179	574 657
Intérêts minoritaires		1 253	1 360
Total capitaux propres		626 434	576 017
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	2.5.4.1	60 680	64 054
Dettes financières non courantes	2.5.6.1	118 640	111 004
Autres passifs non courants	2.5.5	7 726	7 608
Impôts différés passifs	2.5.7	22 763	23 511
Total des passifs non courants		209 809	206 178
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	2.5.4.1	21 060	16 483
Dettes financières courantes**	2.5.6.1	43 178	67 851
Fournisseurs et autres créditeurs		207 267	188 093
Impôt à payer		3 626	5 194
Total des passifs courants		275 131	277 621
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 111 375	1 059 816
*Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments classés jusqu'au 31 dé « Autres actifs financiers courants », ces derniers étant composés de valeurs mobilières de pla équivalents de trésorerie. ** Dont concours bancaires courants		8224	10 892
2 one contour 2 direction to contain to		0224	10 092

1.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Activités opérationnelles		
Résultat net	74 540	57 115
Elimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	60 695	59 444
- Variation des impôts différés	793	(1 966)
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	8 405	8 326
Marge brute d'autofinancement	144 433	122 919
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 099)	(3 241)
Capacité d'autofinancement	142 333	119 678
Elimination de la charge (produit) d'impôt exigible	35 987	33 681
Elimination du coût de l'endettement financier net	2 824	3 390
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(12 640)	(6 030)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(4 278)	4 055
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt	164 227	154 774
Impôts payés	(45 206)	(34 442)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	119 019	120 332
Activités d'investissement		
Acquisition de sociétés consolidées		(10)
Trésorerie acquise		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(88 980)	(79 268)
Acquisition d'actifs financiers		
Variation des prêts et avances consentis	(457)	(438)
Subventions d'investissement reçues		
Dividendes reçus		
Total Flux d'investissement	(89 437)	(79 716)
Trésorerie cédée		744
Cession de sociétés consolidées		2 805
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 319	857
Cession d'actifs financiers		1
Total Flux de désinvestissement	1 319	4 407
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(88 118)	(75 309)
Activités de financement		
Augmentation de capital		(16)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(14 674)	(13 531)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Total Flux d'opérations sur capitaux propres	(14 674)	(13 547)
Emission d'emprunts long terme	5 137	37 665
Emission d'emprunts court terme	72 269	704
Remboursement d'emprunts long terme	(4 663)	(4 041)
Remboursement d'emprunts court terme	(87 170)	(37 079)
Intérêts financiers nets versés	(2 826)	(3 510)
Total Flux d'opérations sur emprunts et autres passifs financiers	(17 253)	(6 261)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	(31 926)	(19 808)
Incidence des variations de taux de change (D)	226	(2 435)
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D) *	(4 691)	496
Variation de trésorerie (A+B+C+D)	(5 489)	23 276
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	91 269	67 993
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	85 776	91 269
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 000	102 160
Concours bancaires courants	(8 224)	(10 892)
Trésorerie à la clôture	85 776	91 269

^{*} Les -4,7 M \in comprennent un reclassement sur la trésorerie à l'ouverture d'éléments ne répondant pas aux critères d'affectation en équivalents de trésorerie.

1.4 | ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital (Note 7.3)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2012	21 573	70 803	(15 461)	399 954	1 599	(415)	59177	537 232	1 458	538 690
Résultat de l'exercice N (a)							57 287	57 287	(172)	57 115
Ecarts de conversion (b)					(3 982)			(3 982)	75	(3 907)
Paiements en actions (c)						1 473		1 473		1 473
Augmentation de capital			(16)					(16)		(16)
Retraitement des actions propres (d)			861			48		909		909
Retraitement IAS19 (g)						(4 652)		(4 652)		(4 652)
Affectation résultat N-1				59 177			(59 177)			
Changement de méthodes										
Variations de périmètre				(12)				(12)		(12)
Dividendes distribués				(13 531)				(13 531)		(13 531)
Reclassement										
Retraitement des instruments financiers (f)						(53)		(53)		(53)
Divers (e)										
Capitaux propres au 31 décembre 2012	21 573	70 803	(14 616)	445 588	(2 383)	(3 598)	57 287	574 656	1360	576 017
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)					(3 982)	(3 183)	57 287	50 122	75	
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2013	21 573	70 803	(14 616)	445 588	(2 383)	(3 598)	57 287	574 657	1360	576 017
Résultat de l'exercice N (a)							74 639	74 639	(99)	74 540
Ecarts de conversion (b)					(9 695)			(9 695)	(7)	(9 702)
Paiements en actions (c)						1 148		1 148		1 148
Retraitement des actions propres (d)			481			(22)		459		459
Retraitement IAS19 (g)						2 109		2 109		2 109
Affectation résultat N-1				57 287			(57 287)			
Dividendes distribués				(14 674)				(14 674)		(14 674)
Reclassement										
Retraitement des instruments financiers (f)						(2 721)		(2 721)		(2 721)
Divers (e)				(743)				(743)		(743)
Capitaux propres au 31 décembre 2013	21 573	70 803	(14 135)	487 458	(12 078)	(3 084)	74 639	625 179	1 253	626 434
dont total des produits et charges compta- bilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					(9 695)	514	74 639	65 458	(7)	

2 | LES NOTES ANNEXES

2.1 | ACTIVITÉ DU GROUPE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « Le Millenium, 18 rue Albert Camus, CS 70431, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 comprennent la Société, ses filiales et ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Evénements marquants de l'exercice :

L'exercice 2013 n'a pas été marqué par des événements significatifs. En effet, aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours de l'exercice. Le Groupe déroule un plan d'investissements ambitieux dans les trois divisions.

2.2 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers établis au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 février 2014 et seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2014.

2.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2013

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/ IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

2.2.1.1 Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013

Le Groupe LISI a appliqué au 1^{er} janvier 2013 les normes et amendements suivants, d'application obligatoire en 2013 :

- Amendements d'IAS 19 : le Groupe a opté pour l'application anticipée d'IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012,
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013,
- L'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global»,
- Amendements d'IAS 12 Impôts différés Recouvrement des actifs sous-jacents » : l'application de cette nouvelle norme n'a pas

d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

Les amendements suivants ne trouvant pas à s'appliquer dans le Groupe, n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice

- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir - compensation des actifs et passifs financiers »,
- Amendement à IFRS 1 « IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - Prêts publics ».

2.2.1.2 Normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 mais pouvant être anticipés par le Groupe

Le Groupe n'a pas appliqué les normes, amendements et interprétations suivants par anticipation au 1^{er} janvier 2013 :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Accords conjoints », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », IAS 28 « Participations dans les entreprises associées »,
- Amendement d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

2.2.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 2.2.7.3 et
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 2.2.8.5),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (notes 2.2.14 et 2.2.15.1),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (notes 2.2.6, 2.2.8.6, 2.2.11 et 2.2.12),
- la valorisation des paiements en actions (note 2.2.15.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 2.2.19.5).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique. La période actuelle caractérisée par une plus grande volatilité limite la visibilité. En conséquence, les prévisions qui servent de base à ces jugements et hypothèses peuvent présenter des écarts avec les réalisations futures.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la Direction au regard des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours des périodes ultérieures concernent notamment les provisions (notes 2.2.14 et 2.5.4), les impôts différés actifs (note 2.5.7) et les tests de dépréciation sur les actifs (notes 2.2.8.5 et 2.5.1.1). Les calculs des engagements de fin de carrière et des tests de valeur reposent sur des hypothèses actuarielles dont la sensibilité peut avoir des incidences sur les charges comptabilisées sous forme de provisions. Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaires, etc...).

Traitement comptable de la CVAE

Suite au communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Cette décision est basée sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. De plus, ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

En conséquence, l'impôt différé a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2010 pour un montant net de 1,4 M€ prélevé sur les capitaux propres du Groupe. Ce stock d'impôt différé est repris au fur et à mesure de la constatation des dotations aux amortissements des immobilisations prises en compte dans le calcul. Au 31 décembre 2013 le solde d'impôt différé net concerné s'élève à 0,8 M€.

Traitement du Crédit impôt recherche

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

Traitement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE a été présenté en application des normes IFRS en déduction des charges de personnel pour un montant de 4,7 M€.

2.2.3 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des

avantages de ses activités. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 2.3.3. Au 31 décembre 2013, la société ANKIT Fasteners est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Toutes les autres sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

2.2.4 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

2.2.5 Méthodes de conversion des éléments en devises

2.2.5.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité.

2.2.5.2 Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.2.6 Instruments financiers

2.2.6.1 Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les clients et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et dettes financières, les fournisseurs et autres créditeurs. Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés ainsi qu'indiqué dans les notes spécifiques qui suivent: 2.2.8.6, 2.2.10, 2.2.11, 2.2.12, 2.2.16 et 2.2.17.

2.2.6.2 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt et de fluctuation des cours des matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

2.2.7 Actifs incorporels

2.2.7.1 Survaleurs

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. A cette date, la survaleur est évaluée à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, la survaleur est maintenue à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements

Depuis cette date, la survaleur est évaluée à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Elle est affectée à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 2.2.8.5.

Si la survaleur est négative, elle est constatée en profit au compte de résultat.

2.2.7.2 Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-àdire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

Du fait de la nature des frais de recherche et développement engagés par le Groupe LISI, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en

charges. Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

2.2.7.3 Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

Le cas échéant, les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

Marques: 10 - 20 ans Logiciels: 1-5 ans

2.2.8 Actifs corporels LISI

2.2.8.1 Actifs dont le Groupe LISI est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur leguel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

2.2.8.2 Actifs financés par location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs financés par location-financement sont comptabilisés à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

2.2.8.3 Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront

au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

2.2.8.4 Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

-constructions: 20-40 ans

- installations et équipements : 10 − 15 ans

agencements: 5 – 15 ans
matériels de transport: 5 ans
matériels et outillage: 10 ans
matériels de bureau: 5 ans
mobiliers de bureau: 10 ans
matériels informatiques: 3 ans

2.2.8.5 Perte de valeur des actifs

Les survaleurs et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumises à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable (cf. note 2.2.7.2) et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les survaleurs).

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec le budget et le plan d'affaires les plus récents approuvés par la Direction et présentés au Conseil d'Administration. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des survaleurs.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des survaleurs sont irréversibles.

Le Groupe a retenu, pour la définition des UGT, le regroupement stratégique des Business Units (B.U), correspondant à la segmentation stratégique et à la structure du reporting du Groupe LISI.

La division LISI AEROSPACE est scindée en 7 UGT :

- B.U Cellule Europe,
- B.U Cellule USA,
- B.U Produits spéciaux,
- B.U Moteurs et pièces critiques Europe,
- B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord,
- B.U Aerostructure et Equipement aéronautique,
- B.U Composants techniques.

La division LISI AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT :

- B.U Fixations vissées,
- B.U Composants mécaniques,
- B.U Solutions clippées.

La division LISI MEDICAL est constituée d'une seule UGT.

2.2.8.6 Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

2.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

2.2.10 Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur d'origine. En cas de risque de non recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables ; ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

2.2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

2.2.12 Capital

2.2.12.1 Actions propres

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

2.2.12.2 Rémunérations en actions (stocks options et attributions conditionnelles d'actions gratuites dénommées actions de performance)

Se reporter à la note 2.2.14 « Avantages au personnel ».

2.2.13 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

2.2.13.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux et les provisions au titre des engagements de retraites.

2.2.13.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

2.2.14 Avantages au personnel

2.2.14.1 Engagements pris envers le personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors du départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

S'agissant des régimes à prestations définies, les engagements du Groupe envers son personnel sont déterminés par des actuaires indépendants ou en interne selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à l'IAS 19. Cette méthode prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation.

Ces régimes peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance, des actions ou des placements obligataires, à l'exclusion des instruments de dettes ou de capitaux propres émis par le Groupe.

Les exigences d'IFRIC 14 n'entrent pas dans le périmètre des retraitements à pratiquer par le Groupe.

Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1er janvier 2012, les profits et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à contributions définies.

2.2.14.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants, l'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe. Dans ce même objectif, certains salariés ou dirigeants de filiales étrangères bénéficient de ces mêmes avantages, mais qui leur seront versés sous forme de primes.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Dans le cas des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance, ces avantages correspondent à la juste valeur des instruments émis, évalués en utilisant un modèle binomial.

S'agissant des engagements de primes, ceux-ci sont inscrits en dettes au personnel à leur juste valeur à la date de clôture.

Cette rémunération payée en actions ou dérivés d'actions LISI est reconnue :

- sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'options d'achat;
- sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution, conformément à la période d'acquisition des droits figurant dans le règlement des plans, s'agissant des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance.

Il est également proposé aux salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Epargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Epargne Groupe.

2.2.15 Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.16 Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

2.2.17 Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

2.2.18 Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend la valeur ajoutée, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et retraites et le coût des rémunérations en actions. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT et les autres produits et charges opérationnels non récurrents. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
 - de leur nature inhabituelle et,
 - de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des survaleurs et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

2.2.18.1 Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

2.2.18.2 Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.2.18.3 Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement, tels que décrits au paragraphe 2.2.8.2 sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

2.2.18.4 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

2.2.18.5 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les survaleurs non déductibles fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles.

Notamment, l'examen de la recouvrabilité des reports déficitaires fait l'objet d'une prudence particulière car ceux-ci ne seraient récupérables que si la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale réalise des profits suffisants dans un futur proche.

Concernant les sociétés françaises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET et la CVAE à partir de 2010, le Groupe a décidé de considérer la CVAE dans le champ de la norme IAS 12. Cette décision conduit à présenter cette taxe sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

2.2.18.6 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions).

2.2.19 Tableau de flux de trésorerie

Le Groupe a choisi de présenter son tableau de flux de trésorerie consolidé selon le modèle au format IFRS.

2.2.20 Information sectorielle

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) :
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les activités du Groupe sur 2013, se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

2.2.21 Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous.

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et de variations des BFR (cf. chapitre 3 note 2.5.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

2.3 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.3.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2013

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.3.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
Holding				
LISI S.A.	Belfort (90)	France	Sociéte	é mère
Division LISI AEROSPACE				
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE S.L.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
A1 Technologies Inc	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	49,06	49,06
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00
LISI AEROSPACE CREUZET SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00
INDRAERO SIREN SAS	Argenton/Creuse (36)	France	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Creuzet Maroc (A)	Casablanca	Maroc	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Sedziszow Malopolski	Pologne	70,00	70,00
Division LISI AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
SOCIETE NOUVELLE BONNEUIL SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	% de contrôle	% d'intérêts
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (BEIJING) CO., Ltd	Pékin	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE India Pvt Ltd	Ahmedabad	Inde	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	75,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	75,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE BETEO GmbH & CO KG	Gummersbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Division LISI MEDICAL				
LISI MEDICAL JEROPA Inc.	Escondido (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
SEIGNOL - HUGUENY SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00
LISI MEDICAL Orthopaedics SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00

(A) Changement de dénomination d'INDRAERO MAROC en LISI AEROSPACE Creuzet Maroc le 1^{er} janvier 2013

Au cours de l'exercice 2013 il n'y a pas eu de mouvement de périmètre et de changement de taux de détention.

2.4 | GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers ·

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de taux,
- risque de change.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent dans d'autres paragraphes des états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers. Le Groupe considère que le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Risque actions

Le portefeuille actions détenu par la société LISI S.A. n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation. Au 31 décembre 2013, le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents de trésorerie de 94 M€. Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne représentant pas de risque en capital, conformément à la politique de gestion de trésorerie du Groupe. En accord avec les règles comptables, ses placements sont évalués à la clôture à leur valeur de marché et sont classés en trésorerie

Selon la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées dès l'acquisition, en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions propres sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres achetés ou cédés. L'acquisition de 77 352 actions propres et la cession de 88 018 actions propres au cours de l'exercice 2013 se traduisent par une augmentation des capitaux propres de 0,5 M€ sur l'exercice.

Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2013, le Groupe LISI bénéficie de plusieurs lignes de crédit moyen terme confirmées non utilisées pour un montant total de 95 M€. Ce montant, en hausse de 64 M€ sur un an, découle principalement de l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€, et de la mise en place d'un deuxième financement de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 30 M€. Ces opérations démontrent la capacité du Groupe à diversifier ses sources de financement, tout en allongeant la maturité de sa dette et en conservant un coût de financement très intéressant.

Le Groupe dispose en complément de lignes moyen terme non tirées, de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 35 M \in , et d'une trésorerie nette de 85,8 M \in , aboutissant à une capacité de financement globale de 215,8 M \in , le rendant peu sensible au risque de liquidité.

Les contrats de financement du Groupe prévoient le respect de 2 principaux ratios-limite :

- Endettement Financier Net / Capitaux Propres consolidés < 1,2
- Endettement Financier Net / EBITDA consolidés < 3,5

Au 31 décembre 2013, le premier s'élevait à 0,108 et le second à 0,379, contre respectivement 0,133 et 0,495 au 31 décembre 2012. Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité très confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Autres actifs financiers courants	0	71 535
Trésorerie et équivalent de trésorerie	94 000	30 625
Trésorerie disponible [A]	94 000	102160
Concours bancaires courants [B]	8 224	10 892
Trésorerie nette [A - B]	85 776	91 268
Crédits	134 665	148 644
Autres dettes financières	18 928	19 320
Dettes financières nettes [C]	153 593	167 964
Endettement financier net [D = C + A - B]	67 817	76 696
Capitaux propres Groupe [E]	625179	574 657
Ratio d'endettement (en %) [D / E]	10,8 %	13,3 %

N. B. : Rappel 2011 du ratio d'endettement en % : 19,1 %

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2013	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance				
(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Dettes financières non courantes	118 640		56 159	62 481	118 640	
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 632		5 440	192	5 632	
Dettes financières courantes	43 178	43 178			43 178	
Fournisseurs et autres créditeurs	207 267	207 267			207 267	
Total passifs financiers	374 717	250 445	61 599	62 673	374 717	

Passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2012	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance				
(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total	
Dettes financières non courantes	111 004		106 981	4 023	111 004	
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 218		5 071	147	5 218	
Dettes financières courantes	67 851	67 851			67 851	
Fournisseurs et autres créditeurs	188 093	188 093			188 093	
Total passifs financiers	372 166	255 944	112 052	4170	372 166	

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe ou

la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

Le Groupe achète et vend des dérivés et supporte des passifs financiers, afin de gérer les risques de marché.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme, de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2013, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Le détail des engagements est donné à la rubrique 2.7.4.1 du présent document de référence.

Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une répercussion sur ces flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux ou options de taux d'intérêt.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place en 2013 de nouvelles couvertures et le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2013 porte sur un montant nominal de 56,5 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 2.7.4 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit ·

(en milliers d'€)	31/12/13	31/12/12
Emprunts - taux variables	71 542	138 900
Concours bancaires courants	8 224	10 892
Autres actifs financiers courants et non courants		(35 892)
Trésorerie et équivalents trésorerie	(78 600)	(30 625)
Position nette avant gestion	1166	83 275
SWAP de taux d'intérêts	56 491	75 353
Couverture	56 491	75 353
Position nette après gestion	(55 325)	7 922

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité au taux les positions nettes, prêteuses et emprunteuses.

Au 31 décembre 2013, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à + / - 0.6 M€.

Risque de cours sur les matières premières

Ce point est traité au chapitre 5 § 4.6.1.

Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du Groupe;
- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de ne pas descendre en deçà d'une parité plancher, tout en lui permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture optimisé par rapport aux conditions de marché. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 8 ans. Cette stratégie a permis au Groupe de vendre en 2013 un montant global de 10,4M USD à un cours moyen proche de 1,18.

Portefeuille de dérivés de change

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

		31/12/2013					3	31/12/2012		
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre EUR	0,1	4,2	4,2	0,0	0,0	1,3	18,0	18,0	0,0	0,0
Position acheteuse de GBP contre USD	0,9	17,1	17,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	-0,4	48,1	28,6	19,5	0,0	0,2	17,7	17,7	0,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	-2,1	25,5	25,5	0,0	0,0	0,2	18,2	18,2	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,3	13,2	13,2	0,0	0,0	0,3	26,4	13,2	13,2	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	-0,1	192,0	192,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	2,1	27,5	10,0	12,5	5,0	1,9	39,5	12,0	22,5	5,0
TOTAL	0,8					3,85				

⁽¹⁾ Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

2.5 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

2.5.1 Actifs non courants

2.5.1.1 Actifs incorporels *a) Survaleur*

(en milliers d'euros)	Survaleur		
Survaleur brute au 31 décembre 2012	182 012		
Impairment au 31 décembre 2012	(3 400)		
Survaleur nette au 31 décembre 2012	178 612		
Augmentation	770		
Diminution	0		
Variations de change	(1 608)		
Survaleur brute au 31 décembre 2013	177 774		
Impairment au 31 décembre 2013	(3 006)		
Survaleur nette au 31 décembre 2013	174 768		

L'augmentation de 770 K€ concerne l'acquisition d'actifs d'une activité dans la division LISI MEDICAL en avril 2013.

Les variations de change portent principalement sur la division LISI AEROSPACE et proviennent des écarts de conversion sur le dollar.

La perte de valeur de 3 006 K€ constatée au 31 décembre 2013 concerne l'UGT Cellule USA de la division LISI AEROSPACE suite au transfert d'actifs de l'ancienne activité Racing USA vers d'autres sociétés du Groupe pour une valeur inférieure aux valeurs nettes comptables.

⁽²⁾ Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Les valeurs nettes des survaleurs se répartissent au 31 décembre 2013 de la manière suivante :

	Division LISI AEROSPACE									
(en millions d'euros)	B.U Cellule Europe	B.U Moteurs et pièces critiques Europe	B.U Cellule USA	B.U Moteurs et pièces critiques Amérique du Nord	B.U Produits spéciaux	B.U. Composants de structure	Total			
Survaleur nette	1,0	4,5	15,1		7,2	38,9	66,7			
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant				
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Perte de valeur 3 M€	NA	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur				
Hypothèses clés										
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions		Prévisions	Prévisions				
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans		Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans				
Taux d'actualisation après impôt	7,50 %	7,50 %	7,50 %		7,50 %	7,50 %				
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèse budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %		2,00 %	2,00 %				

	Division LISI AUTOMOTIVE							
(en millions d'euros)	B.U Fixations vissées	B.U Composants mécaniques de sécurité	B.U Solutions clippées	Total				
Survaleur nette	20,1	1,2	40,3	61,6				
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant				
Marques	Néant	Néant	3,8	3,8				
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur					
Hypothèses clés								
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions					
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans					
Taux d'actualisation après impôt	8,75 %	8,75 %	8,75 %					
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %	1,90 %	1,90 %					

(en millions d'euros)	Division LISI MEDICAL		
Survaleur nette	46,5		
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Néant		
Marques	Néant		
Résultat de l'impairment test	Pas de perte de valeur		
Hypothèses clés			
Flux de trésorerie à un an	Prévisions		
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans		
Taux d'actualisation après impôt	7,75 %		
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %		

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2013.

Ces tests, conformément à la note 2.2.8.5, ont été pratiqués au niveau de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel, et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Chaque valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des cash-flows d'exploitation prévisionnels après impôt. Les projections de

flux de trésorerie sont déterminées à partir des données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2014 à 2017.

La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les UGT de la division LISI AUTOMOTIVE a été réalisée par un expert indépendant. Sur la base du mémorandum des experts, le Groupe a rationnalisé les taux sur les divisions LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL. Ainsi, un taux de 2 % a été retenu pour les UGT de la division LISI AEROSPACE et un taux de 1,9 % a été retenu pour les UGT de la division LISI AUTOMOTIVE.

Les taux d'actualisation après impôt ont été retenus sur la base d'une appréciation des risques spécifiques à ces activités.

		31 décer	nbre 2013	31 décembre 2012	
		Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation
LISI AEROSPACE					
	Cellule USA	2 %	7,50 %	2,50 %	7 %
	Produits spéciaux	2 %	7,50 %	2,50 %	7 %
	Composants de structure	2 %	7,50 %	2,50 %	7 %
LISI AUTOMOTIVE					
	Fixations vissées	1,90 %	8,75 %	2,50 %	8,50 %
	Solutions clippées	1,90 %	8,75 %	2,50 %	8,50 %
LISI MEDICAL					
	LISI MEDICAL	2 %	7,75 %	2,50 %	7,50 %

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments

contributifs des cash flows. Ces tests de sensibilité ont montré que la limite entre la valeur d'utilité et l'actif net est atteinte pour des variations de paramètres de calcul présentées dans le tableau ci-dessous :

Sensibilité des valeurs recouvrables

	31 décembre 2013							
	Taux	d'actualisation	Taux de	croissance à l'infini	Flux de trésorerie	Taux d'EBITDA		
	Taux retenu (en %)	Augmentation du taux d'actualisation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux de croissance à l'infini nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	Diminution des flux de trésorerie nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en %)	Taux retenu (en %)	Diminution du taux d'EBITDA nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en nombre de points)	
LISI AEROSPACE						int		
Cellule USA	7,50 %	1 150	2 %	(2 200)	(70 %)	aison du sous-jacent	(1 290)	
Produits spéciaux	7,50 %	3 350	2 %	Non concerné	(87 %)	raiso sous	(2 806)	
Composants de structure	7,50 %	40	2 %	(50)	(8 %)	en l	(70)	
LISI AUTOMOTIVE						nique		
Fixations vissées	8,75 %	205	1,90 %	(345)	(24,50 %)	ımur ınfid	(239)	
Solutions clippées	8,75 %	5	1,90 %	(10)	(1 %)	Non communiqué en raison du caractère confidentiel du sous-jace	(10)	
LISI MEDICAL						Non		
LISI MEDICAL	7,75 %	15	2 %	(20)	(2 %)	g	(32)	

b) Autres actifs incorporels

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles *	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	41 740	14 829	56 570
Autres variations nettes	468	(507)	(38)
Acquisitions	2 028	2 206	4 234
Cessions	(80)		(80)
Mouvements de périmètre	2		2
Ecarts de change	(21)	(42)	(63)
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	44137	16 487	60 624
Amortissements au 31 décembre 2012	33 955	8 563	42 518
Dotations aux amortissements	3 614	1 330	4 944
Reprises d'amortissements	(93)	(360)	(453)
Mouvements de périmètre			
Ecarts de change	(19)	(41)	(60)
Amortissements au 31 décembre 2013	37 457	9 492	46 949
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	6 680	6 996	13 675

^{*} Y compris la marque Rapid.

La marque Rapid a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8,3 M€. Depuis 2003, il a été décidé de l'amortir sur une durée de 15 ans, compte tenu de la période d'utilisation commerciale envisagée.

L'augmentation des « Concessions, brevets et droits similaires » concernent essentiellement la mise en place du progiciel de gestion intégrée Movex 3 dans la division LISI AUTOMOTIVE pour 1,6 M ϵ .

2.5.1.2 Actifs corporels a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	16 262	131 758	634 158	78 441	21 552	882172
Autres variations nettes		2 175	36 506	(1 169)	(37 598)	(85)
Acquisitions	290	3 788	28 456	6 071	48 206	86 811
Cessions	(15)	(418)	(11 962)	(2 003)	(8)	(14 407)
Mouvements de périmètre			214			214
Ecarts de change	(3)	(1 010)	(6 470)	(466)	(716)	(8 664)
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	16 534	136 293	680 902	80 874	31 436	946 040
Amortissements au 31 décembre 2012	931	56 665	445 408	50 206	180	553 389
Autres variations nettes		7	46	102	(151)	5
Dotations aux amortissements	561	5 651	38 869	5 097	2 107	52 285
Reprises d'amortissements	(445)	(285)	(10 352)	(964)		(12 046)
Mouvements de périmètre			(5)			(5)
Ecarts de change		(214)	(3 929)	(263)		(4 406)
Amortissements au 31 décembre 2013	1 047	61 824	470 037	54 178	2 137	589 223
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	15 487	74 468	210 866	26 697	29 300	356 818

b) Actifs corporels en contrat de location-financement

b) / teal see per els el reentar at ale recardion ma						
(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2012		10 576	18 583			29159
Autres variations nettes						
Acquisitions			857			857
Cessions						
Ecarts de change		(48)	(84)			(132)
Valeurs brutes au 31 décembre 2013		10 528	19 355			29 883
Amortissements au 31 décembre 2012		2 762	11 283			14 046
Autres variations nettes						
Dotations aux amortissements		311	1 181			1 492
Reprises d'amortissements						
Mouvements de périmètre						
Ecarts de change		(3)	(42)			(45)
Amortissements au 31 décembre 2013		3 070	12 422			15 494
Valeurs nettes au 31 décembre 2013		7 457	6 933			14 390

Compte tenu du caractère non matériel les paiements minimaux futurs au titre des locations et leur valeur actuelle ne fait pas l'objet d'une ventilation par échéance.

c) Contrats de location simple

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le Groupe et ses filiales sont des bâtiments industriels et des locaux à usage de bureau (siège social). Les autres contrats de location simple sont essentiellement afférents aux équipements bureautiques.

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

Au total, la charge annuelle est de l'ordre de 10,6 M $\!\!\!\!\! \in$

2.5.1.3 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12/2013		Ventilation par catégorie d'instruments				ts
(en milliers d'€)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	6 385	6 385			6 385		
Autres actifs non courants	936	936			936		
Clients et autres débiteurs	169 479	169 479			166 049		3 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 000	94 000	94 000				
Total actifs financiers	270 800	270 800	94 000		173 370		3 430
Dettes financières non courantes	118 640	118 640				117 952	688
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 632	5 632				5 632	
Dettes financières courantes	43 178	43 178				43 178	
Fournisseurs et autres créditeurs	207 267	207 267				204 646	2 621
Total passifs financiers	374 717	374 717				371 408	3 3 0 9

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan	Au 31/12	2/2012	Ventilation par catégorie d'instruments				ts
(en milliers d'€)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	5 977	5 977			5 977		
Autres actifs financiers non courants	937	937			937		
Clients et autres débiteurs	153 133	153 133			153 133		
Actifs financiers courants	71 535	71 535	67 542				3 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 625	30 625	30 625				
Total actifs financiers	262 207	262 207	98 167				3 993
Dettes financières non courantes	111 004	111 004				109 332	1 672
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 218	5 218				5 218	
Dettes financières courantes	67 851	67 851				67 851	
Fournisseurs et autres créditeurs	188 093	188 093				188 093	
Total passifs financiers	372166	372 166				370 494	1 672

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

	31 décembre 2013		
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	6 385		
Autres actifs non courants	936		
Clients et autres débiteurs	3 430	166 049	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 000		
Total actifs financiers	104 751	166 049	
Dettes financières non courantes	118 640		
Autres passifs non courants (hors PCA)	5 632		
Dettes financières courantes	43 178		
Fournisseurs et autres créditeurs	2 621	204 646	
Total passifs financiers	170 071	204 646	

2.5.1.4 Actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2012	4 854	1 144	5 998
Autres variations nettes		2	2
Acquisitions	609	95	704
Cessions		(60)	(60)
Mouvements de périmètre			
Ecarts de change	(231)	(6)	(237)
Valeurs brutes au 31 décembre 2013	5 232	1174	6 406
Pertes de valeur au 31 décembre 2012	8	11	19
Autres variations nettes			
Provisions pour pertes de valeur			
Reprises de provisions pour pertes de valeur			
Mouvements de périmètre			
Ecarts de change		(0)	(0)
Pertes de valeur au 31 décembre 2013	8	11	19
Valeurs nettes au 31 décembre 2013	5 223	1163	6 385

2.5.1.5 Autres actifs financiers non courants

Total autres actifs non courants		937
Autres créances		937
(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12

La créance inscrite au bilan au 31 décembre 2012 couvrait un actif d'impôt à maturité long terme, il a été reclassé en « autres actifs non courants » au 31 décembre 2013.

2.5.1.6 Autres actifs non courants

Total autres actifs non courants	936	
Autres créances	936	
(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12

2.5.2 Actifs courants

2.5.2.1 Stocks

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
Valeur brute au 31 décembre 2012	48 457	15 864	102 345	99 864	17 150	283 680
Mouvements de périmètre	4	8		408		420
- dont augmentations	4	8		408		420
- dont diminutions						
Ecarts de change	(540)	(66)	(1 380)	(1 132)	(83)	(3 201)
Variations de stock	38	433	7 702	2 140	2 328	12 640
Reclassements	6 230	(6 174)	(351)	(323)		(617)
Valeur brute au 31 décembre 2013	54189	10 066	108 316	100 956	19 395	292 922
Dépréciation au 31 décembre 2012	10168	1 617	4 312	18 728	2 146	36 971
Mouvements de périmètre						
- dont augmentations						
- dont diminutions						
Dotations aux provisions pour dépréciation	3 292	1 003	1 088	4 007	69	9 459
Reprises de provisions pour dépréciation	(2 161)	(699)	(977)	(7 058)	(285)	(11 180)
Ecarts de change	(215)	(1)	(74)	(154)	(59)	(504)
Reclassements	253	(385)	(83)	214		
Dépréciation au 31 décembre 2013	11 336	1 536	4 267	15 736	1 871	34 746
Valeur nette au 31 décembre 2013	42 853	8 530	104 049	85 220	17 524	258 178

2.5.2.2 Clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Créances clients et comptes rattachés brutes	139 598	129 755
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(4 380)	(4 780)
Créances clients et comptes rattachés nets	135 218	124 975
Etat - autres impôts et taxes	21 196	16 654
Organismes sociaux et personnel	336	440
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	2 445	1 020
Charges constatées d'avance	2 360	3 161
Autres	7 925	6 884
Autres débiteurs	34 261	28 158
Total clients et autres débiteurs	169 479	153 133

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2013 à 54,4 M€ contre 52,2 M€ au 31 décembre 2012. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe deux contrats de cession de créances, l'un signé pour une durée indéterminée, l'autre pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 92 M€.

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, la société estime que le risque de non recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an ; la part à plus d'un an n'étant pas du tout matérielle.

2.5.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie disponible au 31 décembre 2013 s'élève à 94 M€. Ce poste est essentiellement constitué de valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe et notamment des Sicav monétaires pour un montant de 15,3 M€, de certificats de dépôts négociables pour 58,8 M€ et de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2 013	2 012
Incidence de la variation des stocks	(12 640)	(6 030)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	(14 369)	5 117
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	10 091	(1 063)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	(9 220)	(761)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(26 138)	(2 737)

L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) se détaille comme suit ·

Excédent de trésorerie d'exploitation (Free cash flow)	28 534	38 530
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(26 138)	(2 737)
Investissements industriels nets	(87 661)	(78 411)
Capacité d'autofinancement	142 333	119 678
(en milliers d'euros)	2 013	2 012

2.5.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 625,2 M€ au 31 décembre 2013 contre 574,7 M€ au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 50,5 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments

- + 74,6 M€ de résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société,
- 14,7 M€ de distribution de dividendes versés en mai 2013,
- +1,6 M€ relatifs aux actions auto-détenues et aux paiements en actions,
- + 2,1 M€ lié à des écarts actuariels sur avantages au personnel,
- 2,7 M€ de variation de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie,
- 0,7 M€ de retraitements divers,
- 9,7 M€ d'écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la réévaluation du dollar.

2.5.3.1 Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 572 988 €, se décomposant en 10 786 494 actions émises d'un nominal de 2 €. Aucune variation n'est enregistrée par rapport au 31 décembre 2012.

2.5.3.2 Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2 013	2 012
Primes d'émission	53 062	53 062
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
Total	70 803	70 803

2.5.3.3 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et au flux de trésorerie dégagée par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans les notes 2.6.9 et 2.7.2. Ils ne concernent que des actions existantes auto détenues.

2.5.3.4 Dividendes

Le montant des dividendes au titre de l'exercice 2013 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2014 s'analyse comme suit :

Montant en M€	2013	2012
Dividende net global	18,3	15,1

Cette estimation est faite sur la base du nombre total d'actions donnant, soit 10 786 494 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2013 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2014 s'analyse comme suit :

Dividende par action en €	2013	2012
Dividende par action	1,70	1,40

2.5.4 Les provisions

2.5.4.1 La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2012	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2012	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements	Entrée / Sortie de périmètre	Ecarts de conversion	Au 31 décembre 2013
Pensions et retraites	27 155	5 181	32 336	2 1 6 5	(2 160)	(36)	(2 720)			(175)	29 410
Médailles du travail	3 420	333	3 753	246	(114)						3 885
Risques liés à l'environnement	10 817	5 659	16 476	2 371	(2 584)	(2 407)				(151)	13 705
Litiges et autres risques	5 594	(1 307)	4 288	826	(1 481)	(281)		121		(13)	3 460
Garanties données aux clients	5 870	489	6 358	834				(21)			7 171
Réorganisation industrielle	150	(150)		11 505	(1 108)			(8 117)		(80)	2 200
Pour impôts	843		843	85	(80)						848
Sous total Provisions non courantes	53 849	10 205	64 054	18 031	(7 527)	(2724)	(2 720)	(8 017)		(419)	60 679
Pour perte sur contrat	600	(330)	270	247	(69)						448
Réorganisation industrielle	1 325	(86)	1 239		(69)			(369)		(21)	779
Restructuration	2 222	(1 622)	600			(600)		8 486			8 486
Risques liés à l'environnement	333	6	339	164	(132)	(65)					307
Litiges	161	72	233	247	(49)						432
Pour impôts	256	1	257		(181)	(36)					39
Autres risques	9 840	3 705	13 545	5 322	(6 282)	(2 286)		(100)	400	(30)	10 569
Sous total Provisions courantes	14 737	1747	16 484	5 980	(6 782)	(2 987)		8 017	400	(52)	21 061
Total Général	68 586	11 952	00.500	24 012	(14 309)	(5 711)	(2 720)		400	(471)	81 740
	08 580	11 952	80 539	24 012	(14 30 9)	(3711)	(- / /		400	(4/1)	01740
dont en résultat opérationnel récurrent	08 580	11 952	80 539	12 507	(13 570)	(3 811)	(= / = 0 /		400	(4/1)	01740

Les principales provisions concernent :

- Pensions et retraites :

Obligations imposées par les législations sociales vis-à-vis des salariés du Groupe, de versement de pensions ou d'indemnités lors des départs en retraite. Prise en compte dans le calcul, d'hypothèses au niveau du taux d'actualisation, du turnover, et des tables de mortalité. Adossement de certains de ces engagements sur des fonds externalisés.

Le Groupe ayant opté pour l'application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » par contrepartie des provisions pour pensions et retraites.

- Environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels. Le coût des actions de surveillance et de mise en conformité en collaboration avec les autorités locales constitue une part importante de ces provisions.

- Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. L'appréciation du risque a été estimé au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions. L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour.

- Réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales. La dotation de 11 M€ concerne essentiellement la réorganisation de l'activité visserie France au travers de la fermeture de l'usine de Thiant et du transfert de son activité sur trois autres sites français.

- Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits) et concernent les deux principales divisions du Groupe.

Cette rubrique couvre des risques et charges nettement précisés quant à leur objet dont l'échéance reste probable et qui provoqueront une sortie de ressource sans contrepartie. Les montants les plus significatifs traduisent l'application défavorable pour le Groupe de clauses contractuelles, l'impact de rationalisation des structures de production et des contentieux avec des tiers partenaires.

2.5.4.2 Engagements pris envers le personnel

Application de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012

Comme indiqué dans la note 2.2 Règles et méthodes comptables, le Groupe LISI a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée au 1^{er} janvier 2012.

Caractéristiques

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère, il offre à ses salariés et anciens salariés, sous certaines conditions de service notamment, le versement de pensions ou d'indemnités lors de leur départ en retraite. Ces prestations peuvent être versées dans le cadre de régimes à cotisations définies ou prestations définies

Plans à prestations définies

Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

Etats-Unis

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991. Le plan est fermé depuis cette date. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2013 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Etats-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	18 709	6 366	7 938	18 344	1 147
Taux d'actualisation	3,17 %	3,42 %	4,25 %	4,62 %	3,30%
Inflation - Augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %	N/A	4,00 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 4,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 4,62 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2013, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 61 % en actions et de 39 % en obligations pour l'Angleterre et de 17 % en actions, 39 % en obligations et 44 % en autres supports pour les États-Unis.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2013 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Evolution de la dette actuarielle	2013	2012
Dette actuarielle à l'ouverture	54 647	47 894
Coût des services	1 232	1 030
Coût de la désactualisation	1 766	2 038
Prestations versées	(2 893)	(3 356)
Réductions		
Liquidations		(187)
Variation de périmètre		
Ecarts de conversion	(731)	151
Pertes actuarielles (gains)	(1 518)	7 079
Dette actuarielle à la clôture	52 504	54 647

Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2013	2012
Valeur à l'ouverture	22 312	20 738
Cotisations versées par le Groupe	273	1 336
Prestations prélevées sur le fonds	(970)	(2 121)
Rendements attendus des actifs	833	881
Ecarts de conversion	(553)	172
Gains actuariels (pertes)	1 200	1 305
Valeur à la clôture	23 094	22 312

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus (en M€) :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Passif comptabilisé à la clôture	(29 410)	(32 336)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2013 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 2,2 M€ et se décompose de la manière suivante :

Rendements attendus des actifs du régime	(833)	(881)
Réductions / Liquidations		(187)

Deux structures étrangères de la division LISI AEROSPACE sont concernées par la gestion d'actifs de couverture. Le rendement réel de ces actifs est variable et se situe dans la moyenne des marchés des portefeuilles actions et obligataires.

2.5.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Dépôts et cautionnements reçus	192	147
Participation des salariés de l'exercice	5 440	5 071
Produits constatés d'avance	2 094	2 390
Total autres passifs non courants	7726	7 608

2.5.6 Dettes financières et gestion des risques financiers

La décomposition par catégorie comptable et classe d'instruments des passifs financiers est donnée dans les notes 2.5.1.3.

2.5.6.1 Dettes financières a) Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Part non courante		
Crédits moyen terme	104 046	96 338
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	8 853	10 642
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	5 740	4 023
Sous total dettes financières non courantes	118 640	111 004
Part courante		
Concours bancaires d'exploitation	8 224	10 892
Crédits moyen terme	30 618	52 301
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	3 135	2 484
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	1 202	2 174
Sous total dettes financières courantes	43 178	67 851
Total dettes financières	161 818	178 855
b) Ventilation par échéance		l

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Emprunts		
à un an	30 618	52 301
de deux à cinq ans	44 837	92 052
à plus de cinq ans	59 208	4 286
Sous total emprunts	134 663	148 639
Autres dettes financières		
à un an	12 560	15 550
de deux à cinq ans	11 321	10 725
à plus de cinq ans	3 273	3 940
Sous total autres dettes	27153	30 215
Emprunts et dettes financières	161 818	178 855

c) Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

d) Ventilation par nature de taux

Ci-après, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable.

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2013 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	10,0	10,0	2014	Couvert par un SWAP	[3]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	20,0	11,0	2016	Couvert par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	10,0	5,5	2016	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	25,0	13,8	2016		[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	15,0	9,8	2017	Couvert partiellement par un SWAP	[1]
	Crédit classique [2]		Euribor 3 Mois + marge	10,0	6,5	2017		[1]
	USPP*	3,64 %		56,0	56,0	2023		[4]
CREUZET AERONAUTIQUE	Crédit classique		Euribor 1 Mois + marge	3,9	3,2	2020	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	7,0	4,0	2017	Couvert par un SWAP	
LISI AUTOMOTIVE Form as	Crédit classique		Pribor 1 Mois + marge	4,7	1,1	2014	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	[2]
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	1,5	0,7	2020		
	Crédit classique		Euribor 1 An + marge	5,0	2,0	2018		
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik	Crédit classique	1,50 %		1,1	0,2	2017	Lettre d'intention LISI AUTOMOTIVE	
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	4,0	2024	Couvert par un SWAP	[1]
			Total	173,7	127,8			

^{*} USPP : US Private Placement

2.5.6.2 Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une fois par an seulement, à la date de clôture de l'exercice. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-dessous :

[1]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[2]

- Ratio de Gearing de l'entité < 0,5 (Dettes financières nettes / Total bilan)
- Ratio de Leverage de l'entité < 3,0 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[3]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,7 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

[4]

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

2.5.7 Les impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Impôts différés actifs	11 066	14 289
Impôts différés passifs	(22 763)	(23 511)
Impôts différés nets	(11 697)	(9 222)

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. A titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2013 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 5,1 M€.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2013 :

- 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
7 383	1 803	1 880	11 066

2.6 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.6.1. Chiffre d'affaires

 $La \ ventilation \ du \ chiffre \ d'affaires \ par \ secteur \ d'activit\'e \ et \ par \ pays \ est \ indiqu\'e \ en \ note \ 2.7.1 \ « informations sectorielles \ ».$

2.6.2 Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Consommations de marchandises	7 385	16 397	3 550	(897)	26 435	25 633
Consommations de matières premières	110 749	83 299	8 710	(8)	202 750	202 453
Outillages	35 242	18 249	2 337	(28)	55 800	49 363
Autres approvisionnements	10 177	14 374	1 342	16	25 907	24 372
Total consommations	163 553	132 319	15 939	(917)	310 892	301 821

2.6.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Sous-traitance	26 722	35 923	4 176	(90)	66 731	63 326
Entretien	19 600	19 512	2 118	592	41 825	36 799
Transports	8 056	10 819	375		19 251	17 932
Energie	10 738	16 299	861	13	27 910	25 844
Autres charges externes	44 139	20 927	4 661	(5 325)	63 699	60 588
Total autres achats et charges externes	109 255	103 480	12 191	(4 810)	219 416	204 490

2.6.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2013	TOTAL 2012
Intérimaires	17 692	4 758	2 675		25 124	26 686
Salaires et intéressement	173 436	107 915	18 369	2 580	302 300	287 950
Indemnités de licenciement	1 034	1 093	224		2 351	2 661
Charges sociales et taxes sur salaires	66 725	40 169	7 974	6 475	121 343	114 109
Participation des salariés	5 183		256		5 440	5 070
Prestations de retraite et médailles du travail	557	419	124		1 100	1 101
Total charges de personnel	264 627	154 354	29 622	9 055	457 657	437 577

2.6.5 Charges de recherche et développement

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les charges se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement. Les effectifs dédiés à la recherche et développement ont représenté en 2013 environ 1,9 % des salariés du Groupe.

Les dépenses engagées au cours des trois derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2013	2012	2011
Dépenses de Recherche et Développement	18,9	22,7	18,9
% du chiffre d'affaires	1,7 %	2,1 %	2,0 %
Projets activés		0,2	0,7

2.6.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Charges opérationnelles non récurrentes		
Cession Knipping Umformtechnik GmbH		(196)
Franchise assurance	(300)	(23)
Coûts des réorganisations industrielles	(1 437)	(37)
Autres coûts	(145)	(111)
Dotations aux provisions affectées aux réorganisations industrielles	(11 505)	(5 500)
Dotations aux provisions affectées aux restructurations		
Dépréciation de la survaleur de la B.U. Cellule USA	(3 006)	
Dépréciation de la survaleur de la B.U. Fixations Clippées		(3 400)
Total	(16 393)	(9 267)
Produits opérationnels non récurrents		
Reprises de provisions affectées aux réorganisations industrielles	2 639	36
Autres produits		11
Total	2 639	47
Produits et charges opérationnels non récurrents	(13 754)	(9 220)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non récurrents demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2012.

Le montant de 11,5 M€ concerne essentiellement la réorganisation de la BU Fixations Vissées au travers de la fermeture de l'usine de Thiant et du transfert de son activité sur trois autres sites français.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits non récurrents susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe LISI.

2.6.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/13	31/12/12
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie	694	1 006
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux	1 254	(841)
Charges de financement	(3 258)	(3 831)
Sous total produits de trésorerie et charges de financement	(1 310)	(3 664)
Autres produits et charges financiers		
Profits de change	12 676	14 182
Pertes de change	(13 955)	(13 035)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(408)	1 231
Autres	(817)	(1 084)
Sous total autres produits et charges financiers	(2 504)	1 295
Résultat financier	(3 814)	(2 369)

Le résultat financier est constitué d'une part du coût de financement à hauteur de - 3,3 M€, qui reste stable par rapport à 2012 et, d'autre part, de l'effet des variations des devises qui génèrent une perte sur le résultat financier de cet exercice de -1,7 M€. Ce dernier chiffre comprend un effet négatif des couvertures de change pour 0,4 M€.

2.6.8 Impôt sur les sociétés

2.6.8.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition (en milliers d'€)	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	130 513	(35 071)	95 442
Charges et produits opérationnels non récurrents	(13 754)	2 175	(11 579)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(5 440)	1 964	(3 476)
Crédits d'impôts		145	145
CVAE		(5 992)	(5 992)
Résultat de la période	111 319	(36 779)	74 540

* dont impôts à payer : - 30 139 K€ dont impôts différés : - 792 K€

dont crédits d'impôts : +145 K€

dont CVAE : - 5 992 K€

2.6.8.2 Preuve d'impot

(en milliers d'euros)	31/12/13	%
Résultat Net	74 639	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	99	
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat (dont CVAE)	(36 779)	
Résultat avant Impôt des sociétés intégrées (A)	111 418	
Taux d'impôt normatif de la société mère (B)	36,10%	
Charge d'impôt théorique (C) = (A) x (B)	40 222	109,4 %
ECARTS		
Quote-part des frais et charges sur dividendes versés	505	1,4 %
Contribution sur dividendes versés	440	1,2 %
Crédits d'impôt & autres réductions d'impôt	145	0,4 %
Exonération fiscale des sociétés étrangères	(434)	(1,2 %)
Différences permanentes & différences temporelles non reconnues	650	1,8 %
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	(983)	(2,7 %)
Impact dû au reclassement du CIR et du CICE	(3 050)	(8,3 %)
Impact dû au reclassement de la CVAE en impôts	3 829	10,4 %
Différence entre le taux d'impôt normal applicable pour la société mère et le taux normal applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(5 173)	(14,1 %)
Impact contribution exceptionnelle sur l'IS (passage de 5 % à 10,7 %)	647	1,8 %
Autres	(19)	(0,1 %)
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat (dont CVAE)	36 779	100,0 %
Taux d'impôt effectif (Charges d'impôt au compte de résultat rapporté au résultat avant impôt des sociétés intégrées)	33,01 %	

2.6.8.3 Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2013	2012
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	23,00 %	23,00 %
Canada	26,90 %	34,12 %
Espagne	30,00 %	30,00 %
Etats-Unis *	40,00 %	40,00 %
France	36,10 %	36,10 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %

 $^{^*\,}y\,compris\,taxes\,locales$

2.6.9 Résultat par action

La méthode de calcul du résultat par action est présentée au paragraphe 2.2.18.6.

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Résultat de base par action Résultat dilué par action	74 639 74 639	10 482 180	7,12
Actions d'autocontrôle		(304 314)	
Total actions		10 786 494	
31/12/13 En milliers d'euros	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €

31/12/12 En milliers d'euros	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		10 786 494	
Actions d'autocontrôle		(314 980)	
Résultat de base par action	57 288	10 471 514	5,47
Résultat dilué par action	57 288	10 471 514	5,47

2.7 | AUTRES INFORMATIONS

2.7.1 Informations sectorielles

Les activités du Groupe se déclinent sur trois marchés qui regroupent les 3 secteurs opérationnels suivants (divisions) :

- La division LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- La division LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- La division LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

La rubrique « Autres » comprend pour l'essentiel la holding LISI S.A. et les éliminations.

2.7.1.1 Par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/13					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	663 892	422 232	64 125	(1 278)	1 148 971
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	144 929	32 852	4 457	(3 355)	178 883
Dotations aux amortissements et provisions	26 687	21 528	1 917	(138)	49 994
Résultat opérationnel courant (EBIT)	118 242	11 324	2 539	(3 216)	128 889
Résultat opérationnel	112 478	3 337	2 536	(3 217)	115 134
Résultat de la période	75 457	(4 263)	(621)	3 967	74 540
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	177 955	59 746	13 415	8 938	260 054
Immobilisations nettes	260 992	231 262	73 503	280	566 036
Acquisitions d'immobilisations	52 588	32 817	3 436	139	88 980
31/12/12					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité	591 664	426 565	64 838	(1 726)	1 081 341
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	119 585	27 233	4 979	3 010	154 808
Dotations aux amortissements et provisions	28 322	24 915	2 219	(1 066)	54 390
Résultat opérationnel courant (EBIT)	91 263	2 318	2 760	4 077	100 418
Résultat opérationnel	91 163	(6 816)	2 774	4 078	91 199
Résultat de la période	61 538	(12 435)	328	7 685	57 115
Composante Bilan					
Besoin en fonds de roulement	178 903	66 006	15 057	7 319	267 285
Immobilisations nettes	245 317	223 897	73 073	252	542 537
Acquisitions d'immobilisations	38 886	28 448	11 654	281	79 269

/an acilliana d'anna	LISI	LISI	LISI	Autres	TOTAL
(en milliers d'euros)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	MEDICAL		
31/12/13					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	412 243	356 520	51 437	(1 279)	818 922
dont France	215 995	147 983	7 577	(1 011)	370 544
Continent Nord Américain	216 230	20 586	10 474		247 290
Autres pays	35 418	45 126	2 214		82 758
Total	663 892	422 232	64 125	(1 279)	1148 971
Composante Bilan					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	148 688	227 070	63 005	279	439 042
dont France	134 752	144 110	63 005	279	342 146
Continent Nord Américain	75 524		10 498		86 022
Afrique	15 950				15 950
Asie	20 832	4 190			25 022
Total	260 994	231 260	73 503	279	566 037
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	25 243	31 657	3 210	140	60 250
dont France	22 290	25 534	3 210	140	51 174
Continent Nord Américain	20 208		226		20 434
Afrique	1 145				1 145
Asie	5 993	1 161			7 154
Total	52 589	32 818	3 436	140	88 984
31/12/12					
Composante Résultat					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	375 732	365 814	53 641	(1 726)	793 462
dont France	200 272	159 408	7 553	(1 491)	365 742
Continent Nord Américain	189 833	21 307	9 279		220 419
Autres pays	26 099	39 444	1 917		67 460
Total	591 664	426 565	64 838	(1 726)	1 081 341
Composante Bilan					
Immobilisations nettes par zone de destination					
Union Européenne	142 718	219 769	61 929	252	424 666
dont France	129 983	135 648	61 929	252	327 810
Continent Nord Américain	69 270		11 143		80 413
Afrique	16 151				16 151
Asie	17 178	4 1 2 8			21 306
Total	245 317	223 897	73 072	252	542 537
Flux liés aux acquisitions d'immobilisations par zone de destination					
Union Européenne	25 874	27 238	11 501	280	64 893
dont France	22 823	18 921	11 501	280	53 525
Continent Nord Américain	8 340		153		8 493
Afrique	1164				1164
Asie	3 508	1 210			4 718
Total	38 886	28 448	11 654	280	79 269

2.7.2 Paiements fondés en actions

2.7.2.1 Options d'achats d'actions

Des options d'achats d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces instruments se dénouant par la livraison d'instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'octroi. Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle binomial.

2.7.2.2 Attribution d'actions sous conditions de performance

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 26 juillet 2011 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2012 et 2013 dans la mesure où le Conseil d'Administration du 24 octobre 2012 et du 24 octobre 2013 a renouvelé l'ouverture d'un nouveau plan sous des conditions approchantes.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2013 en charges de personnel pour un montant de 2,2 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises avec une contrepartie en capitaux propres et pour un montant de 2,2 M€ pour les collaborateurs des sociétés étrangères avec une contrepartie en dettes au personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

2.7.3 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

2.7.3.1 Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

2.7.3.2 Rémunérations des membres des organes de direction

		_	
	Charges de	e la période	Passifs
(en milliers d'€)	2013	2012	au 31/12/13
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 030	861	
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	325	306	325
Autres avantages à long terme			
Avantages liés aux fins de contrat de travail			
Avantages sur capitaux propres	133	63	133
Rémunération globale	1 488	1 230	458

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2009 et en 2010 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions ; deux conditions supplémentaires leur sont imposées, à savoir, acquérir 200 actions de la société à l'issue de la période d'acquisition et conserver en nominatif une quote-part d'actions (200 actions) jusqu'à la fin de leur fonction de mandataire social de la société mère.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

2.7.4 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;

- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

2.7.4.1 Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Au-delà des engagements de locations simples dont la charge annuelle est présentée dans la note 2.5.1.2, les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2013	2012
Reliquat commandes investissements	50 1 58	50 557
Droit individuel à la formation (DIF)	5 610	5 533
Avals et cautions diverses	83	174
Engagements donnés	55 852	56 264
SWAP de taux	56 491	79 400
Couvertures de change	97 084	79 717
Engagements réciproques	153 575	159 117

Engagements réciproques:

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.5.6.1 Dettes financières) contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2013, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/13	Valeur nominale en milliers d'€	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'€
LISI S.A.	10 000	06/02/2009	06/02/2014	2,7800 %	Euribor 3 mois	(65)
LISI S.A.	15 000	30/09/2011	30/09/2016	2,0730 %	Euribor 3 mois	(207)
LISI S.A.	5 000	30/09/2011	30/09/2016	1.5900 %	Euribor 3 mois	(50)
LISI S.A.	4 750	30/12/2011	30/12/2016	1,3925 %	Euribor 3 mois	(41)
LISI S.A.	9 500	29/06/2012	31/03/2017	1,0750 %	Euribor 3 mois	(71)
LISI S.A.	15 000	31/05/2012	31/05/2017	1,0700 %	Euribor 2 mois	(199)
LISI AUTOMOTIVE Former	7 000	31/12/2010	29/12/2017	1,7450 %	Euribor 3 mois	(101)
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	28/09/2012	30/09/2024	1,3000 %	Euribor 3 mois	42
Creuzet Aeronautique	3 900	31/07/2012	31/07/2020	0,7750%	Euribor 1 mois	4
					Total	(688)

Au 31 décembre 2013, les instruments de couverture de change en vie sont les suivants :

	31/1	2/13	31/12	2/12
(en milliers)	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	21 300	25 549	18 000	22 056
CAD	48 100	32 786	17 700	13 473
TRY	25 550	8 630	18 230	7 741
PLN	13 200	3 177	26 400	6 480
CZK	192 000	7 000	-	-
USD	27 501	19 941	39 538	29 966
		97 084		79 717

2.7.4.2 Engagements reçus dans le cadre des opérations d'acquisitions des sociétés

LISI AUTOMOTIVE:

■ Dans le cadre de la reprise des sites de la société Acument La ferté Fresnel, LISI AUTOMOTIVE bénéficie de la part de la Société TEXTRON d'une garantie pour couvrir des risques environnementaux pouvant peser sur un site sans activité industrielle à ce jour.

2.7.4.3 Garanties donnees dans le cadre de l'operation de cession de la société LISI COSMETICS

Dans le cadre de la cession de LISI COSMETICS, un engagement d'indemnisation a été donnée au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

2.7.4.4 Autres engagements

Aucun autre engagement n'a été donné ou reçu.

2.8 | TAUX DES DEVISES EMPLOYÉS PAR LES FILIALES ÉTRANGÈRES

		31/12	2/13	31/12/12	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,3791	1,3308	1,3194	1,2932
Livre Sterling	GBP	0,8337	0,8501	0,8161	0,8119
Yuan	CNY	8,3491	8,1733	8,2207	8,1451
Dollar canadien	CAD	1,4671	1,3771	1,3137	1,2906
Zloty	PLN	4,1543	4,2134	4,0740	4,1677
Couronne tchèque	CZK	27,4270	26,0270	25,1510	25,1395
Dirham marocain	MAD	11,2481	11,1796	11,1604	11,1154
Roupie indienne	INR	85,3660	78,4711	72,5600	69,0202
Dollar de Hong Kong	HKD	10,6933	10,3231	10,2260	10,0296

2.9 | ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE : INFORMATION SUR LES TENDANCES

Néant.



1		ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	66
1.1		Affectation du résultat	66
2		LES ÉTATS FINANCIERS	68
2.1 2.2 2.3 2.4	1	Compte de résultat social Bilan social Tableau des flux de trésorerie social Variation des capitaux propres sociaux	68 69 70 71
3		NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	72
3.1 3.2 3.3 3.4 3.5 3.6 3.7		NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX Règles et méthodes comptables Détail des postes du bilan Détail des principaux postes du compte de résultat Engagements financiers Filiales et participations Identité de la société consolidante Attribution d'actions sous condition de performance Renseignements divers	72 74 77 77 78 79 79

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

80

1 | ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources.
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier et audit interne,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, hygiène sécurité et environnement, ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels,
- pilotage de projets stratégiques.

RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les commentaires ci-après, portent sur le compte de résultat 2013.

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 9,2 M€ en 2013 contre 9,4 M€ en 2012 et s'analysent de la façon suivante :
- -Le chiffre d'affaires de LISI S.A. s'élève à 8,6 M€ contre 6,8 M€ en 2012, soit une augmentation de + 25,2 %. Il est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations répercutent en 2013 sur les filiales, les charges d'exploitation de LISI S.A. avec une marge de 10 %.
- -Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 0,6 M€ en 2013 contre 2,6 M€ en 2012. Cette diminution s'explique principalement par l'impact en 2012 de la reprise de provision concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance en 2012 pour 1,0 M€, d'une reprise de provision pour risques environnement pour 0,8 M€ et d'une reprise de provision pour charges de 0,2 M€.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 10,0 M€ en 2013, soit une augmentation de 42,5% par rapport à 2012, ceci provient principalement du poste honoraires qui comprend des honoraires d'acquisition et de cession de sociétés pour 0,4 M€, du développement d'un progiciel informatique pour 0,3 M€, d'une dotation aux provisions concernant les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance pour 1,4 M€ et d'un complément de régularisation sur charges sociales pour o,4 M€.
- Le résultat d'exploitation passe ainsi de + 2,4 M€ en 2012 à -0,8 M€

- Le résultat financier est positif de 12,8 M€ contre 13,3 M€ en 2013. Les produits sont principalement composés des dividendes perçus de LISI AEROSPACE pour 14,0 M€, des intérêts des comptes courants groupe pour 2,3 M€ et de plus-values de placements nettes pour 1,0 M€. Concernant les charges, les intérêts sur emprunts et comptes courants groupe ressortent à 4,1 M€; l'impact net de change se stabilisant sur 2013 à - 0,4 M€.
- Le résultat exceptionnel n'a pas d'impact sur l'exercice 2013.
- L'impôt sur les sociétés est constitué d'un produit d'impôts de + 8,6 M€, dont un gain d'intégration fiscale de 9,2 M€.
- Par conséquent, le résultat net de la société LISI S.A. est bénéficiaire de + 20,6 M€ contre + 17,1 M€ en 2012, soit en augmentation de 19,9 %.
- Les capitaux propres passent de 184,4 M€ en 2012 à 190,3 M€ fin 2013. Ils ont été diminués de la distribution de dividendes versés en mai 2013 pour un montant de 14,7 M€ au titre des résultats de 2012.
- La trésorerie disponible hors comptes courants à la clôture s'élève à 88,8 M€ contre 82,2 M€ en 2012 : ce poste bilanciel reste classiquement constitué, sur des supports en euros et en dollars, de sicav monétaires et de placements garantis en capital. L'endettement financier net ressort à -18,7 M€ fin 2013 contre -11,2 M€ fin 2012. Cette variation s'explique principalement par le remboursement de certains emprunts.

1.1 | AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 20 550 519 € :

En €

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	20 550 519
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	61 152 213
soit un bénéfice distribuable de	81 702 732
que nous vous proposons de répartir ainsi :	
 aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,70 € par action, soit qui sera mise en paiement le 7 mai 2014* 	18 337 040
– au report à nouveau, le solde, soit	63 365 692

^{*} de ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Le dividende revenant à chaque action est de 1,70 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 1,70 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

	Valeur nominale de l'action	Dividende par action
Exercice clos le 31/12/10	2,00€	1,05€
Exercice clos le 31/12/11	2,00€	1,30€
Exercice clos le 31/12/12	2,00€	1,40 €

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

PERSPECTIVES 2014

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions ainsi que d'assurer des progressions de dividendes à ses actionnaires.

AUTRES INFORMATIONS

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 16 703 €.
- La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 77 352 titres LISI pour 6,1 M€ et à des ventes de titres LISI pour 88 018 titres pour un montant de 7,0 M€. Le nombre de titres, relatifs au titre du contrat d'animation détenus au 31 décembre 2013 est de 1875.
- Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2013 est de 304 314 actions, y compris les titres relatifs au contrat d'animation de marché.
- Les dettes fournisseurs hors factures à recevoir s'élèvent à 416 K€ et 90 % sont réglées comptant.

2 | LES ÉTATS FINANCIERS

2.1 | COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

(en milliers d'€)	Notes	2013	2012	2011
Chiffre d'affaires hors taxes		8 570	6 844	6 216
Produits d'exploitation		9 185	9 433	9 978
Charges externes		(3 214)	(1 947)	(3 158)
Impôts et taxes		(314)	(354)	(233)
Frais de personnel		(4 657)	(3 834)	(3 023)
Autres charges		(180)	(168)	(77)
Amortissements, provisions		(1 588)	(680)	(1 904)
Résultat d'exploitation		(768)	2 449	1 583
Produits financiers				
– des participations	3.3.1	16 323	15 052	12 749
– autres intérêts et produits assimilés				
– différences positives de change		7 055	8 216	4 375
– sur cessions des valeurs mobilières de placement		992	1 430	1 022
- reprises provisions	3.2.5	1	44	344
Charges financières				
– autres intérêts et charges assimilées		(4 148)	(3 546)	(2 669)
– différences négatives de change		(7 420)	(7 514)	(3 716)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement		(30)	(417)	(682)
– dotations aux provisions		(3)	(1)	(44)
Résultat financier		12 770	13 265	11 379
Résultat courant avant impôt		12 002	15 714	12 962
Produits exceptionnels				
– sur opérations en capital				31 927
– sur opérations de gestion		3	1 647	730
– reprises de provisions				
Charges exceptionnelles				
– sur opérations en capital				(27 401)
– sur opérations de gestion		(24)	(1 761)	(885)
– dotations aux provisions		(16)	(24)	(2)
Résultat exceptionnel		(37)	(138)	4 369
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	8 585	1 568	1 977
RÉSULTAT NET		20 550	17144	19 308

2.2 | BILAN SOCIAL

Actif

Actif				
(en milliers d'€)	Notes	2013	2012	2011
Actifimmobilisé				
Immobilisations incorporelles		354	303	232
Immobilisations corporelles		1 481	1 478	1 268
Immobilisations financières		164 368	168 368	139 306
Amortissements et dépréciations		(1 220)	(1 072)	(929)
Total de l'actif immobilisé net	3.2.1 / 3.2.2	164 983	169 076	139 877
Actif circulant				
Clients et comptes rattachés	3.2.3	4 267	2 431	2 045
Autres créances	3.2.3	1 701	8 203	9 889
Comptes courants filiales	3.2.3	205 030	174 495	149 655
Dépréciation des créances				
Créance d'impôt	3.2.3	8 981		
Valeurs mobilières de placement	3.2.4.1	85 574	79 460	64 445
Disponibilités	3.2.4.2	3 197	2 764	2111
Provisions pour dépréciations des VMP	3.2.5			(44)
Total de l'actif circulant		308 751	267 354	228 101
Charges constatées d'avance		28	64	13
Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt			21	59
Autres charges à répartir				
Écarts de conversion actif		3	1	
Total des comptes de régularisation		31	87	72
Total de l'actif		473 764	436 516	368 050
Passif				
		2012	2012	2044
(en milliers d'€)	Notes	2013	2012	2011
Capitaux propres				
Capital		21 573	21 573	21 573
Primes d'émission, de fusion, d'apport		67 296	67 296	67 296
Réserves		19 595	19 595	19 595
dont réserve légale		2 157	2 157	2 157
Report à nouveau		61 152	58 682	52 904
Résultat de l'exercice		20 551	17 144	19 309
Provisions réglementées		96	83	60
Total des capitaux propres	2.4	190 262	184 374	180 737
Provisions pour risques et charges	3.2.6	2 138	864	2 437
Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	3.2.3	115 611	123 398	124 332
Comptes courants des filiales	3.2.3	159 526	122 184	53 036
Impôts à payer			1 960	3 111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.2.3	2139	1 204	1146
Dettes fiscales et sociales	3.2.3	2 408	1 888	1 337
Autres dettes	3.2.3	1 679	644	1 913
Total des dettes		281 363	251 278	184 875
Produits constatés d'avance				
Écarts de conversion passif			1	1
Total des comptes de régularisation			1 1	1 1
·		473 764		

2.3 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE SOCIAL

(en miilers d'€)	2013	2012	2011
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	22 009	15 731	13 440
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	(3 752)	(449)	(12 850)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	18 257	15 282	590
Opérations d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(54)	(281)	(97)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			7
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2)	
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		18	
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales		(33 337)	31 920
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	4 000	4 260	4 616
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissements (B)	3 946	(29 342)	36 445
Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(14 674)	(13 531)	(10 913)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	56 534	25 093	82 384
Remboursements d'emprunts	(63 760)	(27 332)	(5 273)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	(21 901)	(15 769)	66 197
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *	301	(29 829)	103 233
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	131 397	161 227	57 995
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	131 698	131 397	161 227
Valeurs mobilières de placement	85 574	79 460	64 445
Disponibilités, comptes courants des filiales	208 227	177 259	151 766
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(162 103)	(125 322)	(54 984)
Trésorerie à la clôture **	131 698	131 397	161 227

^{*} La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.
** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilancielles actif et passif.

2.4 | VARIATION DES CAPITAUX PROPRES SOCIAUX

(en milliers d'€)

Au 01.01.2012	180 737
Résultat de l'exercice	17144
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(13 531)
Amortissements dérogatoires	24
Au 31.12.2012	184 373
Résultat de l'exercice	20 550
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(14 674)
Amortissements dérogatoires	13
Au 31.12.2013	190 262

3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 572 988 € représentant 10 786 494 actions de 2 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à BELFORT, Le Millenium, 18 rue Albert Camus.

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élève à 473 764 245 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 20 550 519 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

3.1 | RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes 2013 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2013 sont identiques à ceux de l'exercice 2012.

La préparation des états financiers nécessite de la part de LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Amortissements économiques	Amortissements fiscaux
Constructions	33,33 ans linéaire	20 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire	3 ans dégressif
Matériels de bureau	5 ans linéaire	5 ans linéaire
Mobiliers de bureau	10 ans linéaire	10 ans linéaire

L'amortissement par composants n'est pas appliqué par la société LISI S.A.; les immobilisations qui nécessiteraient un tel retraitement n'ont pas un caractère significatif.

b) Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

d) Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régularisation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

e) Actions gratuites et options d'achat

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution. Le cas échéant, la provision ainsi déterminée intègre le fait que des actions auto-détenues sont ou non affectées aux plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite concernés.

L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

f) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

g) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

h) Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

i) Impôts sur les bénéfices

LISI S.A. bénéficie du régime d'intégration fiscale défini par la loi du 31 décembre 1987. Ce régime permet, sous certaines conditions, de compenser les résultats fiscaux des sociétés bénéficiaires par les déficits des autres sociétés.

Chaque société intégrée fiscalement calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par LISI S.A.

La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôts générés par les filiales déficitaires au niveau de la société tête de Groupe.

3.2 | DÉTAIL DES POSTES DU BILAN

3.2.1 Immobilisations brutes

(en milliers d'€)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions / Sorties	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	303	51		354
Total	303	51		354
Immobilisations corporelles				
Terrains	156			156
Constructions	392			392
Autres immobilisations corporelles	930	4		934
Immobilisations corporelles en cours				
Total	1 478	4		1 481
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	168 338		(4 000)	164 338
– dont emprunt LISI AUTOMOTIVE	10 500		(4 000)	6 500
– dont intérêts courus LISI AUTOMOTIVE				
Autres titres immobilisés	9			9
Prêts et autres immobilisations financières	21			21
Total	168 368		(4 000)	164 368
Total général	170147	54	(4 000)	166 202

La diminution des immobilisations financières provient de remboursements de prêts intragroupe à hauteur de -4,0 M $\!\!\!\! \in$.

3.2.2 Amortissements et dépréciations

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	224	47		271
Total	224	47		271
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	369	3		372
Autres immobilisations corporelles	471	97		568
Total	840	100		940
Immobilisations financières				
Dépréciation des titres de participation				
Autres immobilisations financières	8			8
Total	8			8
Total général	1072	148		1 220

3.2.3 État des échéances des créances et des dettes

Créances

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Créances clients	4 267	4 267		
Autres créances	344	344		
Créance d'impôt	8 981	8 981		
Comptes courants filiales	205 030	205 030		
Comptes courants intégration fiscale	1 357	1 357		
Total	219 979	219 979		

Dettes

(en milliers d'€)	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	115 611	29 111	30 500	56 000
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes				
Comptes courants des filiales	159 526	159 526		
Impôt à payer				
Fournisseurs	2 139	2 139		
Dettes fiscales et sociales	2 408	2 408		
Comptes courants intégration fiscale	1 679	1 679		
Total	281 363	194 864	30 500	56 000

Au 31 décembre 2013, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€.

Les « covenants financiers » liés à cette dette financière sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres),
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

3.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

3.2.4.1 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2013, les valeurs mobilières de placement correspondent

(en milliers d'€)

Soit une valeur brute de	85 573
SICAV et CDN	74 101
304 314 actions LISI*	11 473

^{* 304 314} actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché.

Le poste « valeurs mobilières de placement » est essentiellement constitué de SICAV monétaires pour 15,3 M€ et de placements à capital garanti pour 58,8 M€.

Les valeurs liquidatives des SICAV s'élèvent à 15,3 M€ au 31 décembre 2013.

3.2.4.2 Disponibilités

Le poste est constitué exclusivement des soldes bancaires.

3.2.4.3 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2013	2012	2011
Comptes courants filiales	205 030	174 495	149 655
Valeurs mobilières de placement	85 574	79 460	64 445
Disponibilités	3 197	2 764	2 111
Trésorerie disponible [A]	293 802	256 719	216 211
Comptes courants des filiales [B]	159 526	122 184	53 036
Concours bancaires d'exploitation [B]	2 577	3 138	1 948
Trésorerie nette [A - B]	131 699	131 397	161 227
Emprunts et dettes financières	113 034	120 260	122 383
Dettes financières [C]	113 034	120 260	122 383
Endettement financier net [D = C + B - A]	(18 665)	(11 137)	(38 844)

3.2.4.4 Inventaire des valeurs mobilières de placement

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères			
Total titres de participation	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères			
Total titres de placement	10	8	1

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	11 473		11 473
SICAV et CDN	74 101		74 101
Total valeurs mobilières de placement	85 574		85 574

3.2.5 Provisions pour dépréciation pour actif circulant

Aucune provision pour dépréciation pour actif circulant n'a été constatée au 31 décembre 2013.

3.2.6 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'€)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provision pour risques environnement					
Provision pour médailles du travail	6	2			8
Provisions pour charges	374		(146)		228
Provision pour option achats d'actions et attribution d'actions gratuites	483	1 419			1 902
Total	863	1 421	(146)		2 138

Les provisions pour charges couvrent essentiellement la mise en place d'un projet de réduction des accidents du travail.

3.3 | DÉTAIL DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.3.1 Produits financiers des participations

(en milliers d'€)	Montants
Dividendes reçus des filiales	14 005
Dividendes reçus hors groupe	
Intérêts des prêts aux filiales	2 318
Total	16 323

3.3.2 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'€)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Résultat comptable
Résultat avant impôt	12 002	(37)	11 966
Impôt sur les sociétés	(141)	4	(137)
Crédits d'impôts, IFA & divers	4		4
Contribution additionnelle à l'IS sur les montant distribués	(440)		(440)
Impôt intégration fiscale	9 1 5 8		9 158
Résultat net	20 583	(33)	20 550

Le Groupe LISI bénéficie du régime de l'intégration fiscale avec l'ensemble de ses filiales françaises. La convention d'intégration fiscale prévoit le maintien des gains d'impôt au niveau de la société mère. Le montant global de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2013 est un produit d'impôt.

3.4 | ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements financiers donnés

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Engagements donnés dans le cadre de l'opération de cession de LISI COSMETICS

Engagement d'indemnisation donné au profit du cessionnaire sur les éventuels redressements fiscaux et en matière environnementale sous réserve d'une franchise de 500 K€, du dépassement d'un seuil minimal de 35 K€ et d'un plafond de 6 M€.

Instruments financiers dérivés

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrite par LISI S.A. sont souscrites pour les besoins de l'ensemble du groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2013 est le suivant :

31/12/2013	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel (2)	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre EUR	0,1	4,2	4,2	0,0	0,0
Position acheteuse de GBP contre USD	0,9	17,1	17,1	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,4)	48,1	28,6	19,5	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(2,1)	25,5	25,5	0,0	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	0,3	13,2	13,2	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	(0,1)	192,0	192,0	0,0	0,0
Position vendeuse de USD contre EUR	2,1	27,5	10,0	12,5	5,0
TOTAL	0,8				

⁽¹⁾ Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros

Engagements réciproques correspondant à des swap de taux d'intérêt

LISI S.A. a contracté des swap de taux destinés à se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt sur les emprunts à taux variable. Le détail au 31 décembre 2013 est le suivant :

4	Nominal	Capital restant dû		-1.
Emetteur	(en milliers d'euros)	(en milliers d'euros)	Taux fixe	Echéance
BNP Paribas	5 000	2 750	1,5900 %	Septembre 2016
BNP Paribas	4 750	2 750	1,3925 %	Septembre 2016
BNP Paribas	9 500	6 500	1,0750 %	Mars 2017
Société Générale	15 000	8 250	2,0730 %	Septembre 2016
Société Générale	10 000	10 000	2,7800 %	Février 2014
Société Générale	15 000	10 000	1,0700 %	Mai 2017

3.5 | FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.5.1 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	Montant conc	Montant concernant les entreprises			
(en milliers d'€)	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation			
ACTIF:					
Créances rattachées à des participations	6 500	-			
Créances clients et comptes rattachés	4 264	-			
Avances de trésorerie aux filiales	205 030	_			
Compte courant intégration fiscale	1 357	_			
PASSIF:					
Concours de trésorerie des filiales	159 526	_			
Compte courant intégration fiscale	1 679	_			
Fournisseurs	165	-			
COMPTE DE RÉSULTAT :					
Maintenance informatique	19	-			
Intérêts des comptes courants des filiales	1 594	-			
Chiffre d'affaires avec les filiales	8 563	-			
Refacturations diverses	245	-			
Produits des prêts et comptes courants des filiales	2 318	-			
Produits de participation	14 005	_			

⁽²⁾ Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

3.5.2 Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
Filiales:												
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	105 284 482	100,00 %	93 636 481		93 636 481	33 815 391			25 065 529	(1 845 217)	
LISI AEROSPACE	2 475 200	50 903 370	100,00 %	30 863 816		30 863 816	7 470 010			260 918 249	14 983 673	14 004 777
LISI MEDICAL	33 337 000	24 923 841	100,00 %	33 337 000		33 337 000	27 706 094			1 377 639	(4 960 005)	

3.6 | IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 28 Faubourg de Belfort – BP 19 – 90101 DELLE Cedex La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2013, 54,96 % du capital de LISI S.A.

3.7 | ATTRIBUTION D'ACTIONS SOUS CONDITION DE **PERFORMANCE**

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 26 juillet 2011 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Il en a été de même sur 2012 et 2013 dans la mesure où les Conseils d'Administration du 24 octobre 2012 et du 24 octobre 2013 a renouvelé l'ouverture de nouveaux plans sous des conditions approchantes.

La juste valeur des avantages ainsi accordés est constatée sur 2013 en provision pour un montant de 1,4 M€ pour les collaborateurs des sociétés françaises. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste en charge au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans. L'impact des charges relatives aux attributions d'actions gratuites sous condition de performance sont présentées dans les charges de personnel pour les salariés de LISI S.A. uniquement.

Plans ayant impacté les comptes LISI S.A. sur 2013 :

	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Total
Date d'attribution	28/07/11	24/10/12	24/10/13	
Date d'acquisition	février 2014	février 2015	février 2016	
Valorisation en K€ au 31/12/2013	632	696	89	
Impact en K€ sur les comptes sociaux au 31/12/2013 (hors cotisations sociales)	632	696	89	1 419
Nombre d'actions attribuées	43 050	51 250	33 340	

3.8 | RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ni avance ni crédit n'ont été accordés aux administrateurs et dirigeants.
- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 782 179 € pour l'exercice 2013 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable ainsi que les jetons de présence).
- Le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 601 338 €.
- L'effectif au 31 décembre 2013 est de 18 personnes.
- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- L'engagement relatif au DIF représente un volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis d'environ 1 524 heures au 31 décembre 2013 pour lesquelles les demandes de formation n'ont pas été majoritairement sollicitées.
- La société n'a aucun engagement de crédit bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 concernant nos commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élève à 98 189 €.

4 | RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ LISI S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications (en €)	2009	2010	2011	2012	2013
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	21 507 722	21 572 988	21 572 988	21 572 988	21 572 988
Nombre d'actions émises	10 753 861	10 786 494	10 786 494	10 786 494	10 786 494
Nombre d'obligations convertibles en actions	237 324				
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 042 665	5 937 895	6 215 920	6 843 565	8 569 903
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	10 899 256	11 266 365	15 987 962	14 163 291	13 571 588
Impôt sur les sociétés	(5 658 143)	2 498 851	(1 977 461)	(1 567 669)	(8 584 787)
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	21 797 508	7 725 772	19 308 622	17 144 076	20 550 519
Résultat distribué*	7 216 048	10 913 195	13 530 664	15 101 092	18 337 040
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,54	0,81	1,67	1,46	2,05
Résultat après impôt, amortissements et provisions	2,03	0,72	1,79	1,59	1,91
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,70	1,05	1,30	1,40	1,70
Personnel					
Effectif moyen des salariés	13	13	13	16	18
Montant de la masse salariale	1 172 136	4 757 164	2 039 051	2 482 746	2 786 748
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	689 460	897 505	983 773	1 350 914	1 870 596

^{*} Déduction faite du dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2009 à 2012.

FACTEURS DE RISQUES

1	GESTION DES RISQUES	82
1.1	Suivi du référentiel COSO	82
1.2		82
1.3	La synthèse des plans d'action	82
	INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR	82
2.1	Les risques opérationnels	82
	Les risques stratégiques	82
2.3	Les risques environnementaux	83
2.4	Les risques juridiques	83
2.5	Les risques informatiques	83
2.6	Les autres risques	83
3	POLITIQUE D'ASSURANCES	84
3.1	Assurance dommages aux biens	84
3.2	Assurance responsabilité civile	84
3.3	Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux	84

La société a procédé à une revue des risques potentiels qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux exposés.

1 | GESTION DES RISOUES

1.1 | SUIVI DU RÉFÉRENTIEL COSO

Depuis 2004, le Groupe poursuit sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe a choisi de consolider l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » a permis de hiérarchiser les risques. Chaque risque identifié fait l'objet d'une fiche action périodiquement mise à jour et revue trimestriellement. Un lien systématique est réalisé avec une démarche proactive de traitement du risque de prévention, d'assurance, de provision comptable ou de mise en place de décision opérationnelle.

1.2 | RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC NOS ASSUREURS

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs auditent chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Cette démarche de progrès continue améliore la politique de prévention du Groupe et permet l'optimisation des primes d'assurance. A ce titre, aucun dommage majeur n'est constaté depuis des années et la sinistralité est en forte amélioration en ce qui concerne la police dommages aux biens.

1.3 | LA SYNTHÈSE DES PLANS D'ACTION

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de faire la synthèse entre l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société de tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines HSE, de l'audit et du contrôle interne, de la finance et de la trésorerie.

2 | INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE L'ÉMETTEUR

Dans une approche d'analyse des risques généraux et spécifiques auxquels le Groupe est confronté, il a été retenu les éléments principaux suivants :

- les risques opérationnels,
- les risques stratégiques,
- les risques environnementaux,
- les risques juridiques,
- les risques informatiques,
- les risques de crédit, de liquidité, de marché et de change (cf note 2.4),
- les autres risques.

LISI n'a pas de risque d'exposition lié à la crise de la dette souveraine dans certains états porteurs de perspectives de croissance contrastés.

2.1 | LES RISQUES OPÉRATIONNELS

2.1.1 Exposition aux risques de catastrophe naturelle ou de grève

En outre, comme toute société, le Groupe LISI pourrait être perturbé par des mouvements sociaux, par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre ou des inondations, voire même des pandémies. De tels événements pourraient se traduire par une baisse du chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état des installations. Cependant, grâce à la diversité de ces sites (39), le Groupe LISI ne peut pas être exposé à plus de 10 % de son activité globale.

2.1.2 Acquisitions

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration de sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique du Groupe LISI est d'acquérir le contrôle total ou au moins très majoritaire du capital des cibles visées. Tout projet d'acquisition ou de cession est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Toutes les acquisitions du Groupe font l'objet d'un audit approfondi sur les domaines à risque de la cible. Généralement, le Groupe constitue des équipes mixtes avec des experts internes et externes. A l'exception d'une société en joint-venture en Inde « Ankit », le Groupe détient toutes ces unités avec au moins une majorité très significative et pour la plupart à 100 %.

2.2 LES RISOUES STRATÉGIOUES

Ceux-ci sont identifiés comme étant les risques majeurs susceptibles de compromettre durablement la réalisation du plan stratégique tel que décrit au paragraphe 1.1. Tous les risques identifiés classés en catégorie d'occurrence « FORTE » font l'objet d'une couverture d'assurance (cf. paragraphe 3.1) ou d'un plan d'actions correctives et sont traités en priorité par la direction des différentes divisions.

2.3 LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe LISI veille au respect de l'environnement dans la production de ses produits. Les impacts négatifs de ses activités sont limités, et une attention particulière est portée dans la gestion de l'eau, des énergies et des déchets.

La politique industrielle et environnementale vise à maîtriser ses risques majeurs qui sont :

- le risque d'incendie et ses conséquences éventuelles sur l'activité du site touché ou sur son environnement,
- le risque de pollution des sols ou des nappes phréatiques.

Cette politique de maîtrise des risques consiste en :

- l'amélioration continue de la protection incendie des sites, qui font l'objet d'un suivi annuel et de visites,
- des investissements en protection avec la mise en place d'installations d'extinction automatique (sprinklers), ou la remise à niveau d'installations existantes.
- la prévention du risque de pollution : le Groupe met en œuvre une politique de prévention adaptée.

Dans le cadre de la couverture des risques environnementaux et en l'absence de litiges en cours, le Groupe a constitué des provisions pour un montant global de 13,7 M€. Les actions de préventions relatives aux pollutions des sols sur sites anciens se concrétisent essentiellement, d'une part, par des actions de surveillance en concertation avec les autorités locales, et d'autre part, par la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

En particulier, une provision d'un montant de 4,4 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter plus de 32 tonnes de solvants (en équivalents TCE) dans les pollutions. Le montant de provision estimé au 31 décembre 2013 permet de couvrir les traitements selon les techniques préconisées par nos conseils. Les contacts avec les autorités sont en cours pour une clôture à terme du dossier concernant les sols et à une acceptation des mesures suivies concernant les eaux les plus profondes.

Dans le cadre des exigences de la responsabilité sociale et environnementale, la division LISI AUTOMOTIVE s'engage à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et à garantir des conditions de travail saines et sûres à tous ses employés mais aussi à ses prestataires, dans le cadre du pacte mondial Global Compact. L'engagement n°7 précise que « les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ». L'engagement n° 8 du pacte prévoit d'entreprendre « des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ».

L'engagement n° 9, enfin, favorise « la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ». Pour s'y conformer, LISI AUTOMOTIVE a mis en place trois mesures spécifiques : standardisation

des pratiques et définition des indicateurs, gestion des risques organisée autour du référentiel COSO, et mise en œuvre de plans d'actions sécurité environnement.

2.4 | LES RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe est engagé dans un nombre restreint de litiges juridiques avec des tiers (non clients). Tous ces litiges font l'objet d'une information auprès de nos Commissaires aux Comptes et les plus significatifs sont appréciés au niveau du Comité d'Audit. D'une manière générale, toutes les positions juridiques sont déterminées et revues par des professionnels spécialistes internes ou externes.

A l'exception des litiges présentés ci-dessus, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe à connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe, n'a été déclarée.

2.5 LES RISQUES INFORMATIQUES

Le Groupe a identifié pour chacune de ses divisions un plan d'actions de sauvegarde informatique susceptible d'être mis en œuvre en cas de défaillance grave. De plus, le Groupe a couvert les risques d'interruptions, de dysfonctionnements, ou d'utilisation forcée de son système d'exploitation informatique par une couverture d'assurance spécifique.

2.6 | LES AUTRES RISQUES

2.6.1 Risques liés aux matières premières

Le Groupe LISI est potentiellement exposé aux variations de prix de certaines matières premières (acier, alliages, matières plastiques, aluminium et titane) utilisées dans le cadre de ses activités. Toutefois, le Groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, certains contrats commerciaux comprennent des formules de révisions de prix permettant de faire évoluer les prix de vente en fonction de l'évolution des matières premières. Les approvisionnements portent sur des périodes limitées encadrées par des contrats dont les prix sont garantis. Au 31 décembre 2013, le Groupe LISI n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer son exposition à terme aux variations de prix de ces matières premières. Il peut néanmoins bénéficier d'accords avec les fournisseurs pour se couvrir sur des durées annuelles ou pluriannuelles pour limiter l'impact des fluctuations des minerais.

2.6.2 Risques énergétiques

Pour couvrir ses coûts énergétiques, le Groupe a souscrit un contrat de fourniture avec EDF relatif à ses sites français (contrat à échéance 2015). Pour les sites étrangers, des contrats similaires ont également été mis en place notamment en Allemagne et au Royaume-Uni.

2.6.3 Risques commerciaux

Pour mémoire, le Groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastiques diverses, titane, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, formage, usinage, découpage, emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface). Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 39 sites mondiaux du Groupe. Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

2.6.4 Risques liés aux clients

Sur la base des chiffres 2013, seuls 4 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du Groupe. Les 10 premiers clients représentent 50,7 % du total des ventes ; dans cette liste figurent des comptes clients des 3 divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL. Le montant de 75 % des ventes est atteint avec le $35^{\grave{e}me}$ client. Les chiffres d'affaires des 3 premiers clients évoluent comme suit :

	2013	2012	2011
CLIENT A	15,2 %	15,1 %	12,0 %
CLIENT B	6,0 %	8,7 %	8,3 %
CLIENT C	5,6 %	6,1 %	7,1 %

2.6.5 Risques liés aux produits

Le Groupe LISI est exposé aux risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits vendus. Il est également soumis aux risques d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages. Pour se prémunir de ces risques, comme il est décrit au paragraphe 3 ci-dessous, le Groupe LISI est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'utilisation des produits après livraison. La responsabilité du Groupe LISI se limite souvent au respect du cahier des charges ou des spécifications définies par le client ; elle ne peut pas être étendue à la maîtrise de l'application. Toutefois la police d'assurance souscrite pourrait ne pas être suffisante pour couvrir l'ensemble des conséquences financières liées à de telles réclamations en particulier aux Etats-Unis. C'est pourquoi la division aéronautique a constitué une provision complémentaire pour risques produits à hauteur de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité « Fixations ».

2.6.6 Risques liés aux fournisseurs

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le Groupe approvisionne ses matières premières. La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitement de surface et assemblage), sachant que le Groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2013, l'ensemble des multiples opérations soustraitées par les sites du Groupe représentait environ 5,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

2.6.7 Risques de change

Le Groupe peut avoir certaines expositions aux variations de monnaies comme le dollar américain, le dollar canadien, la livre sterling, la livre turque ou encore le sloty polonais. Afin de baisser ce niveau de risque, le Groupe LISI couvre le risque de variation en utilisant des instruments utiles comme la vente à terme à un cours fixe pour un montant estimé correspondant à son exposition finale (voir note sur couverture dans l'annexe).

Le détail de ces risques figure au chapitre 3 paragraphe 2.4.

2.6.8 Risque de taux

Le Groupe a couvert pour une part significative le risque d'évolution de taux d'emprunt en convertissant un taux variable en taux fixe.

3 | POLITIQUE D'ASSURANCES

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

3.1 | ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Au 1^{er} janvier 2014, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 0,1 M€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 1 159 123 610 € pour les bâtiments et le matériel, 228 982 681 € pour les marchandises et de 683 287 298 € pour les pertes d'exploitation.

3.2 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 15,2 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le Groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une assurance responsabilité civile couvre les risques spécifiques liés aux dispositifs médicaux pour un montant après livraison de 5 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le Groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 10 M€ en complément de la première ligne. En outre, les assurances précitées interviennent respectivement en 3e et 4e ligne.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et l'arrêt des vols du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 000 000 €.

3.3 | ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES **DIRIGEANTS SOCIAUX**

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€ par année.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

1 VOLET SOCIAL	86
1.1 Emploi	86
1.2 Organisation du temps de travail	88
1.3 Relations sociales	89
1.4 Santé et Sécurité	90
1.5 Formation	91
1.6 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	93
1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	93
2 VOLET ENVIRONNEMENTAL	94
2.1 Politique Générale en matière d'Environnement	94
2.2 Pollution et gestion des déchets	94
2.3 Utilisation durable des ressources	95
2.4 Changement climatique	96
2.17 Shangoment simulation	,,,
3 VOLET SOCIÉTAL	96
3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité	
de la société	96
3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	96
3.3 Sous-traitance et fournisseurs	97
3.4 Loyauté des pratiques	97
3.5 Droits de l'Homme	97
4 TABLEAU DES INDICATEURS HSE	98
5 TABLEAU DE CORRESPONDANCE	99

VOLET SOCIAL

1.1 | EMPLOI

1.1.1 Effectif Total

Au 31 décembre 2013, le Groupe LISI emploie 9 239 salariés, soit une augmentation des effectifs totaux de 330 personnes ce qui représente une évolution de + 3,7 % par rapport à 2012.

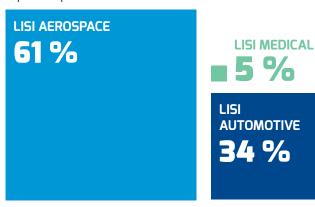
Cet accroissement des effectifs totaux résulte d'une part, d'une forte augmentation des effectifs au sein de la division LISI AEROSPACE (399 salariés de plus qu'en 2012 soit une progression de +7,6 %) et d'autre part, d'un ajustement des effectifs sur la division LISI AUTOMOTIVE (-70 personnes / -2,2 %).

La division MEDICAL reste quant à elle sur un effectif stable par rapport à 2012.

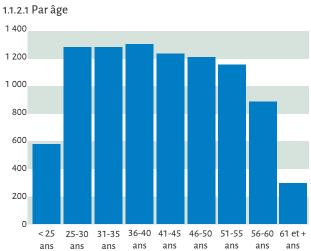
Données à fin décembre

	2012	2013	Ecart	en %
LISI AEROSPACE	5 205	5 604	+399	+7,6 %
LISI AUTOMOTIVE	3 213	3 143	-70	-2.2 %
LISI MEDICAL	475	474	-1	-
LISI SA	16	18	+2	+12,5 %
Groupe	8 909	9 239	+330	+3,7 %

Répartition par divisions



1.1.2 Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique



La répartition des effectifs montre une homogénéité sur chacune des tranches d'âge situées entre 25 et 55 ans. En effet, on retrouve autour de 1 200 salariés par tranche de 5 ans.

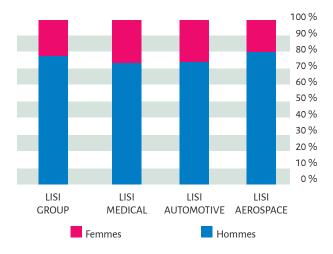
Comme en 2012, l'âge médian des salariés du Groupe LISI se situe sur la tranche 41-45 ans.

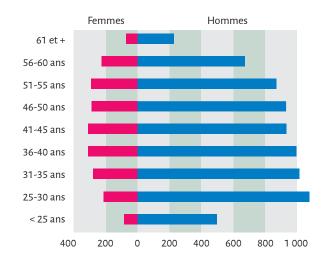
Les salariés de moins de 25 ans et les salariés de 56 ans et plus représentent, quant à eux, près de 20 % de l'effectif du Groupe.

1.1.2.2 Par sexe

En 2013, le Groupe LISI dépasse le cap des 2 000 femmes salariées (2 046 femmes présentes à fin 2013 contre 1 932 en 2012 et 1 867 en 2011), soit près de 6% de plus que l'an passé alors que l'effectif global a progressé de 3,7 %.

Le taux de féminisation s'améliore donc sur 2013, il passe ainsi de 21,75 % en 2012 à 22,15 % à fin 2013.





La pyramide des âges montre une proportion importante d'hommes parmi les salariés de moins de 30 ans (les femmes représentant respectivement 14 % des moins de 25 ans et 16 % des 25/30 ans).

Plus généralement, les salariés de moins de 40 ans représentent près de la moitié de l'effectif du Groupe (48 % à fin décembre 2013).

1.1.2.3 Par zone géographique

Le Groupe LISI emploie 9 239 salariés répartis dans 11 pays différents.

Son histoire en fait une société avec un fort ancrage en France. En effet, l'effectif du Groupe se situe majoritairement en France (4 955 salariés soit 54 % de l'effectif), mais sa croissance externe induit une présence non négligeable aux USA (1 343 pers. soit 15 %) et en Allemagne (841 pers. soit

Le reste des effectifs (soit l'équivalent d'un salarié sur 5) est réparti sur les 8 autres pays.

Pays	Répartition
France	54 %
États-Unis	15 %
Allemagne	9 %
Turquie	6%
Grande Bretagne	4 %
Maroc	3 %
Chine	2 %
Canada	3 %
Espagne	2 %
Rep. tchèque	2 %
Pologne	2 %

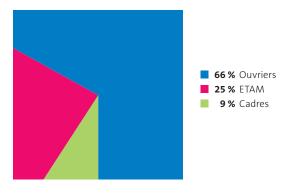
1.1.2.4 Par catégorie socio-professionnelle

Sur l'année 2013, les effectifs des catégories Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise ont augmenté plus fortement que les populations Ouvriers et Cadres.

La répartition des effectifs par catégorie socio professionnelle reste néanmoins stable par rapport à 2012.

Le personnel ouvrier représente les 2/3 de l'effectif total du Groupe. Les employés, techniciens et agents de maîtrise en représentent 1/4. Le personnel cadre, quant à lui, représente 9 % de l'effectif.

	2013	2012	Ecart	%
Ouvriers	6 073	5 939	134	+2,3 %
ETAM	2 343	2168	175	+8,0 %
Cadres	823	802	21	+2,6 %
Total	9 239	8 909	330	+3,7 %



1.1.3 Embauches et Licenciements

La stratégie de recrutement du Groupe repose sur l'anticipation des besoins et l'identification des compétences clés sur chacun des métiers.

Tout au long de l'année 2013, la croissance du Groupe a été accompagnée par un nombre important de recrutements en particulier sur la division LISI AEROSPACE.

Au total, ce sont 1 149 nouveaux salariés qui auront rejoint le Groupe sur l'année 2013, soit près d'un salarié sur 8.

En ce qui concerne les départs sur l'année 2013, LISI a connu un total de 257 démissions ainsi que 46 ruptures conventionnelles. Ces deux motifs représentent plus du tiers des sorties et restent la cause la plus fréquente de départ de l'entreprise. Le Groupe aura procédé au total à 118 licenciements pour motif personnel (disciplinaires ou autres).

Soucieux de préserver l'emploi au sein des différentes entités du Groupe, LISI s'attache à mettre en œuvre toutes les mesures préventives pour éviter le recours aux licenciements pour motif économique. Ainsi la diminution des heures supplémentaires, la réduction du recours au travail intérimaire ou encore la mise en œuvre de période de chômage partiel sur certaines de ses entités auront permis de limiter le nombre des licenciements pour motif économique à 26 départs en 2013.

TOTAL GROUPE

Total entrées	1 149
dont recrutements Cadres	101
Total sorties	819
dont départs Cadres	97
Sorties par motifs	0
Démissions	257
Ruptures conventionnelles	46
Licenciements disciplinaires	92
Licenciements économiques	26
Autres motifs de sortie	398
Mobilité internationale	
nombre d'expatriés au 31/12/2013	16
nombre d'impatriés au 31/12/2013	3

1.1.4 Rémunérations et évolution

En France, les négociations annuelles sur les salaires ont permis d'attribuer aux salariés des augmentations en phase avec les résultats et contexte économiques de chaque site.

Les sites de la division LISI AUTOMOTIVE ont ainsi fait preuve d'une démarche responsable en s'accordant sur une évolution modérée de leur masse salariale.

Inversement, sur les sites les plus performants, notamment au sein de la division LISI AEROSPACE, les accords ont permis d'attribuer aux salariés une évolution de salaire significative que ce soit sous la forme d'une augmentation générale ou attribuée à titre individuel.

Outre l'évolution du salaire de base, les négociations ont également permis de mettre en place, au plus près des spécificités de chacun des sites, des mesures portant sur les rémunérations minimales, sur la valeur de certaines primes (ancienneté, équipe, nuit, casse-croute) ou encore sur la mise en place d'horaires variables.

Dans la lignée des années précédentes, le Groupe reste attaché à la juste rétribution des salariés en fonction de leur contribution et des résultats obtenus. Ainsi, une part importante de la rémunération des salariés est liée à la performance et distribuée notamment via des primes d'intéressement, de participation aux résultats ou encore de prime de partage des profits.

Les salariés disposent également de plans d'épargne d'entreprise constitués de différents Fonds Communs de Placements sur lesquels ils peuvent affecter tout ou partie de leurs droits, ou bien effectuer des versements volontaires. Ces versements ouvrent droit, selon les cas, à abondement de la part de l'employeur.

Pour l'année 2013, les sommes attribuées aux salariés au titre de l'Intéressement, de la Participation, de la prime de partage des profits et de l'abondement représentent plus de 13,5 M€ soit 4,65 % de la masse salariale du Groupe.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient d'un dispositif de retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art.83 »).

L'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.

L'implication et la fidélisation des talents est un enjeu majeur pour le Groupe LISI. A ce titre, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme d'attribution d'actions conditionné à la performance à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la performance de l'entreprise sur plusieurs années.

1.2 | ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

1.2.1 L'organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en 2 équipes ou 3 équipes. Selon les besoins des sites, des équipes de suppléance peuvent également être mises en place sur les jours de week-end. Par ailleurs, des travaux de nuit sont réalisés dans certains secteurs pour répondre à des besoins spécifiques de charge.

Les heures supplémentaires ont représenté plus de 720 000 h sur l'année 2013 soit 4,85 % des heures travaillées. Ce volume d'heures est principalement lié à la charge de travail importante sur les sites de la division LISI AEROSPACE (500 000 heures supplémentaires effectuées soit plus des 2/3 du volume total des heures supplémentaires du Groupe).

En France, le personnel cadre suit le principe des forfaits jours (218 jours) et bénéficie de ce fait d'acquisition de jours de repos. Selon les entités, les cadres peuvent utiliser une partie de ces jours sous forme de co-investissement pour bénéficier d'actions de formation prises en charge par l'employeur.

1.2.2 L'absentéisme

En 2013, le taux d'absentéisme passe sous la barre des 4 % sur l'ensemble

Différentes mesures sont prises dans les divisions pour réduire ce volume d'heures perdues :

- sur la plupart des entités, les accords d'intéressement intègrent un indicateur portant sur l'absentéisme,
- des entretiens de reprise sont réalisés afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences (par exemple : le travail sur l'ergonomie, des formations gestes et postures, l'adaptation des horaires d'équipe),
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Réhalto, afin de prévenir les risques psychosociaux ou le stress ou bien encore afin d'accompagner leur retour à la vie active.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié du Groupe d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région. Le salarié bénéficiant d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures.

1.3 | RELATIONS SOCIALES

1.3.1 L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des Comités d'Entreprise (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, des Comités Centraux d'Entreprise (sociétés Blanc Aéro Industries et Former), du Comité de Groupe LISI ou encore du Comité Européen.

Plus généralement, LISI veille à ce que les salariés du Groupe reçoivent et aient à leur disposition une information de qualité. Ainsi différents moyens de communication sont mis en place sur les différents sites du

- Ecrans vidéo dans les ateliers (LISI MEDICAL Orthopaedics)
- Journaux internes (LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE Cjec, ...)
- -Notes flash dans les ateliers en fonction de l'actualité (LISI AUTOMOTIVE Cjec)
- Petits déjeuners d'information (LISI AEROSPACE)

Des actions de formation sont également mise en œuvre auprès du management de proximité de manière à les sensibiliser sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Par ailleurs, des commissions spécifiques composées de représentants des salariés et de membres de la Direction se réunissent régulièrement pour échanger et progresser sur les différentes thématiques pour lesquelles elles ont été constituées :

- -Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Formation,
- Égalité hommes/femmes,
- Qualité de vie au travail,
- Mutuelle,
- -Logement.

1.3.2 Le bilan des accords collectifs

La liste des accords collectifs conclus sur l'année 2013 est la suivante :

LISI AEROSPACE Paris	Egalité Professionnelle H/F (10/2013)	Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale (07/2013)				
Blanc Aero Industries	Accord Génération (12/2013)	Egalité Professionnelle H/F (07/2013)	Prime de partage des Profits (07/2013)	Déblocage exception l'épargne salariale (0		
Villefranche de Rouergue	Accord salarial	Avenant Intéressement	Astreinte	Horaires Fins de Semaine	horaires variables	
Saint-Brieuc	Accord Salarial (05/2013)	Egalité Professionnelle H/F (06/2013)	Prime de partage des Profits (06/2013)	Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale (07/2013)	Accord Génération (12/2013)	
Izmir	Accord Triennal (2011-2013)					
Argenton	Accord Prévoyance (03/2013)	Accord Intéressement (05/2013)	Accord Salarial (04/2013)	Prime de partage des Profits (10/2013)		
CREUZET	Avenant Intéressement (02/2013)					
LISI MEDICAL Orthopaedics	Accord salarial (02/2013)	Prime de partage des Profits (07/2013)				

Kierspe	Application de l'accord salarial national IG Metall					
Gummersbach	Application de l'accord salarial nat	Application de l'accord salarial national IG Metall				
Fuenlabrada	Accord intéressement 2013					
Vöhrenbach	Accord salarial (applicable 01/2014	.)				
FORMER	Accords concernant le site de Thiant (dates CCE : 02/2013, cantonnement des critères : 03/2013, maintien prévoyance et frais de santé : 11/2013)	Protocole d'accord salarial (04/2013)	Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale (07/2013)	Accord Génération, Qualité de vie au travail et prévention des risques psycho-sociaux (11/2013)		
La Ferté Fresnel	Accord Intéressement (02/2013)	Accord Temps de travail (05/2013)	Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale (07/2013)			
Puiseux	Accord sur le maintien des régimes prévoyance, frais de santé et retraite complémentaire sur la durée du congé de reclassement (03/2013)	Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale (07/2013)	Accord sur le droit d'expression (11/2013)			
Mellrichstadt	Accord salarial (applicable 01/2014	.)				
Heidelberg	Application de l'accord salarial national IG Metall					
Pékin	Accord annuel sur les salaires, l'organisation du temps de travail, la protection sociale et le droit des femmes					
Shanghai	Accord annuel sur les salaires, l'organisation du temps de travail, la protection sociale et le droit des femmes					

1.4 | SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.4.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau dans les domaines de la santé - sécurité et de l'environnement.

A tous les échelons, la volonté du Groupe est :

- d'atteindre le niveau d'excellence de ses performances dans les domaines de la Santé et de la Sécurité en maîtrisant les risques professionnels générés par ses activités.
- de faire de la Santé Sécurité un vecteur d'amélioration continue, des moyens de progresser, y compris dans les domaines qui n'y sont pas directement liés.

Afin de garantir et de réaliser cette ambition, LISI s'est doté d'une politique et d'une organisation HSE visant à déterminer les principales voies de progrès, à prioriser ses objectifs, et à en déduire les actions adaptées. Cette politique et cette organisation s'appuient sur le référentiel international OHSAS 18001 (norme internationale relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail).

Afin de se donner les moyens de réussir dans ce domaine, chaque site de production possède au moins un Animateur HSE qui a pour mission d'animer l'activité HSE de son site industriel et est le garant de la mise en œuvre d'un système de management HSE.

De plus, le Groupe LISI dispose d'un comité des risques ayant pour mission d'analyser les accidents et incidents majeurs du Groupe et d'établir les stratégies HSE visant à réduire les risques professionnels, environnementaux et de perte de biens. Le comité des risques est présidé par le Président Directeur Général du groupe LISI et le Directeur Industriel et Achats. Il est constitué des directeurs HSE de chaque division, du

Coordinateur HSE du Groupe LISI (qui l'anime) et du courtier en assurance travaillant pour le compte du Groupe LISI.

Dans le domaine de la Sécurité, l'adhésion et l'investissement de chaque collaborateur et de chaque collaboratrice du Groupe sont activement recherchés dans cette démarche d'amélioration de la sécurité au travail de nos sites

En juin 2011, un Forum HSE a réuni les directions de chaque division, l'ensemble des directeurs de sites et des responsables HSE et le Groupe LISI; ceux-ci se sont alors fixés des objectifs ambitieux. En particulier:

- La certification du système de management de la santé et de la sécurité au travail de chaque site (hors acquisition) selon le référentiel international OHSAS 18001.
- L'objectif est quasiment atteint. En effet, seuls 4 sites industriels sur 33 ne sont pas encore certifiés ; avec l'accord de la Direction Générale cet objectif est fixé pour 2014.
- Les taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) de tous les sites doivent se situer en dessous de 10, et ce, en intégrant les travailleurs intérimaires travaillant pour le compte de l'entreprise. Seuls 12 sites ont atteint un TF1 inférieur à 10 à fin 2013, ce qui montre que le chemin vers l'Excellence est encore long.

Un nouveau Forum HSE aura lieu en mai 2014 pour faire le bilan de l'atteinte de ces objectifs à l'ensemble de directeurs d'usine et des responsables HSE.

La Direction Générale de LISI s'engage fortement afin d'ancrer une véritable Culture Sécurité auprès de chaque salarié du Groupe.

Techniquement, LISI travaille constamment à l'amélioration des postes de travail. Ainsi, en 2013, LISI a investi 5,3 M€ dans le domaine de la

Sécurité et de l'Environnement, notamment la sécurisation des machines et les aménagements ergonomiques ou bien l'aide à la manutention.

Ensuite, d'un point de vue **organisationnel**, les sites de production ont mis en place un système de management de la santé et de la sécurité selon le référentiel international OHSAS 18001. De plus, 29 sites ont obtenus la certification selon ce même référentiel par un organisme extérieur indépendant.

Sur le plan **comportemental**, le Groupe LISI souhaite mettre d'avantage d'efforts. En effet, 75 % des accidents du travail avec arrêt ont une composante comportementale –qu'elle soit consciente ou inconsciente. Dès lors il s'agit principalement de remettre la sécurité à la place qu'elle mérite : ce doit être la première préoccupation au cœur des ateliers, puisque c'est bien ici que se produisent la grande majorité des accidents. Cela se concrétise par le fait que la Sécurité est le premier des sujets abordés lors des rituels journaliers PSM (Problem Solving Management) à chaque niveau de management du site (Groupe Autonome de Production - Unité Autonome de Production - Site).

Chaque collaborateur, qu'il soit opérateur ou manager, bâtit cette culture sécurité. Chacun doit participer à créer un environnement de travail où les risques sont maîtrisés. Et chaque salarié doit également prêter attention à sa propre sécurité comme à celle de ses collègues.

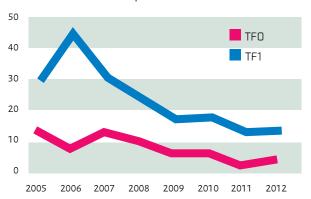
1.4.2 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Les accords en matière de santé et sécurité au travail sont intégrés à la liste présentée en 1.3.2.

1.4.3 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

La mise en place d'une véritable Culture Sécurité prend du temps. Cependant, LISI enregistre une constante amélioration dans le domaine de la Sécurité grâce aux travaux menés dans les 3 domaines techniques, organisationnels et humains.

Évolution des TFO et TF1 depuis 2005



A fin 2013, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ayant impliqué un salarié LISI ou un intérimaire (TFo) s'améliore légèrement pour atteindre 10,4 par million d'heures travaillées, soit 2 % de mieux qu'en 2012. Le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (TF1) affiche 16,3, soit une légère amélioration de 1 % par rapport à 2012. Sur le long terme, le travail continu réalisé par l'ensemble des salariés a permis d'améliorer de 45 % le TF1 par rapport à 2005, première année de consolidation des statistiques d'accidentologie.

En 2013, certains sites du Groupe n'ont pas eu à déplorer d'accidents du travail avec arrêt comme Rugby, Cejc, Saint-Brieuc ou Escondido. D'autres n'ont déploré aucun accident – que ce soit avec ou sans arrêt – comme Heidelberg, Lure, Shanghai, Paramount ou Tanger.

Néanmoins, le Groupe LISI déplore 37 maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, malgré les nombreux efforts apportés dans la mise en place de moyens de manutention ou bien le port de protection auditives.

Si le taux de gravité TGo, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, s'est dégradé par rapport à l'an dernier, il reste à un niveau bas. Ce taux a décru de 71% depuis 2005 pour atteindre 0,28 en décembre 2013.

Chaque collaborateur joue un rôle majeur en matière de prévention et LISI travaille à l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans ce sens.

1.5 | FORMATION

Le Groupe attache une importance particulière à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier majeur pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

LISI fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, accède tout au long de sa carrière aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Le budget consacré à la formation interne et externe sur l'ensemble des sites du Groupe LISI s'élève à 4,6 M€ ce qui représente 1,6 % de la masse salariale du Groupe.

Ce budget aura permis de dispenser plus de 260 000 heures de formation auprès des salariés du Groupe, soit 1,7 % du total des heures travaillées sur l'année 2013.

Ce sont ainsi, plus de 6 500 salariés qui auront bénéficié d'une formation d'au moins 7 heures (soit 70 % des salariés du Groupe), ce qui représente une progression de près de 20 % par rapport à 2012.

LISI poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à de nombreux étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'année 2013, LISI aura accueilli 661 stagiaires, 174 apprentis et 82 contrats de professionnalisation sur l'ensemble des sites de ses trois divisions.

Par ailleurs, une attention toute particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés séniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

TOTAL Groupe

Nombre d'heures de formation (total interne & externe)	260 600 h
dont DIF (France uniquement)	4 852 h
Nombre de salariés formés (au moins 7h de formation sur l'année)	6 511
Dépenses de formation (total des dépenses internes et externes)	4 658 008 €
Nombre de stagiaires accueillis en 2013	661
Nombre d'apprentis accueillis en 2013	174
Nombre de contrats de professionalisation accueillis en 2013	82

Lancement des formations LEAP

L'année 2013 restera synonyme du lancement des programmes de formations destinées à accompagner le déploiement du LISI Excellence Achievement Program.

Destiné à contribuer à une croissance profitable et durable, le LEAP est une démarche de bonnes pratiques humaines et industrielles en cours de déploiement dans l'ensemble des organisations du Groupe.

Cette méthode de travail, visant à atteindre l'excellence industrielle dans tous les domaines de l'entreprise, s'appuie sur l'implication du personnel, vise à réduire les gaspillages et toutes les activités à non-valeur ajoutée, en analysant et optimisant les flux.

Développées sur mesure par nos experts en performance industrielle, les formations LEAP viennent accompagner la montée de compétences autour des outils de la démarche LEAP (LEAP Basics, 5S, SMED, PSM, VSM, WSM, ...).

Parcours professionnels et reconnaissance des qualifications

La direction du Groupe attache une importance particulière au développement des qualifications professionnelles de ses salariés.

Ainsi, depuis plusieurs années, la division LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur ses métiers stratégiques

■ Frappe à froid sur les sites de Dasle, Delle, La Ferté-Fresnel, Mélisey, Saint-Florent et Thiant,

- Traitement thermique à Delle, Puiseux et Saint-Florent,
- Opérateur en usinage à Mélisey et Dasle,
- Régleur d'îlot usinage à Mélisey,
- Opérateur régleur en roulage à Delle et Saint-Florent,
- Laminage à La Ferté-Fresnel,
- Agent de Maîtrise dans tous les sites français de LISI AUTOMOTIVE.

Ces parcours professionnels permettent aux salariés d'obtenir un Certificat de Qualification Paritaire(*) de la Métallurgie (CQPM) ou dans certains cas un Certificat de Qualification Professionnelle Inter-industries.

Ces certificats sont reconnus sur le plan national par les entreprises de la branche métallurgie, ils certifient les capacités professionnelles du titulaire et lui assurent une reconnaissance professionnelle et sociale.

Les qualifications professionnelles sont élaborées au plus près de l'évolution des métiers, elles sont mises à jour régulièrement avec les professionnels des entreprises afin de répondre en temps réel aux évolutions technologiques.

En 2013, au sein de la division LISI AUTOMOTIVE, près de 6 000 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 62 CQPM et CQPI ont été obtenus depuis 2010.

Cette démarche est également active sur les autres divisions du Groupe et notamment sur les sites LISI AEROSPACE d'Argenton (CQPM Soudeurs et Chaudronniers), Creuzet (CQPM Usineurs).

Le site LISI MEDICAL Orthopaedics a également mis en place une école de polissage en collaboration avec l'UIMM local, Pôle Emploi, l'AFPI et la mairie d'Hérouville Saint Clair en vue de recruter et former des polisseurs dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi.

LISI AEROSPACE Knowledge Institute s'enrichit de 2 nouveaux programmes consacrés au management.

Avec près de 300 participants à des formations allant de 2 à 13 jours, l'université d'entreprise LISI AEROSPACE Knowledge Institute (LKI) s'affirme non seulement comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés mais également comme un outil majeur pour la rétention des talents et l'attraction de candidats à fort potentiel pour le Groupe.

Créée depuis 2 ans, LKI propose 18 programmes de développement des compétences centrés sur les axes stratégiques de la division LISI AEROSPACE : technique, développement personnel et management.

En complément, LKI propose un parcours d'intégration complet à près de 70 nouveaux arrivants cadres chaque année. Ce parcours est composé d'une semaine consacrée à la découverte de la division LISI AEROSPACE, d'une semaine d'immersion en usine permettant de comprendre l'environnement direct des sites de production ainsi que de l'attribution d'un facilitateur pendant une période de quatre mois.

(*) délivré par les partenaires sociaux (représentants d'entreprises et de syndicats de salariés).

En 2013, un nouveau programme de management hiérarchique a été développé en partenariat avec l'organisme de formation Noria RH et testé sur le périmètre France. Le parcours BOOST approfondit les pratiques managériales de nos responsables directs, les ouvrants durant 9 journées aux thèmes de la connaissance de soi et de l'interaction avec l'équipe ou à la pratique du management par objectifs.

L'année 2013 a également été marquée par le lancement du programme de management stratégique ALTITUDE. Développé en partenariat avec HEC Montréal, ALTITUDE propose aux dirigeants de LISI AEROSPACE, Directeurs fonctionnels, Directeurs de Site ou de Business Unit d'explorer le monde du management stratégique. Intervenants de choix, contenus de très haut vol, treize journées animées en quatre modules, dans quatre pays différents - ALTITUDE est pensé pour offrir une expérience d'apprentissage de haute qualité. En douze mois, les participants échangeront sur les problématiques de définition de la stratégie dans notre environnement, de développement de nos capacités stratégiques, de leadership ; ceci au plus près du monde entrepreneurial, avec des visites d'entreprise, des interventions de professionnels, des études de cas.

1.6 | DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Groupe LISI considère la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise et un atout vis-à-vis de ses concurrents.

La lutte contre les discriminations de toute forme est un préalable incontournable pour que ces profils différents, que ce soit de par leur âge, sexe, origine ethnique, convictions religieuses ou autres, puissent s'épanouir dans leur vie professionnelle et donner le meilleur d'eux même en ayant l'assurance de ne pas être jugés sur leurs différences.

LISI veille au respect de la législation sociale des pays où le Groupe est présent ainsi qu'à la bonne application des dispositions prévues

dans les différents accords conclus localement avec les organisations syndicales (*).

A titre d'exemple, LISI AUTOMOTIVE Former veille à ce que soient respectés les engagements suivants en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- Recevoir, dans le cadre des recrutements annuellement effectués, le même pourcentage de candidates que celui de candidats par rapport au nombre de CV reçus pour chaque sexe,
- S'assurer qu'il n'existe pas de différences marquées (supérieures à 4%) entre les rémunérations hommes / femmes et ce, au sein de chacun des statuts ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise,
- Réaliser un examen particulier de la situation des salariées pour lesquelles il existerait des décalages en termes de salaire de base moyen par catégorie et niveau de qualification.
- Etudier toutes les demandes de travail à temps partiel ou d'aménagement des horaires de travail, y répondre de façon motivée et favorablement dans la mesure du possible.

1.7 | PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT RELATIVES

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des conventions fondamentales de l'OIT, LISI veille à leur bonne application sur chacune des entités du Groupe à travers le monde.

Le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants sont des points surveillés lors des audits de site et sur lesquels le management est très fortement sensibilisé.

LISI est, par ailleurs, signataire du Programme des Nations Unies – Global Compact, lequel reprend ces thèmes dans ses principes numéro 3, 4, 5 et 6.

2 | VOLET ENVIRONNEMENTAL

2.1 | POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

2.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De nos jours, l'amélioration des conditions de travail comme la diminution de l'empreinte environnementale sont des indicateurs de performance tout aussi importants que les indicateurs économiques et financiers.

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI s'est ainsi pleinement investi afin de placer les enjeux sociaux et environnementaux au cœur de sa culture d'entreprise afin que ceux-ci en soient des valeurs intrinsèques.

Tout comme la Santé et Sécurité au Travail, la Direction Générale du Groupe LISI est mobilisée à son plus haut niveau et son implication dans le domaine de l'Environnement.

La politique et l'organisation mises en place s'appuient sur le référentiel international ISO 14001 (norme internationale relative au système de management de l'environnement).

Ainsi, à fin 2013, en faisant exception des sites récemment acquis de Casablanca et Sediszow et dont la certification est prévue en 2014, tous les autres sites sont certifiés selon ce référentiel ISO 14001.

2.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le Groupe LISI mise beaucoup sur les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle, LISI a souhaité poursuivre son investissement sur l'humain. En effet, 0,23 % des heures travaillées sont consacrées à des formations dans le domaine HSE.

Ce sont bien les femmes et les hommes qui composent une entreprise qui en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines, et leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI souhaite capitaliser.

2.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le montant consolidé des investissements HSE engagés par division est le suivant :

Division	III V C S (I S S C I I I C I I C	Total investissements en k€	% des inestissements dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	3 676	51 273	7 %
LISI AUTOMOTIVE	1 507	18 364	8 %
LISI MEDICAL	93	3 368	3 %
LISI GROUP	5 276	73 005	7 %

Parmi les investissements notables, nous pouvons citer, entre autres :

- Une station de retraitement des copeaux de l'usinage à Melisey LISI AUTOMOTIVE-330 k€
- L'amélioration de la protection incendie de 2 fours de traitement thermique à Delle - LISI AUTOMOTIVE - 120 k€
- Une installation de récupération des calories des compresseurs à Villefranche de Rouergue – LISI AEROSPACE – 25 k€
- La mise en place d'aspiration dans un atelier à Marmande LISI AEROSPACE - 55 k€

2.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en

Le montant consolidé des provisions pour risque HSE par division est le suivant:

Division Montant des provisions HSE		
LISI AEROSPACE	9 452 406 €	
LISI AUTOMOTIVE	3 480 800 €	
LISI MEDICAL	379 882 €	
LISI	700 000 €	
Total	14 013 088 €	

2.2 | POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

LISI surveille de très près l'impact direct que ses sites de production peuvent avoir sur l'environnement. La meilleure technologie est recherchée pour diminuer cette empreinte environnementale et pour anticiper d'éventuelles réglementations.

Ce sont les lignes de traitements de surface qui bénéficient généralement de ces technologies car leurs rejets atmosphériques et aqueux peuvent avoir des conséquences sur le milieu environnant s'ils ne sont pas maîtrisés.

L'ensemble des sites du Groupe LISI (exception faite de 2 sites récemment acquis) sont certifiés ISO 14001. Dès lors, une analyse précise de l'impact environnemental est réalisée par chacun d'entre eux, c'est ce que l'on appelle « l'Analyse Environnementale ». Pour conserver cette certification, ils doivent mettre en œuvre des actions visant à réduire l'empreinte environnementale des activités ou tâches identifiées comme les plus significatives.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'indicateur de production de déchets est pour 2013 de 25,5 kg de déchets pour 1000€ de pièces produites. Cet indicateur s'améliore de 12,8 % par rapport à 2012. Cette amélioration est principalement portée par LISI AEROSPACE (-24 %). Ceci montre que l'augmentation de la production ne se fait pas au détriment de l'environnement.

De plus, la part de déchets triés est toujours très élevée, équivalente à l'an passé, soit 95,6 %. La part restante concerne les ordures ménagères produites par les activités connexes à la production (sanitaires, réfectoires, etc.).

La division LISI AUTOMOTIVE est la plus grande productrice de déchets. Ceci s'explique par les grandes quantités de matières mises en œuvre et produites. Mais il s'agit également de la division qui trie le mieux ses déchets – 97,7 % des déchets sont triés.

La division LISI AEROSPACE trie ses déchets à 92%. La différence s'explique par un plus grand nombre de salariés dans cette division, dès lors la part d'ordures ménagères est plus importante.

La division LISI MEDICAL ne représente, quant à elle, que 1,6 % de la production de déchets.

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (55 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). Les déchets dangereux triés, qui représentent 32 % de la quantité totale de déchets, sont éliminés via les filières agréées en respectant scrupuleusement la réglementation.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes – qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non – lorsqu'elles proviennent des parties intéressées. Ainsi, 7 plaintes ont été enregistrées sur l'ensemble des sites du Groupe. La plupart est liée à des gênes du voisinage sur des bruits générés par certains de nos sites. Chaque plainte fait l'objet d'une réponse - écrite ou non - à la partie intéressée concernée

Sites concernés	Plainte Raison
Villefranche de Rouergue	1 1 riverain s'est plaint du bruit
Marmande	1 1 plainte téléphonique d'un voisin concernant les nuisances sonores liées à l'aspiration d'un atelier
Delle	4 1 courrier suite à visite de la CARSAT
	1 plainte du voisinage concernant le bruit
	1 plainte du voisinage au sujet de l'entretien des espaces verts
	1 courrier DREAL demandant des informations suite à un départ de feu
Melisey	1 1 courrier de la DREAL suite à une visite normale d'inspection

2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

2.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre dans les sites. Il s'agit essentiellement du lavage des pièces et du traitement de surface. Néanmoins, ceux-ci recyclent au maximum les eaux de process. De plus, les initiatives locales sont encouragées et nombreuses.

Toutes ces initiatives cumulées ont permis une diminution de la consommation en eau de 8,7 %, rapportée à la production, entre 2012 et 2013. C'est LISI AEROSPACE qui a apporté l'essentiel de la contribution à cette baisse (-21 %).

2.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

LISI est très regardant sur la consommation de matière première et travaille à optimiser l'utilisation de ces ressources.

Les sites de fabrication consomment principalement du métal, et pour une plus faible proportion de la matière plastique.

Le travail de métal se fait principalement par déformation – frappe à froid et frappe à chaud - n'occasionnant aucune perte matière en dehors des réglages. De plus les sites travaillent quotidiennement à l'optimisation des ressources matières (diminution des rebuts, SMED pour réduire les pertes lors des phases de réglage, ...). Enfin, les déchets générés par les dernières étapes de production (usinage, appointage) sont triés et expédiés en vue d'une valorisation matière à 100 %.

En ce qui concerne le plastique, les sites de production qui utilisent cette ressource récupèrent et trient les déchets plastiques (carottes, rebuts). Ces déchets sont pour la plupart broyés et réintroduits dans les chaînes de production, dans les proportions maximales imposées par nos clients.

2.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergie est également en recul. C'est une meilleure maîtrise de nos consommations ainsi que la sensibilisation des équipes de production qui jouent un rôle important dans cette diminution de notre impact sur la consommation des ressources énergétiques. Les sites poursuivent leurs actions liées à la chasse au gaspillage.

Une part non négligeable de l'énergie est consacrée au chauffage, les aléas climatiques font que la consommation d'énergie sur ce poste est aléatoire également.

La plus grande partie de l'énergie est utilisée pour la production. Il faut alors distinguer les process dont la consommation est directement reliée à la production et les process – comme le traitement thermique – qui ont une part fixe de consommation d'énergie indépendante de la production (montée en température etc.). Dès lors, une baisse de la production ne se traduit pas directement par une baisse immédiate de la consommation d'énergie. Ceci explique les différences entre les divisions.

Néanmoins, le cas de LISI AEROSPACE prouve que l'augmentation de la production ne se fait pas au détriment de l'environnement. Ainsi, grace à une meilleure rationalisation des process, LISI peut afficher une baisse de 9 % de sa consommation, soit 0,273 MWh/k€ production.

2.4 | CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Conformément à la loi Grenelle II et ses décrets d'applications, LISI a procédé, pour la première fois, à l'établissement d'un Bilan des Gaz à Effet de Serre pour ses entités juridiques de plus de 500 personnes en France. Ainsi, en 2013, les rejets en équivalent CO2 de Gaz à Effet de Serre ont représenté 2 276 tonnes pour Blanc Aero Industrie, 2 348 tonnes pour Creuzet, 5 542 tonnes pour Indraero, et 15 606 tonnes pour Former, soit un total pour ces entités de 25 772 tonnes.

L'analyse de ce bilan montre que la principale source de rejet de Gaz à Effet de Serre est liée à la consommation d'énergie.

Cet enseignement confirme l'action générale de LISI pour diminuer son empreinte carbone à travers sa consommation d'énergie.

3 | VOLET SOCIÉTAL

3.1 | IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Le Groupe LISI est fortement ancré en France, en particulier en Franche-Comté. En effet, sur les 38 sites de production qui composent le Groupe, 17 sont situés en France (49 %) et 5 en Franche-Comté, berceau de la Société. Ces 17 sites français représentent 54 % des effectifs.

Sur les sites étrangers, la très grande majorité des salariés est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le Groupe LISI compte au total 16 expatriés sur ses 9 239 salariés, soit une part très faible, qui montre que les sites emploient majoritairement des salariés issus de la population locale. Les expatriés sont principalement des managers ce qui permet également de garantir le respect des règles de fonctionnement du Groupe.

3.2 | RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

3.2.1 Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Les référentiels internationaux ISO 14001 et OHSAS 18001 ont inscrit dans leurs principes de base le dialogue avec les Parties Intéressées. LISI a basé son système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail sur ces référentiels.

Ainsi, les personnes et/ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise ont été identifiées par les sites, ainsi que leurs attentes. Toutes les demandes font l'objet de réponses de la part du site.

3.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe LISI est un acteur économique d'importance dans toutes les zones où il est implanté. Il contribue ainsi à l'emploi au niveau local et

participe au développement local et régional. Un nombre important de collaborateurs participent également au dynamisme des associations, clubs, clusters, réseaux et autres organisations professionnelles.

Au titre des organisations professionnelles, nous pouvons citer, entre autres, le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) pour la division LISI AEROSPACE, l'AFFIX (Association des fabricants de fixations mécaniques) et le DSV (Deutsche Schraubenverband) pour la division LISI AUTOMOTIVE et le SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologie Médicales) pour la division LISI MEDICAL.

LISI intervient également et régulièrement dans les réseaux pour aider les fournisseurs de 2^{ème} et 3^{ème} rang à se développer en partageant les meilleures pratiques dans l'excellence industrielle, comme c'est le cas, par exemple, avec le Pôle du Véhicule du Futur (pôle d'excellence de la filière automobile) ou le Club des Chefs d'entreprises du Sud Territoire.

De plus, LISI encourage les échanges et partenariats locaux et notamment le développement de relations étroites avec les lycées, universités et grandes écoles (ingénieurs, gestion, ...) afin d'anticiper sur chaque division les besoins futurs en emplois et compétences.

Plus spécifiquement en France, les sites collaborent de manière étroite avec l'AFPI, l'UIMM et Pôle Emploi pour mettre en place des dispositifs de Préparation Opérationnelle à l'Emploi, et avec les ADEFIMS locales pour optimiser le financement des actions de formation.

3.3 | SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

Le Groupe LISI s'inscrit dans le cadre d'un partenariat durable « gagnant - gagnant » avec ses fournisseurs et ses sous-traitants pour assurer un succès commun et à long terme.

Outre les considérations économiques (qualité, compétitivité et amélioration continue), la Charte Fournisseurs établie par le Groupe dicte les conditions de partenariat dans le respect des principes de l'ISO 14001 et qui sont abordés lors des audits de sélection des nouveaux fournisseurs.

L'approbation et l'application des 10 principes du « Global Compact » du programme des Nations Unies (Responsabilité sociale des entreprises qui regroupent les droits de l'Homme, les Normes du travail, l'Environnement et la Lutte contre la corruption) figurent également dans cette Charte Fournisseurs.

La Politique Achats Groupe, quant à elle, intègre le volet éthique, développement durable et responsabilité sociale avec l'application des principes du « Global Compact » et de la nécessité d'être certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 notamment pour nos fournisseurs stratégiques.

3.4 | LOYAUTÉ DES PRATIQUES

3.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Chaque division est responsable devant la Direction Générale du Groupe de la bonne marche de ses filiales et de ses employés. Les relations avec les tiers sont dictées par les procédures de cadrage du Groupe relayées au sein des divisions par la diffusion de procédures propres à chaque Division. Par exemple LISI diffuse et met à jour une procédure Achat et Relations Fournisseurs, précisant par exemple les limites et seuils d'autorisation des dons et cadeaux.

Les collaborateurs du Groupe sont sensibilisés à l'Ethique et aux Valeurs au travers d'un module de formation dédié. En complément, La Charte Fournisseur respectant les principes édictés par le Global Compact des Nations Unies est largement diffusée et développée à l'ensemble des acteurs de LISI.

3.4.2 Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs

Si certaines pièces produites par le Groupe LISI peuvent avoir un impact sur la sécurité du consommateur final, LISI dispose de systèmes de contrôle qualité permettant de répondre aux exigences de ses clients et donc de garantir que toutes les mesures soient prises pour garantir cette sécurité pour l'utilisateur final.

3.5 | DROITS DE L'HOMME

3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le Groupe LISI a adhéré au Global Compact. Les 1^{er} et 2^e principes de ce Pacte Mondial concernent les Droits de l'Homme, à savoir :

- 1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence : et
- 2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

4 | TABLEAU DES INDICATEURS HSE

	Indicateurs (du 1 ^{er} octobre au 30 septembre)	Définition	Unité	2012	2013	Différence 2013 vs 2012
	Consommation d'eau de ville	Volume d'eau provenant du réseau de distribution de la ville consommé par le site de production	m³	290 443	315 347	24 903
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	Volume d'eau prélevé par le site de production dans les rivières, les étangs et les nappes phréatiques	m³	351 456	349 563	-1 893
Énergie	Consommation d'électricité	Energie électrique provenant du réseau de distribution de la ville ou autogénérée, consommée par le site de production	MWh	209 552	213 275	3 723
Éne	Consommation de gaz naturel	Energie calorifique provenant du volume de gaz naturel consommée par le site de production	MWh	117 096	127 235	10 140
	Consommation de gaz de pétrol liquéfié (butane - propane)	Energie calorifique provenant du volume de GPL consommé par le site de production	kWh	4 784 244	5 583 192	798 948
	Consommation de fioul domestique	Volume de fioul domestique consommé par le site de production à des fins industriels et de chauffage	m³	110	102	-9
Produits dangereux	Consommation de produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme Quantité consommée de tous les produits appartenant à la liste des produits présentant des effets néfastes et permanent pour l'homme (l'ensemble des produits classés cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction tels que définis par la réglementation nationale locale). Le fioul à usage des chariots élévateurs se retrouve dans cette catégorie		kg	262 205	250 077	-12 128
	Metal trié	Quantité totale de métal triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	Т	19 563	17 682	-1 881
	Papier - Carton trié	Quantité totale de papier et de carton triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	Т	399	447	48
	Plastique trié	Quantité totale de plastique triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	Т	185	283	98
Déchets	Bois trié	Quantité totale de bois triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	Т	675	426	-249
ă	Huile (soluble + entière + entiére et eau)	Quantité totale d'huile triée et évacuée comme déchet selon la réglementation nationale	Т	1 311	1 654	343
	Autres déchets ménagers (non dangereux) ou déchets ménagers non triés	Quantité de déchets non dangereux ou déchets ménagers (selon la réglementation nationale) non triés évacuée du site	Т	1 745	1 425	-320
	Déchets dangereux (sans l'huile)	Quantité de déchets dangereux (selon la réglementation nationale) hors déchets d'huile évacuée du site	Т	9 376	10 468	1 092
lig	TFO à fin décembre	Le TF0 est le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TF0 : TF0 = Nombre d'AT avec arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	10,7	10,4	-0,3
Accident du travail	TF1 à fin décembre	Le TF1 est le taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt sur 12 mois glissants : TF1 = Nombre d'AT avec et sans arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	16,5	16,3	-0,2
Acciden	TG0 à fin décembre	Le TG0 est le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt sur 12 mois glissants TG0 : TG0 = Nombre de jours d'arrêt des 12 mois écoulés × 1 000 / Nombre heures travaillées des 12 mois écoulés	unité	0,23	0,28	0,05
	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées sur le site de production ayant généré un arrêt de travail	unité	18	37	19
	Nombre de départ d'incendie	Nombre de départ d'incendie nécessitant l'utilisation de moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, Sprinkler, autres) enregistré sur le site de production	unité	50	57	7
plaintes	Nombre de sinistres nécessitant l'intervention des secours extérieurs	Nombre de sinistres survenus sur le site de production (incendie, pollution, catastrophe naturelle, évènements dangereux) nécessitant l'intervention des sapeurs pompiers ou de services de sécurité civile	unité	9	7	-2
Sinistres et plaintes	Mise en demeure adressé par les autorités	Demande "officielle", émanant ou adressée à une autorité compétente en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement ou de sureté publique visant le site industriel à mettre un terme à une nuisance ou à un risque ou de respecter une exigence réglementaire	unité	12	17	5
	Nombres de plaintes adressés par les parties intéressées	Acte informel que tout tiers (voisins, organismes) peut employer directement avec le site quand il est soumis à une quelconque nuisance. Ex : courrier, enregistrements écrits de réclamations téléphoniques	unité	8	7	-1
Formations HSE	Nombres d'heures de formations HSE réalisées	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à dévelloper les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	heures	35 455	37 216	1 761
Formati	Nombre de personnes formées	Les formations comptabilisées sont l'ensemble des formations internes ou externes visant à développer les compétences ou les connaissances HSE de l'ensemble du personnel LISI. Ne sont pas comptabilisées les heures de formation d'accueil HSE d'un nouveau venu	unité	6 983	8 267	1 284

5 | TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Exclusions:

Les 42 thèmes mentionnés par le décret ont été traités de la façon la plus transparente possible. Certains items n'ont pas fait l'objet d'un reporting pour les raisons suivantes :

- Utilisation des sols : L'emprise au sol des bâtiments occupés par le groupe est optimisée, évolue peu et LISI n'a pas d'activité d'extraction de ressources présentes dans le sol.
- Protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique: Nous n'avons pas identifié de risques ou enjeux spécifiques sur ces sujets en lien avec nos activités.

Volet Social

Thème	Sous thème	Paragraphe
Emploi	Effectif total	§ 1.1.1
	Répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	§ 1.1.2
	Embauches et licenciements	§ 1.1.3
	Rémunérations et évolution	§ 1.1.4
Organisation du temps	L'organisation du temps de travail	
de travail	L'absentéisme	§ 1.2.2
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	§1.3.1
	Le bilan des accords collectifs	§ 1.3.2
Santé & Sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	§1.4.2
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	§ 1.4.3
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	§ 1.5
	Le nombre total d'heures de formation	§ 1.5
Diversité et égalité des chances	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	§ 1.6
/ égalité de traitement	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	§ 1.6
	La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	§ 1.6
Promotion et respect des	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	§ 1.7
stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	§ 1.7
relatives	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	§ 1.7
	A l'abolition effective du travail des enfants	§ 1.7

Volet Environnemental

Thème	Sous thème	Paragraphe
Politique générale en matière environnementale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	§ 2.1.3
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	§ 2.1.4
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	§ 2.2.2
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	§ 2.2.3
Utilisation durable	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	§ 2.3.1
des ressources	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation	§ 2.3.2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	§ 2.3.3
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	§ 2.4

Volet Sociétal

Thème	Sous thème	Paragraphe
Impact territorial, économique	En matière d'emploi et de développement régional	
et social de l'activité de la société	Sur les populations riveraines ou locales	§ 3.1
Relations entretenues avec les	Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	§ 3.2.1
personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	Les actions de partenariat ou de mécénat	§ 3.2.2
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous- traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	§ 3.3
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	
	Mesures prises en faveur de la sécurité et de la santé des consommateurs	§ 3.4.2
Droits de l'Homme	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	§ 3.5



1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	102
1.1 Capital social	102
1.2 Programme de rachat d'actions	
1.3 Répartition du capital et des droits de vote	103
– Pacte d'actionnaires	104
1.4 Relations entre la société et ses filiales	106
1.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes	107
2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	108
2.1 Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration	108
2.2 Le règlement intérieur du Conseil d'Administration	109
2.3 Le Comité d'Audit	110
2.4 Le Comité des Rémunérations	110
2.5 Le Comité Stratégique	111
2.6 Les membres indépendants et membres liés à la société	111
2.7 Les salariés	111
2.8 Les organes d'administration	115
2.9 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	118
3 LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ	123
3.1 Description générale	123
3.2 Organes de contrôle général	
3.3 Référentiel Groupe	123
3.4 Processus de cartographie et de suivi des risques	123
3.5 Principales procédures de contrôle interne relatives	123
à l'élaboration et au traitement de l'information	
comptable et financière	123

1 | INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

1.1 | CAPITAL SOCIAL

1.1.1 Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2013 à 21 572 988 €, divisé en 10 786 494 actions de 2 € de nominal de même catégorie.

1.1.2 Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
	C	Capital au 31/12/2013	: 21 572 988 € divis	é en 10 786 494 act	ions de 2 € de no	ominal		
10/02/04	28/07/10	Augmentation de capital par conversion de BSAR	3 616€	81 360 €	1 808	2€	10 786 494	21 572 988 €
29/04/09	28/04/10	Augmentation de capital réservée aux salariés	61 650€	868 649 €	30 825	2€	10 784 686	21 569 372 €
10/02/04	20/02/08*	Augmentation de capital par conversion de BSAR	299 588 €	6 740 730 €	149 794	2€	10 753 861	21 507 722€
10/02/04	21/12/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	169 592 €	3 815 820 €	84 796	2€	10 604 067	21 208 134 €
10/02/04	29/08/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	255 292 €	5 744 070 €	127 646	2€	10 519 271	21 038 542 €
10/02/04	27/06/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	361 684 €	8 137 890 €	180 842	2€	10 391 625	20 783 250 €
10/02/04	22/02/07	Augmentation de capital par conversion de BSAR	30 000 €	675 000 €	15 000	2€	10 210 783	20 421 566 €
10/02/04	20/12/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	498 926 €	11 225 835 €	249 463	2€	10 195 783	20 391 566€
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital par conversion de BSAR	43 640 €	981 900€	21 820	2€	9 952 166	19 892 640 €
10/02/04	23/06/06	Augmentation de capital réservée aux salariés	55 332 €	1 122 686,58 €	27 666	2€	9 924 500	19 849 000 €

^{*} Conversion de BSAR intervenue fin décembre 2007.

1.1.3 Capital autorisé mais non émis

Le 25 avril 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles en numéraire, réservée aux salariés du Groupe, adhérents du fonds commun de placement d'entreprise et ce, pour un montant maximum global de 2 000 000 €, prime d'émission comprise, dans un délai de 26 mois à compter de la présente Assemblée.

1.1.4 Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2013 il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.1.5 Politique de distribution de dividendes des cinq derniers exercices - Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par action ont été de :

	Dividende net en €
2009	0,70
2010	1,05
2011	1,30
2012	1,40
2013 (1)	1,70

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2014. La date de paiement des dividendes a été fixée au 7 mai 2014.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

1.2 | PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1.2.1 En cours au 31 décembre 2013

Le 25 avril 2013, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 26 octobre 2014.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

■ l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

■ la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix unitaire supérieur à 100 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 100 €, s'élève à 76 366 900 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2013 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 77 352 actions propres, soit 0,7 %. Le nombre d'actions propres auto-détenues par la société LISI S.A. est de 304 314.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2013	314 980	37,95
Titres acquis en 2013	77 352	78,73
Titres attribués en 2013		
Titres vendus en 2013	(88 018)	79,07
Titres détenus au 31/12/2013	304 314	
Dont titres affectés aux rémunérations en action	302 439	
Dont titres disponibles	1 875	

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

1.2.2 Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A., conformément au nouveau régime applicable depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. La société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 539 324 actions.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe,

- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 200 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

1.3 | RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE - PACTE D'ACTIONNAIRES

1.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

1.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Libellés		2013		2012			2011		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	55,0	69,7	5 928 724	55,0	69,3	5 928 724	55,00	69,6	5 928 724
VMC	5,7	6,9	614 172	6,0	7,5	640 675	6,00	7,5	641 675
Autres mandataires sociaux	0,3	0,2	27 214	0,4	0,5	48 167	0,4	0,4	51 364
TOTAL MANDATAIRES	60,9	76,8	6 570 110	61,4	77,2	6 617 566	61,4	77,5	6 621 763
dont dirigeants	0,15	0,12	15 650	0,22	0,20	23 450	0,20	0,19	21 540
FFP INVEST	5,1	3,2	550 000	5,1	3,2	550 000	5,1	3,1	550 000
Auto-détenues	2,8		304 314	2,9		314 980	3,5		378 804
Salariés	1,2	0,8	133 250	1,4	0,9	152 500	1,4	0,9	146 500
Public	29,9	19,2	3 228 820	29,2	18,7	3 151 448	28,6	18,5	3 089 427
TOTAL GENERAL	100,0	100,0	10 786 494	100,0	100,0	10 786 494	100,0	100,0	10 786 494

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2013 : 55 % du capital et 69,7 % des droits de vote.
- Le capital de la société CID est détenu à part quasi égale par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales. Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.
- La société VMC, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2013 : 5,7 % du capital et 6,9 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,28 % du capital de LISI S.A, soit au total 20,98 % du capital.
- La société FFP Invest, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient directement au 31 décembre 2013 : 5,1 % du capital et 3,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,88 % du capital de LISI S.A., soit au total 18,98 % du capital.
- La société CIKO, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2013 : 0,1 % du capital et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,55 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,65 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote (voir également au 1.3.2).

Le pourcentage de capital détenu par le personnel représente 1,2 % du capital.

1.3.1.2 Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. autre que celui indiqué au paragraphe 1.3.1.4, et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

A la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

1.3.1.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

1.3.1.4 Engagements collectifs de conservation

Pacte « Dutreil » (article 885 I bis du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit pour une durée de deux ans et un jour à compter du 17 décembre 2010 par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement est reconduit par tacite reconduction d'une année sur l'autre à compter du 19 décembre 2012. Cet engagement porte sur 5 929 125 actions et sur 11 857 849 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	5 928 724	55,0 %	11 857 448	69,60 %
M. Gilles KOHLER	200	< 0,01 %	200	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	1	< 0,01 %	1	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	200	< 0,01 %	200	< 0,01 %
Total	5 929 125	55,0 %	11 857 849	69,60 %

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière d'Impôt de Solidarité sur la Fortune, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans, à l'issue de la période de conservation de deux ans prévue par l'engagement collectif.

Pacte « Jacob » (article 787 B du CGI) concernant les titres LISI S.A.

Dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts (« CGI »), un engagement de conservation de titres a été souscrit à compter du 17 décembre 2010 pour une durée de deux ans et un jour par la Compagnie Industrielle de Delle (« CID »), M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD. Cet engagement porte sur 5 929 125 actions et sur 11 857 849 droits de vote LISI S.A., répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CID	5 928 724	55,0 %	11 857 448	69,60 %
M. Gilles KOHLER	200	< 0,01 %	200	< 0,01 %
M. Jean-Philippe KOHLER	1	< 0,01 %	1	< 0,01 %
M. Emmanuel VIELLARD	200	< 0,01 %	200	< 0,01 %
Total	5 929 125	55,0 %	11 857 849	69,60%

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal en matière de droits de succession et de donation, la Compagnie Industrielle de Delle, M. Gilles KOHLER, M. Jean-Philippe KOHLER et M. Emmanuel VIELLARD se sont individuellement engagés à conserver leurs actions LISI S.A. pendant une durée de quatre ans. A l'issue de la période de conservation de deux ans, l'engagement sera renouvelable par tacite prorogation par période d'une année, année après année, prévue par l'engagement collectif.

A la date du présent document, ces engagements pris au titre de l'article 885 I bis et de l'article 787 B du CGI ont été respectés.

Il est également précisé que CIKO détient 48 030 actions CID dont le montant total s'élève à 159 495 actions au 31 décembre 2013.

1.3.2 Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») réalisée au 31 décembre 2013 a permis d'identifier 2 432 actionnaires sur le flottant qui représentait environ 30,5 % du nombre total des actions sur un total de flottant de 31,3 %. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 145 détenant 13,8 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 138 détenant 15,1 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 149 détenant 1,6 % du capital.

1.3.3 Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

A la date du 31 décembre 2013, la société LISI S.A. détenait 304 314 de ses propres actions, soit 2,82 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance telles que décrites au paragraphe 2.7.2.2.

Les éléments avec les parties liées sont les suivants :

1.4 | RELATIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES FILIALES

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, de taux et de liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du Groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et de compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances, l'assistance dans le domaine des ressources humaines, de l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base des charges d'exploitation de l'exercice coefficientées, ces refacturations étant ventilées au prorata de la valeur ajoutée des divisions.

	Monta	Montant concernant les entreprises			
(en milliers d'€)	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation			
ACTIF:					
Créances rattachées à des participations	6 500	-			
Créances clients et comptes rattachés	4 264	-			
Avances de trésorerie aux filiales	205 030	-			
Compte courant intégration fiscale	1 357	-			
PASSIF:					
Concours de trésorerie des filiales	159 526	-			
Compte courant intégration fiscale	1 679	-			
Fournisseurs	165	-			
COMPTE DE RESULTAT :					
Maintenance informatique	19	-			
Intérêts des comptes courants des filiales	1 594	-			
Facturations de prestations et de management fees	8 563	-			
Refacturations diverses	245	-			
Produits des prêts et comptes courants des filiales	2 3 1 8	-			
Produits de participation	14 005	-			

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

■ A l'actif :

- les créances rattachées à des participations : la société LISI S.A. a avancé sous forme de prêt moyen terme la somme de 20 M€ à sa filiale LISI AUTOMOTIVE:
 - · un prêt de 10 M€ à échéance 1^{er} avril 2016, lui a permis de financer partiellement l'acquisition en juillet 2005 du groupe allemand KNIPPING
 - · un prêt de 10 M€ à échéance 31 décembre 2014 a été conclu pour faire face à son besoin croissant en fonds de roulement.

Le capital restant dû au 31 décembre 2013 pour ces 2 prêts est de 6,5 M€.

- -les avances de trésorerie aux filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- -les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe,
- -les comptes courants d'intégration fiscale constatant les dettes d'impôts des sociétés intégrées.

■ Au compte de résultat :

- les facturations de prestations et de management fees de LISI S.A. à ses différentes filiales,
- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2013.

Ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

1.5 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2013 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

	Ernst & Young Montant		Exco Cap Audit Montant		Auditeurs étrangers Montant	
En milliers d'€	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des c	omptes individuel	s et consolidés				
- Holding	76	77	22	23		
- Filiales intégrées globalement	660	744	214	250	29	6
Autres diligences et prestations						
- Holding		18				
- Filiales intégrées globalement	88	12	15	24		40
Sous-total	825	852	251	297	29	46
Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales i	intégrées globale:	nent				
Juridique, fiscal et social						4
Prestations diverses				<u> </u>		11
Sous-total						15
TOTAL	825	852	251	297	29	61

2 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise (voir notamment le rapport du Président du Conseil d'Administration).

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF et respecte ses différentes préconisations. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

2.1 | MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

Les missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI S.A. est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 5 missions principales :

- 1. il arrête la stratégie de l'entreprise,
- il désigne et fixe la rémunération des mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions),
- 3. il contrôle la gestion de la société,
- 4. il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes,
- 5. il valide les principales acquisitions ou cessions d'actifs présentées par les mandataires sociaux, notamment sur leur concordance avec le plan stratégique ainsi que leur valorisation.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux soient représentatives de la structure de l'actionnariat de LISI S.A.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Trois Comités ont été créés : Comité d'audit, Comité des rémunérations et Comité stratégique.

La déontologie de l'Administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement liés à la société ou à ses filiales par un lien économique ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI S.A. et la Charte de gouvernement d'entreprise lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette Charte

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'Administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil est établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI S.A. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI S.A. est directement intéressée ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tout moyen et même verbalement. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions et de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- Calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- Propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- Texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- Remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres et signé au plus tard lors de la séance suivante.

Les copies ou extraits des décisions du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procède une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Pour l'année 2013 l'évaluation a été remplacée par une revue des pratiques de gouvernance du groupe afin de se mettre en conformité avec le code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinées par le Conseil d'Administration pour approbation.

Les obligations des Administrateurs

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, le conseil a préconisé dans le cadre de la bonne pratique de la gouvernance, que chaque membre détienne un minimum de 150 actions.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI S.A., y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

2.2 | LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors du Conseil d'Administration du 30 août 2006, le règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté.

En sus de la Charte de gouvernement d'entreprise indiquée ci-avant, le règlement intérieur prévoit :

Réunion du Conseil

Lorsque les installations techniques de la salle de réunion du Conseil le permettront, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participeront à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence et/ou de conférence téléphonique conformes aux dispositions réglementaires.

Cette dernière disposition ne sera pas applicable pour les décisions suivantes : nomination ou révocation du Président, nomination ou révocation du Directeur Général, nomination ou révocation des Directeurs Généraux Délégués, établissement et arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés et du rapport de gestion.

Les convocations, qui sont transmises soit par le Président, soit par le Secrétaire du Conseil, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

2.3 | LE COMITÉ D'AUDIT

2.3.1 Composition

Le Comité d'Audit se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE (administrateur indépendant), Cyrille VIELLARD, et Christian PEUGEOT. La présidence est assurée par Monsieur Eric ANDRE.

2.3.2 Missions

Le Comité d'Audit a pour missions principales :

- L'examen des comptes
- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
- Les relations du comité réglementation d'audit avec les commissaires aux comptes

Conformément à la réglementation, les commissaires aux comptes doivent présenter au comité :

- Leur programme général de travail et les sondages auxquels ils ont procédé;
- Les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes ou documents comptables et leurs observations sur les méthodes d'évaluation utilisées ;
- Les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont découvertes ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.
- Le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes :

Le comité doit piloter la procédure de sélection des commissaires aux comptes, et soumettre au Conseil d'Administration une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Le Comité propose au Conseil la procédure de sélection et notamment s'il y a lieu de recourir à un appel d'offres. Il supervise l'appel d'offres et valide le cahier des charges et le choix des cabinets consultés, en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant »

2.3.3 Modalités de fonctionnement

Le Comité se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit doit être accompagné d'une note des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013. Il a entendu les Commissaires aux Comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la part du Responsable du contrôle interne. Les informations relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

2.4 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

2.4.1 Composition

Le Comité des Rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Madame Lise NOBRE (administrateur indépendant), Messieurs Thierry PEUGEOT et Patrick DAHER (administrateur indépendant). La présidence est assurée par Madame Lise NOBRE.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

2.4.2 Missions

Le Comité des Rémunérations est chargé :

- de soumettre à l'approbation du Conseil les règles de rémunérations globales (salaires fixes et primes variables de toute nature) et de contrôler l'application annuelle de ces règles :
 - a) des membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués);
 - b) des Directeurs Généraux des divisions de LISI S.A.;

de conseiller le Président-Directeur Général de LISI S.A. dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du Groupe. A ce titre, le Comité des Rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du Groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de rémunération en actions, leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

2.4.3 Modalités de fonctionnement

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2013. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

■ les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. et les Directeurs Généraux des divisions du Groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable appelée Bonus sur Objectifs. Cette part variable dépend principalement de l'atteinte des objectifs annuels en matière de croissance, de résultat et d'endettement financier net

2.5 | LE COMITÉ STRATÉGIOUE

Le Comité Stratégique se compose de 5 membres dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Madame Lise NOBRE, Messieurs Gilles KOHLER, Jean-Philippe KOHLER, Emmanuel VIELLARD et Pascal LEBARD. La présidence est assurée par Monsieur Gilles KOHLER

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2013.

2.6 LES MEMBRES INDÉPENDANTS ET MEMBRES LIÉS À LA SOCIÉTÉ

Conformément aux principes préconisés par le Code AFEP / MEDEF, les administrateurs du Groupe LISI S.A. sont qualifiés d'administrateurs indépendants lorsque leur statut répond aux six critères suivants :

-ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- -ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- -ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Concrètement, occupent un poste d'administrateur indépendant, les personnes qui ne sont pas liées directement ou indirectement aux actionnaires de référence que sont les sociétés CIKO, FFP Invest et VIELLARD MIGEON & CIE (détail au paragraphe 2.8.1 du présent document).

2.7 | LES SALARIÉS

2.7.1 Effectifs

2.7.1.1 Effectifs inscrits fin de période par catégorie

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par catégorie :

	2013	2012	Ecart N/N-1
Cadres	823	802	2,6 %
Agents de maîtrise	810	747	8,4 %
Employés et ouvriers	7 606	7 360	3,3 %
Total	9 239	8 909	3,7 %

2.7.1.2 Effectifs inscrits fin de période par division

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs du Groupe par activité:

	2013	2012	Ecart N/N-1
LISI AEROSPACE	5 604	5205	7,7 %
LISI MEDICAL	474	475	-0,2 %
LISI AUTOMOTIVE	3 143	3 213	-2,2 %
Holding	18	16	12,5 %
Total	9 239	8 909	3,7 %
Intérimaires inscrits	546	563	-3,0 %

2.7.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs par zone géographique:

	2013	en %	2012	en %
France	4 956	54 %	4 840	54 %
Europe (hors France)	1 694	18 %	1 640	18 %
Continent Nord Américain	1 584	17 %	1 457	16 %
Afrique	268	3 %	260	3 %
Asie	737	8 %	712	8 %
Total	9 239	100 %	8 909	100 %

2.7.1.4 Turnover consolidé 2013

ETPMP*	Départs volontaires	Taux de turnover
9 725	257	2,64 %

^{*} Equivalent temps plein moyen payé

2.7.2 Participation, intéressement et rémunération en actions

2.7.2.1 Intéressement du personnel

a) Participation et contrat d'intéressement *Participation*

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'euros) :

2013	2012	2011
5,4	5,1	3,9

Contrat d'intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont un système d'intéressement qui permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

b) Plan d'épargne Groupe (PEG)

Le Groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne Groupe « LISI en actions ». Ce plan a permis pour les années 2001, 2004, 2006 et 2010 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M \in , 0,8 M \in , 1,18 M \in et 0,9 M \in .

Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés, la participation et l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Les avantages consentis aux salariés au titre du plan d'épargne Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS 2

Au 31 décembre 2013, le PEG « LISI en actions » composé exclusivement d'actions LISI détient 133 250 titres et compte 1 613 porteurs de parts.

En 2013 le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions.

c) Actionnariat des salariés

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du Groupe est de 1,2 % au 31 décembre 2013.

2.7.2.2 Rémunération en actions

a) Plans d'attribution d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 24 octobre 2012, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'atribuer gratuitement sans conditions, 300 actions de la Société LISI à un collaborateur, salarié du Groupe.

Le plan prévoit que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

b) Plans d'actions sous conditions de performance

Plan de 2011 :

Le 26 octobre 2011, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 29 avril 2009, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2013 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 900 M€. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 275 M€ les actions seraient attribuées pour partie. Si l'ANR se situe au-delà de 1 275 M€, les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 43 050 actions et concerne 130 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 200 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 200 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

54 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2012 :

Le 24 octobre 2012, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 26 avril 2012, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2014 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 900 M€. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 220 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 220 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 50 950 actions et concerne 152 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 200 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 200 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

52 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

Plan de 2013 :

Le 24 octobre 2013, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale en date du 25 avril 2013, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2015 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 000 M€. Si l'ANR se situe entre 1 000 M€ et 1 360 M€ les actions seraient attribuées partiellement. Si l'ANR est supérieur à 1 360 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 33 340 actions et concerne 159 collaborateurs en France.

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans, pendant laquelle elles ne peuvent être cédées.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé ·

- 1) Pour pouvoir se voir remettre à l'échéance, tout ou partie des Actions sous conditions de Performance auxquelles il a droit, chacun des dirigeants mandataires sociaux devra, à l'issue de la période d'acquisition, acquérir 130 actions de la Société.
- 2) Les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 130 des actions qui leur auront été attribuées gratuitement, et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

50 collaborateurs étrangers bénéficient quant à eux de primes basées sur le même principe, mais versées sous le régime des traitements et salaires.

c) Informations relatives aux options d'achats d'actions et d'attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux options d'achats d'actions et aux d'actions sous conditions de performance en circulation au 31 décembre 2013 :

	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré des options en €
Options en circulation en début de période	96 850	
Options attribuées au cours de la période	33 340	
Options annulées au cours de la période	-2 550	
Options exercées au cours de la période		
Options échues au cours de la période		
Options en circulation en fin de période	127 640	

Les options attribuées jusqu'à aujourd'hui ont été prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose la ventilation par date d'attribution des options en circulation au 31 décembre 2013 :

Date d'attribution des options Prix d'exercice en €		Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2013	Durée de vie contractuelle résiduelle
28/07/11	Néant	43 050	26/02/14
24/10/12	Néant	50 950	Février 2015
24/10/12	Néant	300	Février 2015
24/10/13	Néant	33 340	Février 2016
Total		127 640	

d) Plans en cours au 31 décembre 2013 :

Date Assemblée Générale / Conseil d'Administration	N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées au 01/01/2013	Options levées en 2013	Options annulées	Options restantes au 31/12/2013
Autorisation d	u 29.04.2009)										
26.10.2011	G Plan n° 8	48 150	3 450	7 800	7 800	130	26.02.2014 26.02.2016	Néant	0	0	5 100	43 050
Autorisation d	u 26.04.2012											
24.10.2012	G Plan n° 9	52 550	3 750	8 000	8 000	152	*	Néant	0	0	1 600	50 950
24.10.2012	G Plan n°9 bis	300	0	0	300	1	*	Néant	0	0	0	300
Autorisation d	u 25.04.2013											
24.10.2013	G Plan n° 10	33 340	2 370	5 540	5 220	159	**	Néant	0	0	0	33 340

^{*} Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2014 (février 2015) - fin 2 ans après ** Début à la date du conseil d'administration qui entérine les résultats 2015 (février 2016) - fin 2 ans après.

2.8 | LES ORGANES D'ADMINISTRATION

2.8.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 10 membres, dont quatre sont indépendants conformément aux critères spécifiés par le Code AFEP / MEDEF (voir également au 2.6).

		Administrateur indépendant	Date de nomination	Date d'expiration du mandat	
Conseil d'Administration					
Membre du Conseil d'Administration	- Gilles KOHLER		1985	— ACO 2015 [4]	
Président du Conseil d'Administration	- Gilles KOHLER		1999	- AGO 2015 [4]	
Membres du Conseil	Emmanuel VIELLARD		2000	AGO 2019 [2]	
d'Administration :	Eric ANDRE	X	2002	AGO 2014 [3]	
	Lise NOBRE	X	2008	AGO 2014 [3]	
	Chistian PEUGEOT		2003	AGO 2019 [2]	
	Patrick DAHER	X	2009	AGO 2015 [4]	
	Pascal LEBARD	X	2005	AGO 2017 [1]	
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT [5]		1977	AGO 2019 [2]	
	SAS CIKO représentée par Jean- Philippe KOHLER [6]		2002	AGO 2015 [4]	
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [7]		1977	AGO 2015 [4]	
Secrétaire du Conseil d'Administration	Maître Olivier PERRET (Fiscalité sociétés)				
Comité d'Audit					
Membres du Comité d'Audit :	Eric ANDRE	Χ			
	Cyrille VIELLARD				
	Christian PEUGEOT				
Comité des Rémunérations					
Membres du Comité	Lise NOBRE	Х			
des Rémunérations :	Thierry PEUGEOT				
	Patrick DAHER	Х			
Comité Stratégique					
Membres du Comité Stratégique :	Gilles KOHLER				
	Jean-Philippe KOHLER				
	Emmanuel VIELLARD				
	Pascal LEBARD	X			
	Lise NOBRE	X			
	-				

^[1] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. [2] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. [3] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

^[4] Assemblée Générale Ordinaire devant statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

^[5] Date de nomination de Thierry PEUGEOT, représentant permanent de CID : 2000.

^[6] Date de nomination de Jean-Philippe KOHLER, représentant permanent de CIKO : 2002.
[7] Date de nomination de Cyrille VIELLARD, représentant permanent de VIELLARD MICEON & Cie : 2013.

2.8.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé les règles de cumul du mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.8.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER, 60 ans, de nationalité française

Président-Directeur Général de LISI.

Il préside le Conseil d'Administration, préside et assiste au comité stratégique

Gilles KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Président de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Président de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Président de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CREUZET SAS.
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle.
- Président de l'IUMM Belfort Montbéliard.
- Vice-Président du MEDEF Nord Franche-Comté.

Emmanuel VIELLARD, 50 ans, de nationalité française

Vice-Président Directeur Général Délégué de LISI. Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Emmanuel VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président de LISI AEROSPACE SAS,
- Président de LISI AEROSPACE CREUZET SAS,
- Président de LISI MEDICAL SAS,
- Président de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS,
- Président de LISI MEDICAL Fasteners SAS,
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation (USA),
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,

- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Président de Financière VIELLARD SAS,
- Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie,
- Président du Conseil d'Administration de FSH WELDING GROUP,
- Membre du comité de direction de VMC PECHE SAS,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FSH WELDING India (Inde)
- Président de RAPALA-VMC OY] (Finlande)
- représentant permanent de VMC au comité de direction de :
 - Ets REBOUD ROCHE SAS
 - SELECTARC Industries SAS,
 - FP SOUDAGE SAS
 - FSH WELDING France SAS
 - De PRUINES Industries SAS
- Juge au Tribunal de Commerce de Belfort et Président de la chambre des sanctions,
- Président du Groupe des Equipements Aéronautiques et de Défense au sein du GIFAS
- Président de l'Association Familiale VIELLARD.

Eric ANDRE, 65 ans, de nationalité française

Senior advisor Banque HOTTINGUER Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Eric ANDRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

■ Administrateur de TIPIAK S.A.

Christian PEUGEOT, 60 ans, de nationalité française

Directeur des affaires publiques de PSA

Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit

Christian PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Vice Président et Directeur Général Délégué des Etablissements PEUGEOT Frères,
- Administrateur de FFP ,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,

- Vice Président du Football Club de Sochaux-Montbéliard,
- Représentant permanent FFP Invest au Conseil d'Administration de SEB,
- Gérant de la Société BP GESTION,
- Gérant de la Société RP INVESTISSEMENTS,
- Gérant de la Société SC LAROCHE
- Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Pascal LEBARD, 51 ans, de nationalité française

Président directeur général de SEQUANA Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Pascal LEBARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Administrateur Président Directeur Général de SEQUANA,
- Président de Arjowiggins SAS,
- Président de Antalis International SAS,
- Président de Arjowiggins Security,
- Président de Arjobex,
- Président de DLMD SAS,
- Président de Pascal Lebard Invest SAS,
- Président de Boccafin SAS.
- Président de Antalis Asia Pacific Pte Ltd (Singapour),
- Président de AW Trading (Shanghai) Co Ltd,
- Administrateur de Arjowiggins HKK 1 Ltd (Hong Kong),
- Administrateur de Arjowiggins HKK 3 Ltd (Hong Kong),
- Administrateur de Club Méditerranée,
- Administrateur de Bureau Veritas,
- Administrateur de Permal Group Ltd (Grande-Bretagne),
- Membre du Conseil de Surveillance de Eurazeo PME,
- Administrateur de CEPI (Confederation of European Paper Industries Belgique

Thierry PEUGEOT, 56 ans, de nationalité française

Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des Rémunérations. Thierry PEUGEOT a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Président du Conseil de Surveillance de PEUGEOT SA,
- Vice-Président des Ets PEUGEOT Frères et Directeur Général Délégué,
- Administrateur de FFP,

- Président Directeur Général de la Société Anonyme de Participations,
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Administrateur de FAURECIA,
- Administrateur de L'Air Liquide S.A.,
- Vice Président et Membre du conseil de surveillance de GEFCO.

Jean-Philippe KOHLER, 53 ans, de nationalité française

Directeur Délégué du Groupe LISI Représentant permanent de CIKO au Conseil de LISI. Il participe au Conseil d'Administration et au Comité Stratégique.

Jean-Philippe KOHLER a exercé les autres mandats et fonctions suivants:

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger):

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE CREUZET SAS.
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS,
- Membre du comité de direction de INDRAERO SIREN SAS,
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE SAS.
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS,
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS,
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle,
- Président de CIKO SAS,
- Administrateur de la Société Immeubles de Franche-Comté.

Cyrille VIELLARD, 36 ans, de nationalité française,

Fonction principale: Directeur Logistique FSH Welding Group Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI. Il participe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

Cyrille VIELLARD a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

Directeur Logistique FSH Welding Group.

Patrick DAHER, 64 ans, de nationalité française

Président Directeur Général du Groupe DAHER Administrateur de LISI.

Il assiste au Conseil d'Administration et au Comité des rémunérations.

Patrick DAHER a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger):

- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Compagnie DAHER,
- Administrateur et Directeur Général de SOGEMARCO-DAHER,
- Président de DAHER MTS.
- Administrateur du CREDIT DU NORD,
- Administrateur délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
- Président du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille

Lise NOBRE, 48 ans, de nationalité française

Présidente de LUMEN EQUITY - Directeur Général Délégué de PARVILLA Administrateur de LISI.

Elle assiste au Conseil d'Administration, au Comité des Rémunérations et au Comité Stratégique.

Lise NOBRE a exercé les autres mandats et fonctions suivants :

En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

■ Néant.

Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Directeur général délégué de PARVILLA,
- Présidente de Lumen Equity,
- Membre du conseil de surveillance de VIRGIN STORES,
- Représentante de Butler Capital Partners au conseil de surveillance du Groupe Partouche SA,
- Gérant et member of the Board of managers de GP LUX INVESTISSEMENTS SARL,
- Représentante de Butler Capital Partners au conseil d'administration de l'ADIT,
- Associée et membre du Comité d'investissement de PAI Partners

2.8.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.

2.8.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les

membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.8.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration.
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.9 LES RÉMUNÉRATIONS ET INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.9.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 26 avril 2012, a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 220 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2012.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs au début de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre précédent. Ils s'élévent à 3 000 euros par séance du Conseil et des Comités. Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2013 se sont élevés à 168 000 €, les jetons de présence acquis au titre de 2013 se sont élevés à 180 000 € et le taux de participation a été de 95 %.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

	' '			
Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2012 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2013 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2012 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2013 (en euros)
Gilles KOHLER	6 000	15 000	15 000	15 000
Emmanuel VIELLARD	6 000	15 000	15 000	15 000
Christian PEUGEOT	3 000	12 000	6 000	21 000
Christophe VIELLARD	9 000	21 000	21 000	15 000
Jean-Philippe KOHLER	6 000	15 000	15 000	15 000
Thierry PEUGEOT	12 000	15 000	21 000	15 000
Pascal LEBARD	6 000	12 000	12 000	15 000
Eric ANDRE	9 000	21 000	21 000	21 000
Patrick DAHER	12 000	18 000	21 000	18 000
Lise NOBRE	6 000	24 000	21 000	24 000
Cyrille VIELLARD	-	-	-	6 000
Total	75 000	168 000	168 000	180 000

2.9.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la Société, le nombre minimal d'actions LISI que doit détenir chaque administrateur est d'une action.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2013 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
Gilles KOHLER	11 320	
Emmanuel VIELLARD	4 330	
Christian PEUGEOT	1	
Cyrille VIELLARD (représentant permanent de VMC)		614 172
Jean-Philippe KOHLER (représentant permanent de CIKO)	11 493	
Thierry PEUGEOT (représentant permanent de CID)	25	5 928 724
Pascal LEBARD	10	
Eric ANDRE	5	
Patrick DAHER	10	
Lise NOBRE	20	
Total	27 214	6 542 896

2.9.3 Rémunérations des dirigeants

	Contrat	de Travail	Régime de retraite supplémentaire				Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Dirigeants Mandataires Sociaux	Oui	Non	Oui	Non	Oui Non		Oui	Non
Gilles KOHLER								
Fonction : Président-Directeur Général		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								
Emmanuel VIELLARD								
Fonction : Vice Président-Directeur Général Délégué		X		X		X		X
Date de début de mandat : 1999								
Date de fin de mandat : 2015								

Les conditions de rémunération du Président-Directeur Général et du Vice-Président sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

En 2013, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 75 % de la rémunération fixe. La clé de répartition des critères retenus pour la détermination de la partie variable est la suivante :

- Niveau de marge opérationnelle représentant 30 % de la rémunération fixe,
- Taux de Free Cash Flow (Excédent de Trésorerie d'Exploitation) représentant 20 % de la rémunération fixe,
- Partie laissée à l'appréciation du Comité des Rémunérations représentant 25 % de la rémunération fixe.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A.s'établissent comme suit en €:

Gilles KOHLER Président-Directeur Général de LISI S.A.	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	554 222	461 449
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	140 520	117 230
Total	694742	578 679

^{*} Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan, soit 58,73 € pour le plan 2011, 54,30 € pour le plan 2012 et 117,10 € pour le plan 2013.

Emmanuel VIELLARD Vice Président-Directeur Général de LISI S.A.	2013	2012
Rémunérations dues au titre de l'exercice	505 669	429 747
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice*	137 007	114 145
Total	642 676	543 892

^{*} Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan, soit 58,73 € pour le plan 2011, 54,30 € pour le plan 2012 et 117,10 € pour le plan 2013.

Les tableaux récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Gilles KOHLER	Montants au titre	de l'exercice 2013	exercice 2013 Montants au titre de l'exercice 20	
Président-Directeur Général de LISI S.A.	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	333 635	325 217	308 828	305 048
Rémunération variable	203 000	135 000	135 000	135 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	6 000
Avantages en nature *	2 588	2 596	2 621	2 621
Total	554 222	477 813	461 449	448 669

^{*} Avantages en nature : véhicule de fonction.

Emmanuel VIELLARD	Montants au titre de l'exercice 2013		Montants au titre de l'exercice 2012	
Vice Président-Directeur Général de LISI S.A.	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	302 196	299 377	286 276	277 282
Rémunération variable	185 000	125 000	125 000	124 450
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	6 000
Avantages en nature *	3 473	3 473	3 471	3 471
Total	505 669	442 850	429 747	411 203

^{*} Avantages en nature : véhicule de fonction.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ces mandataires sociaux au versement d'éléments de rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

2.9.4 Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Gilles KOHLER et Emmanuel VIELLARD ont bénéficié en 2013 d'un véhicule de fonction.

2.9.5 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2013.

2.9.6 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2013, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

2.9.7 Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2013 figurent dans le tableau suivant :

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et pour toute société du Groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour atteindre 50 % d'attribution
Gilles KOHLER Fonction : Président-Directeur Général	N° : 8 Date : 26/10/2011	1 750	71 944	26/02/14	26/02/16	
	N°: 9 Date: 24/10/2012	1 900	82 536	Fév 2015	Fév 2017	Plan N° 8 ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
	N°:10 Date : 24/10/2013	1 200	140 520	Fév 2016	Fév 2018	-
Total		4 850	295 000			-
Emmanuel VIELLARD Fonction : Vice-Président Directeur Général Délégué	N° : 8 Date : 26/10/2011	1 700	69 889	26/02/14	26/02/16	Plan N° 9 ANR (actif net réévalué)
	N° : 9 Date : 24/10/2012	1 850	80 364			¯ au moins égal à 900 M€ _ Plan N° 10
	N°:10 Date : 24/10/2013	1 170	137 007	Fév 2016	Fév 2018	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 000 M€
Total		4 720	287 260			

2.9.8 Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible en 2013.

3 | LE CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'environnement du contrôle interne

3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE:

L'environnement général du contrôle interne est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne Groupe mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via un site intranet. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe. Enfin, le Groupe a déployé un système de reporting et d'information unifiée dans chaque division selon une procédure identique.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :

- Production, stocks, suivi des flux,
- Qualité,
- Hygiène, sécurité et environnement,
- Personnel, paie,
- Comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie,
- Achats et investissements.
- Ventes.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

3.2 | ORGANES DE CONTRÔLE GÉNÉRAL

- Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Le Comité d'Audit, qui comprend un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques lors de chaque arrêté comptable publié.
- La cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne Groupe assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes ou externes au Groupe peuvent compléter l'équipe d'intervention.

- La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
- Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie, consolidation, secrétariat juridique, couverture d'assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 | RÉFÉRENTIEL GROUPE :

- Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
- Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
- Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de son pays.
- Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 PROCESSUS DE CARTOGRAPHIE ET DE SUIVI DES RISQUES

- Le Groupe est engagé dans un processus convergent de cartographie des risques. Cette méthodologie est maintenant déployée dans tout le Groupe et traitée jusqu'au niveau des unités élémentaires de gestion. Elle fait l'objet d'une revue complète systématique une fois par an. Les plans d'actions prioritaires des principaux risques identifiés dans chaque division sont validés dans le budget de l'année suivante.
- Le comité des risques sécurité et environnement, mis en place en 2001, identifie et répertorie les risques inhérents puis engage les actions correctives nécessaires.

3.5 | PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

■ Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, B.U., divisions et Groupe.

- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.

- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus hygiène, sécurité et environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non conformités etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.



	RAPPORT DU PRESIDENT		4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
	DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	126	SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
	Definition at arganization destroyany du Conseil		- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 131
1.1	Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration	126	
1.2	Limitation des pouvoirs de la Direction Générale	127	5 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES
1.3	Structure de Direction	127	AUX COMPTES
1.4	Rémunérations et avantages en nature	127	- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013 132
1.5	Procédures de contrôle interne	127	
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMP ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CON D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013		6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 133
3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013	130	7 PROJET DE RÉSOLUTIONS 135

1 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce et les recommandations émises par l'Autorité des Marchés Financiers, le présent rapport rend compte de la composition du Conseil et du principe d'équilibre de la représentation des hommes et des femmes, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, la limitation des pouvoirs confiés au Directeur Général, les principes et les règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place dans le Groupe.

La Société LISI se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDF dans sa version 2010, disponible sur le site du MEDEF (www.medef. com). Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration. Les modifications apportées au code en 2013 et qui font l'objet de précisions dans le guide d'application publié en janvier 2014 seront intégrées au cours de l'exercice 2014.

Afin de ne pas alourdir le présent rapport, la part invariante des éléments visés par l'article L.225-37 du code de commerce relative à la gouvernance de la société et du contrôle interne est décrite dans le chapitre 7 du Document de référence déposé auprès de l'AMF.

Dans ce chapitre 7 figurent ainsi les principes, les dispositions statutaires, celles du règlement intérieur du Conseil et des chartes de comités qui précisent les missions, la composition et les règles de fonctionnement du Conseil et de ses comités spécialisés.

Il est rendu compte dans le présent rapport, des modifications et événements intervenus au cours de l'exercice 2013 relevant des dispositions légales visées ci-avant.

Ce rapport a été soumis et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 février 2014.

1.1 | PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.1 Organisation

Aucune modification n'a été apportée au cours de l'exercice 2013 sur l'organisation du Conseil.

Il existe trois comités spécifiques - le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit ainsi que le Comité Stratégique - chargés chacun de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans ces trois domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil

d'Administration. Le rôle et la composition de ces comités sont rappelés dans le chapitre 7 du Document de référence sur la Gouvernance de la Société.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la gouvernance de la Société, il a été décidé par le Conseil dans sa séance du 19 décembre 2013 de créer un Comité des Nominations chargé d'examiner le renouvellement des mandats des administrateurs et la nomination des nouveaux administrateurs. Ce Comité sera effectivement mis en place sur l'exercice 2014.

1.1.2 Composition

Le Conseil d'Administration est la représentation de l'actionnariat de la Société ; sa composition vise notamment à respecter les différents équilibres des participations. Il est composé actuellement de 10 membres dont 6 membres appartiennent aux groupes familiaux majoritaires et 4 membres sont indépendants au sens du Code AFEP / MEDEF. Les membres ont été choisis par rapport à leurs compétences et à la connaissance des différents marchés sur lesquels évoluent le Groupe.

Actuellement, une seule femme appartient au Conseil. Une réflexion à ce sujet a été entreprise en 2013 pour ouvrir le Conseil a une meilleure représentation féminine ; dans cet optique, la nomination de trois administratrices sera proposée à la prochaine assemblée. Cet apport de compétence permettra en outre à la Société de satisfaire à ses obligations légales.

Un administrateur référent a été nommé dans la séance du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2011. Ce dernier a pour rôle d'être l'interface entre la Direction de la Société et l'ensemble des administrateurs indépendants. Il s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la société. Cet administrateur référent a été choisi parmi les administrateurs indépendants en la personne de Madame Lise NOBRE.

1.1.3 Modalités de fonctionnement sur l'exercice

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil s'est réuni cinq fois. Lors de la séance du 19 décembre 2013, les administrateurs ont visité deux sites de production du Groupe et ont pu prendre connaissance de la mise en place de nouvelles pratiques destinées à améliorer la performance industrielle (programme LEAP « LISI Excellence Achievement Program »).

Dans sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil a convenu que les administrateurs non exécutifs se réunissent une fois par an, en dehors de la présence de la Direction, afin d'examiner la gestion de la société en présence des commissaires aux comptes. Le Conseil a retenu une partie de la séance d'arrêté des comptes annuels pour l'application de cette décision. La première réunion de ce type a eu lieu lors de la réunion du Conseil du 20 février 2014.

1.1.4 Préparation des travaux

Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions. Dans le cadre de l'amélioration permanente des modes de fonctionnement du Conseil, ces dossiers doivent parvenir aux administrateurs au moins trois jours avant la séance.

Les séances relatives à l'arrêté des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'Audit. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2013 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de Rémunérations. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2013 avec un taux de participation de 67 % de ses membres.

Les séances qui traitent des sujets stratégiques font l'objet d'une présentation du Comité Stratégique. Ce comité s'est réuni 1 fois en 2013 avec un taux de participation de 100 % de ses membres.

1.1.5 Processus de prise de décision

Aucun élément nouveau n'a été apporté au processus de prise de décision du Conseil lors de l'exercice 2013, processus dont les modalités spécifiques sont rappelées dans le chapitre 7 du Document de référence.

1.1.6 Evaluation du Conseil

Conformément aux pratiques préconisées dans le Code AFEP-MEDEF, le Conseil a procédé à son auto évaluation afin de vérifier s'il répond aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de gérer la société. Cette évaluation a été faite pour les années 2011 et 2012 sur la base d'un questionnaire rempli par chaque administrateur où sont apparus plusieurs points d'amélioration qui ont été traités par la suite. Au titre de 2013, une démarche visant à améliorer la gouvernance de la Société et notamment le fonctionnement de son Conseil, ainsi que la conformité de celle-ci vis-à-vis du Code de gouvernance AFEP-MEDEF a été réalisée avec l'aide d'un consultant extérieur.

1.2 | LIMITATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer la société dans la limite de ceux dévolus par la loi et les statuts au Conseil d'Administration

1.3 | STRUCTURE DE DIRECTION

Par une décision du Conseil d'Administration en date du 19 février 2009, il a été convenu que les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général ne sont pas dissociées et assumées par Monsieur Gilles KOHLER. La présence d'administrateurs, actionnaires majoritaires ou indépendants, ainsi que celle d'un administrateur référent ont permis au Conseil de considérer que ce cumul des fonctions de président et de directeur général restait conforme à la protection des intérêts de l'ensemble des actionnaires, en particulier ceux des minoritaires, et adapté à l'activité de la société.

Le Président Directeur Général et le Vice Président Directeur Général s'appuient sur :

1) un Comité de Direction de 7 personnes qui se réunit mensuellement pour l'examen des dossiers majeurs traités par le Groupe,

2) un Comité Exécutif regroupant les directions des divisions et la direction du contrôle interne, soit au total 14 personnes qui se réunissent tous les trimestres pour faire un point d'avancement sur les principaux chantiers d'amélioration.

1.4 | RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux, exposés et proposés au Conseil par le Comité des Rémunérations chaque année, sont exposés au chapitre 7 du Document de référence relatif à la politique de gouvernement d'entreprise. Il présente en particulier les informations prévues à l'article L225-100-3 du code de commerce et les tableaux prescrits par le code AFEP/MEDEF.

1.5 | PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe LISI s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conformément aux dernières recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, et notamment en ce qui concerne son volet d'application pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs).

L'ensemble des règles mises en place pour le bon fonctionnement de ce contrôle interne est décrit dans le chapitre 7 du document de référence. Le présent rapport rappelle la définition du contrôle interne du Groupe LISI et présente l'ensemble des diligences réalisées en 2013 par les services concernés.

1.5.1 Définition du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en application dans le Groupe ont pour objet de s'assurer que :

- Les actes de gestion ou de réalisation des opérations à tous les niveaux des unités de gestion respectent les lois et règlements applicables et sont conformes aux valeurs érigées par le Groupe,
- Ces actes s'inscrivent au regard des orientations et des objectifs définis par la Direction Générale du Groupe,
- Les informations comptables et financières reflètent avec exhaustivité et sincérité la situation économique de chacune des entités du Groupe.

On rappellera également que le Comité d'Audit a pour tâche essentielle de procéder à l'examen des comptes, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables et d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Dans cette perspective, le Groupe à mis en place un processus de détection et de prévention des risques de toute nature reposant sur les interventions coordonnées du Directeur de l'audit interne et des auditeurs externes. Lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions, ce processus est formalisé et

relayé au niveau de chaque division grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif. Par conséquent, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

1.5.2 Réalisations 2013 et perspectives

La Direction du contrôle interne a élaboré un nouveau référentiel de contrôle interne en 2011 qui s'appuie sur un questionnaire auto-déclaratif de 130 questions reprenant l'ensemble des processus du manuel de contrôle interne : achats, investissements, ventes, stocks, trésorerie, ressources humaines.

Des missions d'audit réalisées depuis 2012 ont permis de valider (ou infirmer) le niveau de contrôle interne déclaré dans chacune des unités de gestion ; elles se sont poursuivies tout au long de l'année 2013 avec 14 missions de suivi réalisées.

Ainsi, nous avons pu constater que, parmi les 36 sites du groupe LISI :

- ■12 sites, soit 33 % réalisaient un score au-delà de 90 %
- 19 sites, soit 53 %, réalisaient un score se situant entre 80 % et 90 %
- Les 5 sites restant, soit 14 %, réalisaient un score se situant entre 60 % et 80 % : il s'agit là de la totalité des sites appartenant à la Business Group LISI AEROSPACE Composants de Structure. Après son intégration en juillet 2011, et la mise en place des normes Groupe en 2012, les efforts seront portés en 2014 pour que ces derniers passent avec succès la note minimale de 80 %.

Une lecture plus qualitative montre que le niveau de contrôle interne général dans le Groupe s'améliore en 2013 : en effet, la note globale consolidée est de 87,30% contre 85,69% en 2012. Cette amélioration est générale, tous les processus montrent une progression du même ordre.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la planification budgétaire et stratégique à moyen terme sont de 4 ordres :

- Des enjeux commerciaux à gérer, tels que :
 - Le renouvellement de certains contrats majeurs à long terme avec de grands donneurs d'ordre du monde aéronautique et médical ;
 - La nécessité de rétablir un dialogue plus constructif et partenarial avec certains grands comptes de LISI AUTOMOTIVE.
- Des défis industriels à relever, en particulier dans l'automobile :
 - Le « Plan de compétitivité » lancé sur le site de Puiseux (95) ;
 - Le Plan « Visserie » spécialisant réciproquement les sites de Delle (90) et de Saint Florent sur Cher (18);

- Le Plan « Ecrous » lié à la fermeture du site de Thiant (59) en 2014 et le rapatriement de ses activités sur les 2 sites de Dasle (25) et de la Ferté Fresnel (28).
- Des risques de sécurisation des actifs détectés sur certains sites : inondation, détection et protection incendie ;
- Des risques sociaux devant les plans de restructurations qui ont été annoncés ou engagés.

FRAUDE

Le groupe a dû faire face à une recrudescence de tentatives de fraude en 2013, la plupart d'entre elles par usurpation d'identité. Devant ce fléau exponentiel, une procédure d'alerte a été mise en place ainsi que des verrous renforcés à la trésorerie. Au cours du second semestre 2013, il a ainsi été enregistré 25 tentatives, toutes déjouées, certaines d'entre elles ayant fait l'objet de dépôt de plaintes.

CONTROLE DE RENTABILITE DES INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de la procédure relative aux engagements d'investissements du manuel de contrôle interne, des audits de mesure de la réalisation des critères (Payback et ROI) sont systématiquement réalisés dans les 2 ans qui suivent la réalisation des projets majeurs pour le groupe.

Ainsi, parmi les 7 missions d'audits de ce type qui ont été réalisées en 2013 :

- 2 projets ont amélioré leurs critères de retour sur investissement ;
- 4 projets ont confirmé leurs hypothèses initiales ;
- ■1 projet voit les conditions de retour sur investissement se dégrader du fait d'hypothèses commerciales non confirmées.

CONCLUSION

Le Groupe juge comme satisfaisant les moyens dédiés à la maitrise du contrôle interne, mais est conscient de la nécessité de les améliorer constamment

Les travaux qui seront menés en 2014 auront pour objectif :

- d'élever le niveau de contrôle interne des sites dont le score n'atteint pas la norme groupe de 80 % ;
- de mettre à l'étude un nouveau processus qui sera inséré au Référentiel de contrôle interne : système d'information ;
- d'instaurer une solution informatique globale ERM Enterprise Risk Management dans le groupe permettant de suivre les recommandations des audits réalisés et d'optimiser la cartographie des risques sur une approche bottom-up.

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'administration

2 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ LISI - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LISI et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Exincourt et Paris-La Défense, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

EXCO CAP AUDIT Philippe Pourcelot

3 | RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Exincourt et Paris-La Défense, le 26 mars 2014

EXCO CAP AUDIT Philippe Pourcelot

Les Commissaires aux Comptes

4 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La direction du Groupe LISI est amenée à retenir des jugements et des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions, la valorisation des instruments financiers et les impôts différés, exposées dans les notes 2.2.2, 2.2.8.5, 2.2.13, 2.2.6 et 2.2.18.5 de l'annexe. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et ces estimations, revu, par sondages, les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.
- ■Votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7.1, 2.2.8.5 et 2.5.1.1 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes mentionnées ci-avant donnent une information appropriée.
- La note 2.2.14 de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et des avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes et internes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes 2.2.14 et 2.5.4.2 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Exincourt et Paris-La Défense, le 26 mars 2014

EXCO CAP AUDIT Philippe Pourcelot Les Commissaires aux Comptes

5 | RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque leur valeur d'usage s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, tel que décrit dans le paragraphe b « Immobilisations financières » de la note 3.1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Exincourt et Paris-La Défense, le 26 mars 2014

EXCO CAP AUDIT Philippe Pourcelot Les Commissaires aux Comptes

6 | RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013

Aux Actionnaires.

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société LISI, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre « Responsabilité Sociétale des Entreprises » du rapport de gestion, ci après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des instructions de reporting RH et RSE dans leurs versions 2013 (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE);
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2013 et mars 2014 sur une durée d'environ quatorze semaines. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 30001.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions financière, des Ressources Humaines, de l'Hygiène/Sécurité/Environnement, et de l'Industrie et des Achats, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

■ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées³ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 17 % des effectifs et entre 8 et 12 % des informations quantitatives environnementales⁴.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Réserve exprimée

Pour le calcul du taux d'absentéisme, les Référentiels excluent les absences de plus de six mois. Cependant, les Référentiels manquent de clarté sur la prise en compte ou non des absences d'une durée comprise entre un et six mois. Le Groupe a lancé un travail de clarification de la définition mais n'a pas pu réduire la marge d'interprétation laissée aux sites avant la publication de l'information ce qui entraine une incertitude sur le calcul du taux d'absentéisme au sein du Groupe.

Conclusion

Sur la base de nos travaux et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 26 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant Ernst & Young et Associés

Christophe Schmeitzky Associé Développement durable Bruno Perrin Associé

⁽²⁾ Informations environnementales et sociétales: la politique générale en matière d'environnement, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, la consommation d'éaut, la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux. Informations sociales: l'effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, l'absentéisme, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, le nombre total d'heures de formation.

⁽³⁾ Les sites de Heidelberg (Allemagne), Saint-Ouen-l'Aumône (France), et Torrance (Etats-Unis).

⁽⁴⁾ Effectifs: 17 %, Energie: 12 %, Eau: 8 %, Déchets: 10 %.

□ PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2014

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- -Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- -Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013;
- Approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Nomination de nouveaux administrateurs :
- -Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Avis sur la rémunération attribuée au Vice-Président Directeur Général délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- -- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- -Modification de la durée des mandats des administrateurs et mise à jour de l'article 10 des statuts ;
- Division de la valeur nominale des actions et mise à jour de l'article 6 des statuts:
- Pouvoirs ;
- -Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 20 550 519 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 16 703 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2013, faisant ressortir un bénéfice de 74 638 924 €.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution - Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2013, et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes.

Cinquième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

Soit, au total	81 702 732 €
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	61 152 213 €
bénéfice de l'exercice, soit la somme de	20 550 519€

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 1,70 € par action,	
soit la somme de qui sera mise en paiement le 7 mai 2014	18 337 039,80 €
au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de	63 365 692,20 €
étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.	

Le dividende revenant à chaque action est de 1,70 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du CGI pour les actionnaires y ayant droit est de 1,70 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice clos le 31 décembre 2010 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,05 €
Exercice clos le 31 décembre 2011 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,30 €
Exercice clos le 31 décembre 2012 :	dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,40 €

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Eric ANDRE pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Lise NOBRE pour une durée de quatre années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Huitième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Madame Capucine ALLERTON Demeurant 86 Grange Road - DORRIDGE - SOLIHULL B938QX (ANGLETERRE)

en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Neuvième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Madame Marie Hélène RONCORONI Demeurant 27, rue Erlanger - 75016 PARIS

en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Dixième résolution - Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Madame Isabelle CARRERE Demeurant 40av Pierre Brossolette - 94300 VINCENNES

en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de quatre années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017.

Onzième résolution - Fixation du montant des jetons de présence

L'assemblée générale fixe le montant annuel des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 258 000 €.

Ce montant restera applicable à compter de l'année 2014 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Douzième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos au 31 décembre

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à Monsieur Gilles KOHLER, Président Directeur Général, tels que présentés dans le document de référence.

Treizième résolution – Avis sur la rémunération attribuée au Vice Président - Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef qui constitue le code de référence de la société prévu à l'article L225-37 du code de

commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Vice -Président - Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le document de référence.

Quatorzième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 25 Avril 2013 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 1 078 649 actions, à l'exception de l'acquisition d'actions destinées à la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont le nombre total sera limité à 5 % du capital soit 539 324 actions ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers;
 - consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe;
 - la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
 - l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans les limites fixées par l'article L225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

 la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 200 € hors frais d'acquisition,

Le montant maximal que LISI SA est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 200 €, s'élèvera à 154 867 000 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée.

donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Quinzième résolution – Modification de la durée des mandats des administrateurs

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de limiter la durée des mandats des administrateurs à quatre années à compter de ce jour et en conséquence de modifier l'article 10 des statuts de la manière suivante :

Article 10 – Conseil d'administration

1° - Composition

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et au plus du nombre maximum de membres autorisés par la loi, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et qui peuvent être révoqués par elle.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années. Ils sont toujours rééligibles.

Conformément à la loi, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Le reste de l'article demeure inchangé

Seizième résolution - Division de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de ramener le montant nominal de chaque action de DEUX (2) euros à QUARANTE (40) Cents.

Il sera échangé 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,40 € pour 1 action ancienne de 2 €. Les actions nouvelles à émettre par suite de la division du nominal conféreraient à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes émises à l'échange.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente décision à l'effet notamment :

 - de décider, au moment où il jugera opportun, la division de valeur nominale des actions existantes au jour de sa décision dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus dans un délai de six mois à compter de ce jour ;

- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de cette décision dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Dix-septième résolution - Formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.



La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE DES COMPTES 2011 ET 2012

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 avril 2012 (D12-0336).
- Les comptes consolidés établis en normes IFRS et les comptes annuels résumés établis en normes françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents sont contenus dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2013 (D13-0250).

	ubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809 / 2004 Personnes responsables	Chapitre	Page
١.	- Personnes responsables	1	6
	- Déclarations des personnes responsables	1	6
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
	- Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	1	6
3.	Informations financières sélectionnées		
	- Informations financières historiques	1	9
	- Informations financières intermédiaires	NA	NA
4.	Facteurs de risques	3	39 à 42
		5	81 à 84
5.	Informations concernant l'émetteur		
	- Histoire et évolution de la société	1	11
	- Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	1	12
	- Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	1	12
	- Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	1	12
	- Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse		
	et numéro de téléphone de son siège statutaire	1	6-12
	- Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	2	16 à 24
		3	31
	- Investissements	2	16 à 24
	- Principaux investissements réalisés	3	45-46
		4	74
	- Principaux investissements en cours	3	46
	- Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur	NA	NA
6.	Aperçu des activités		
	- Principales activités	2	16 à 18
	- Principaux marchés	2	16 à 18
	- Evénements exceptionnels	3	56
	- Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers		
	ou de nouveaux procédés de fabrication	5	83-84
	- Positionnement concurrentiel	2	16 à 18

7.	Organigramme Description du Crause		7.0
	- Description du Groupe Liste des filiales importantes	1	7-8 38-39
	Liste des fillales importantes	3	30-39 79
		4	79
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
٥.	- Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées ou toute charge majeure pesant dessus	3	46-47
		4	74
	- Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	3	51
		6	94 à 96
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
	- Situation financière	2	18 à 24
		3	28
		4	66-67
	- Résultat	3	26
		4	66 à 68-77
	- Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	3	39 à 42
		5	82 à 84
	- Explication du changement du chiffre d'affaires ou des produits	2	18 à 24
	- Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé		
	sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3	39 à 42
10.	Trésorerie et capitaux		
	- Informations sur les capitaux	3	30 - 50
		4	66-67 <i>-</i> 71
	- Source et montants des flux de trésorerie	7	102 à 106
	- Source et montants des nux de tresorene	3	29-50 70
	- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	4	39 à 42-47-48-53- 54
	- informations sur les conditions d'emprunte et la sit détaire de financement de remetteur	4	76
	- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influer sensiblement,	7	70
	de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	NA	NA
	- Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	3	62
11.	Recherche et développement, brevets et licences	3	45-56
12.	Informations sur les tendances		
	- Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice	2	18 à 24
		4	66-67
	- Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3	61
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	NA
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale		
	- Organes d'administration et de direction	7	115 à 118
	- Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	7	118
4-	Dámunávation et quantages		
15.	Rémunération et avantages - Montant de la rémunération et avantages en nature	2	10
	- Montant de la remuniciation et avantages en nature	3	61 80
	- Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites,	4 7	118 à 122
	ou d'autres avantages	3	52-53-61
		J	٥٢ کر عر

16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
	- Date d'expiration des mandats actuels	7	115 à 118
	- Contrat de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA
	- Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	7	110-111
	- Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	7	108 à 111
17.	Salariés		
	- Nombre de salariés	2	16-17-18-20-21-23-24
		4	80
		7	111-112
	- Participation et stock-options	3	61
	- Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	7	112 à 114-120-122 112
	- Accord prevoyant une participation des saianes au capital de l'enfetteur	7	112
18.	Principaux actionnaires		
	- Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	1	9
		7	104 à 106
	- Existence de droits de vote différents	1	12-13
	Détaution au contrôle de l'émotteure dissetement au indiventement	7	104
	 Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner 	1	9
	un changement de son contrôle	7 NA	104 NA
	un changement de son controle	INA	14/7
19.	Opérations avec des apparentés	3	61
		4	78-79
		7	106-107
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		0.0
	- Informations financières historiques - Informations financières pro forma	4 NA	80 NA
	- Etats financiers	4	68 à 71
	- Vérification des informations historiques annuelles	NA	NA
	- Date des dernières informations financières	NA	NA
	- Informations financières intermédiaires	NA	NA
	- Politique de distribution des dividendes	3	50
		4	66-67-80
		7	103
		8	136
	- Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
	- Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice	NA	NA
21.	Informations complémentaires		
	- Capital social	7	102 à 104
		3	50
		1	9
	- Acte constitutif et statuts	1	12-13
22.	Contrats importants	5	83-84
23.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	8	126 à 134
24.	Documents accessibles au public	1	6-14
25.	Informations sur les participations	4	78-79
٠.		•	

Immeuble Central Seine

46-50 Quai de la Rapée

CS 11233

F - 75583 PARIS Cedex 12

Tél: +33 (0)1 40 19 82 00

Fax: +33 (0)1 40 19 82 01

Site Internet : www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

28, Faubourg de Belfort

CS 30019

F - 90101 DELLE Cedex

Tél: +33 (0)3 84 58 63 00

Fax: +33 (0)3 84 58 63 02

Site Internet: www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 Chemin de la Traille

Neyron

F-01701 MIRIBEL

Tél: +33 (0)4 78 55 80 00 Fax: +33 (0)4 72 25 81 61

Site Internet: www.lisi-medical.com

LISI

Immeuble Central Seine

46-50 Quai de la Rapée

CS 11233

F - 75583 PARIS Cedex 12

Siège social

Le Millenium

18 rue Albert Camus

CS 70431

F-90008 BELFORT Cedex

Tél: +33 (0)3 84 57 00 77

Fax: +33 (0)3 84 57 02 00

Site Internet: www.lisi-group.com

